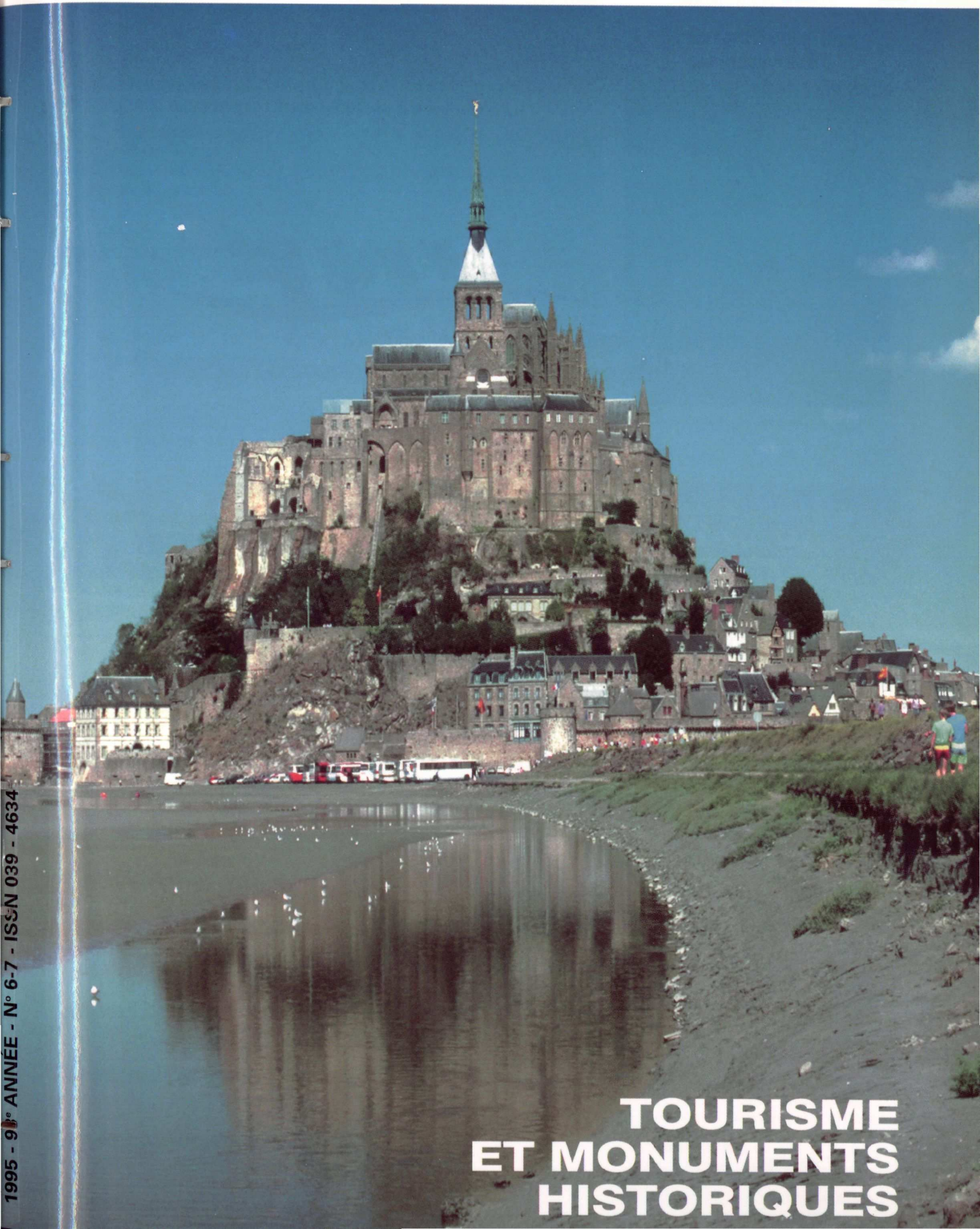


PCCM LE PONT



1995 - 9^e ANNÉE - N° 6-7 - ISSN 039 - 4634

**TOURISME
ET MONUMENTS
HISTORIQUES**



Voies Navigables de France

Transbordez vos habitudes

*Depuis 1991 Voies Navigables de France s'est vu confier la gestion, l'exploitation et le développement de **6 800 km** de canaux et de fleuves du réseau fluvial français au sein d'un vaste domaine public fluvial de **80 000 ha**.*

*S'appuyant sur les **5 500 agents des services de l'équipement** mis à sa disposition, cet établissement public a aujourd'hui l'ambition de donner à la voie d'eau toute sa place dans la logistique moderne*

l'aménagement du territoire français.

Voies Navigables de France - 175, rue Ludovic - Boutleux - 62408 Béthune Cedex - Tél. : 21.63.24.24 - Fax : 21.63.24.42

DOSSIER

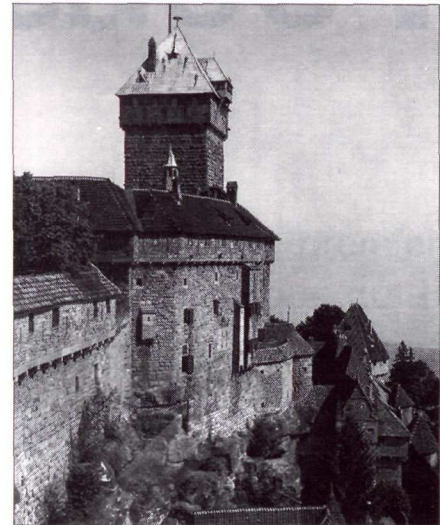
- 4 **LES MONUMENTS HISTORIQUES, ATOUT DU TOURISME FRANÇAIS**, Maryvonne Chamboduc de Saint-Pulgent
- 7 **LES CENTRES CULTURELS DE RENCONTRE EN EUROPE**
Jacques Rigaud
- 11 **TOURISME ET CULTURE**
Serge Arnaud
- 15 **LE TOURISME DE PAYS**
Jean-Jacques Deschamps
- 18 **PATRIMOINE EN MOUVEMENT : ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**, Jean Saint-Bris
- 23 **L'ABBAYE DE FONTEVRAUD**
Jean-Claude Groshens
- 27 **UN SIECLE D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE EN MONTAGNE**
- De la découverte de la montagne au développement rural
- Les stations de moyenne montagne
Jean-Pierre Vézinet

RUBRIQUES

- 34 **PONTS EN MARCHÉ**
- 37 **RENCONTRE DÉBAT : TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT**
- 42 **L'ÉCOLE DES PONTS DEPUIS 1960**
- 47 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AAENPC**
- 52 **VIE DE L'ASSOCIATION**
- 58 **PONTS EMPLOI**

Numéro 6/7 - 1995

Ce numéro a été réalisé
par Serge Arnaud



Le Haut Koenigsbourg (Haut-Rhin).

Mensuel, 28, rue des Saints-Pères
75007 PARIS.
Tél. : 44.58.34.85 - Fax : 40.20.01.71
Prix du numéro : 55 F
Abonnement annuel :

France :	550 F
Etranger :	580 F
Ancien :	250 F

Revue des Associations des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Anciens Elèves de l'ENPC.

Les associations ne sont pas responsables des opinions émises dans les articles qu'elles publient.

Commission paritaire n° 55.306
Dépôt légal 3^e trimestre 1995
n° 950632

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean POULIT

DIRECTEUR ADJOINT : Michel QUATRE

ADMINISTRATEURS :

Marie-Antoinette DEKKERS
et Olivier HALPERN

COMITÉ DE RÉDACTION :

Serge ARNAUD, Jacques BONNERIC,
Robert BRANCHE,
Christophe de CHARENTENAY,
Vincent DEVAUCHELLE,
Roland GIRARDOT, Jacques GOUNON,
Jean-Pierre GRÉZAUD.

Secrétaire général de rédaction :

Brigitte LEFEBVRE du PREY

Assistante de rédaction :

Adeline PRÉVOST

MAQUETTE : B. PÉRY

PUBLICITÉ : OFERSOP, Hervé BRAMI,
55, boulevard de Strasbourg, 75010 Paris.
Tél. : 48.24.93.39

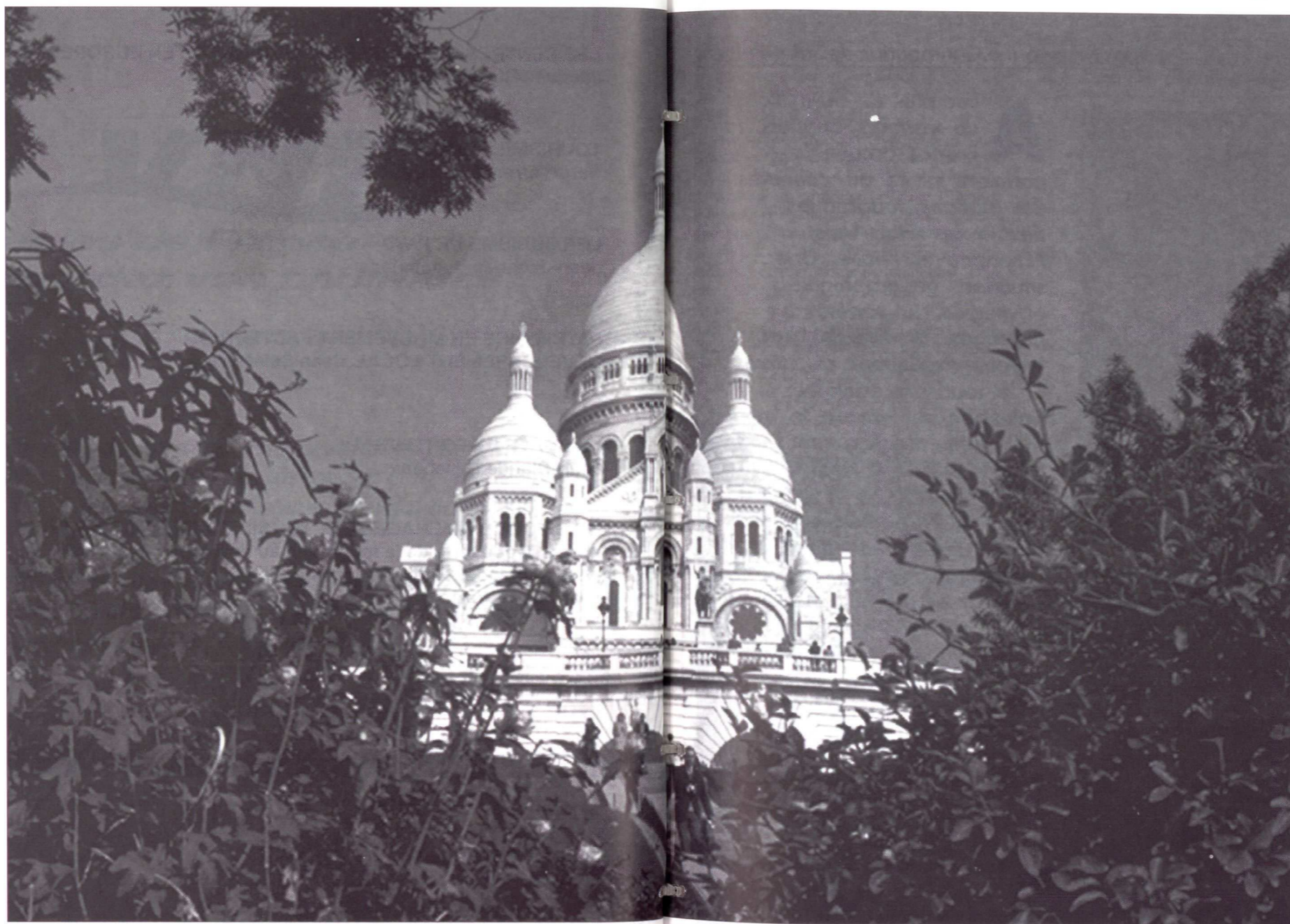
COMPOSITION PAO :
FOSSÉS GRAFIC - 34.68.83.23

IMPRESSION :

IMPRIMERIE MODERNE U.S.H.A. Aurillac.

Couverture : *Le Mont Saint-Michel*

Tourisme et monuments historiques

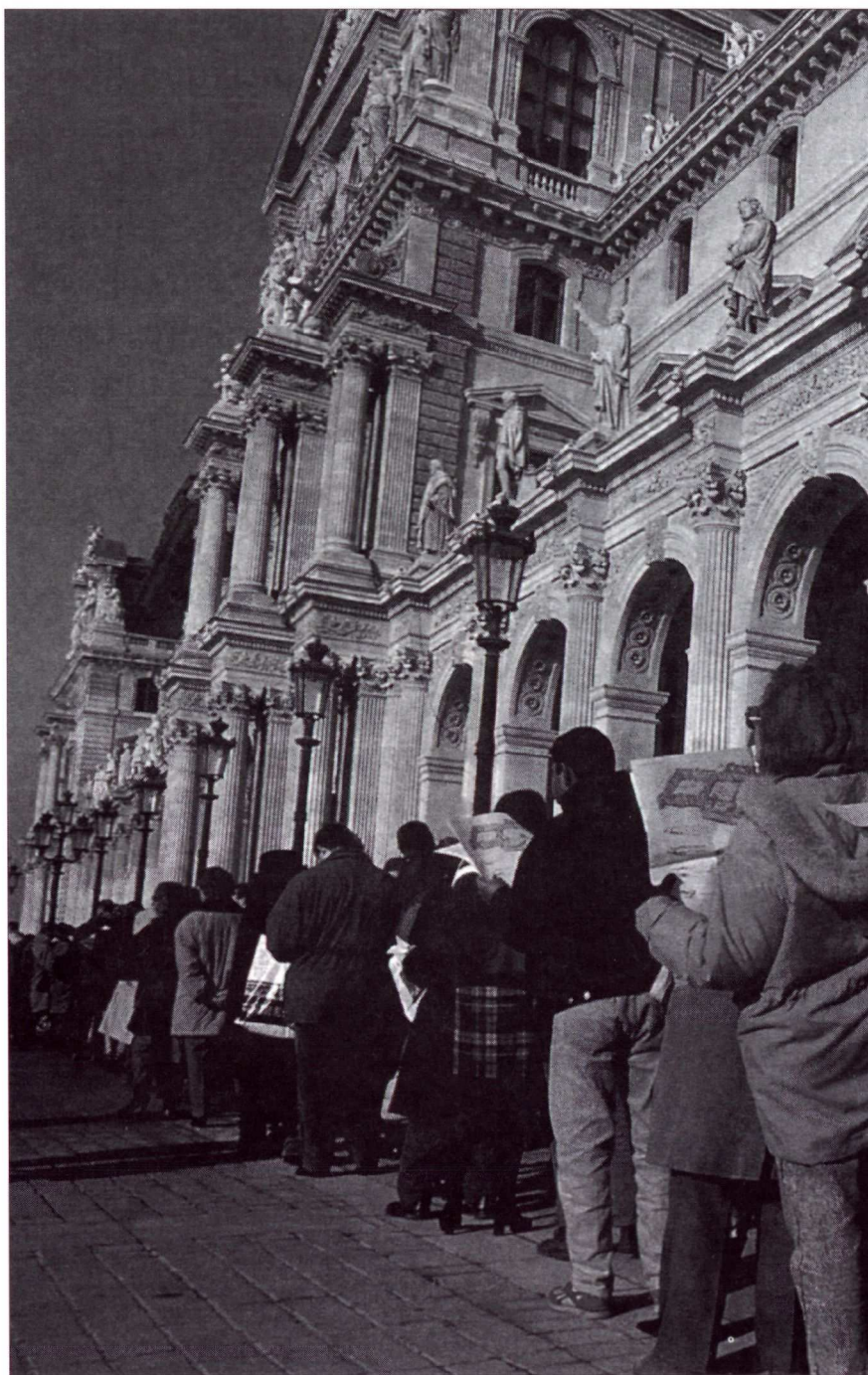


La France est le premier pays touristique du monde. Nous disposons de ressources exceptionnelles : variété des sites, authenticité des régions, climat agréable, diversité des cultures, patrimoine très riche. Nous avons la chance d'avoir une situation géographique unique, au cœur de l'Europe. Aux atouts traditionnels que sont la mer et la montagne, nous avons su ajouter plus récemment les attraits du tourisme « vert », et du tourisme culturel.

Le tourisme : la prèere de nos richesses

LES MONUMENTS HISTORIQUES, ATOUT DU TOURISME FRANÇAIS

par Maryvonne Chamboduc de Saint-Pulgent



Avec plus de 60 millions de visiteurs annuels, la France occupe la première place du palmarès des nations touristiques, devant les États-Unis, l'Espagne et l'Italie. Une situation géographique privilégiée, la variété des paysages, la diversité des terroirs expliquent ce succès. Si le tourisme estival et balnéaire est encore le modèle dominant, d'autres modes de fréquentation se sont développés parmi lesquels le tourisme dit « culturel » jouit d'une faveur croissante. Le patrimoine, symbole d'une douceur et d'une richesse de la vie « à la française », est incontestablement un atout touristique, comme en témoigne sa prise en compte par les organisateurs de circuits. Toutefois, si la fréquentation des monuments historiques se maintient à un niveau élevé, elle reste marquée par de profonds déséquilibres. Le patrimoine représente donc une chance aussi bien pour le tourisme que pour l'aménagement du territoire à la condition d'une exploitation plus systématique de ses ressources.

La fréquentation des monuments

Après une hausse à la fin des années 80, la fréquentation des monuments historiques s'est aujourd'hui stabilisée. Certains chiffres, plus spectaculaires, confirment néanmoins l'engouement du public et permettent de distinguer quelques « phares » du patrimoine français : 10 millions de visites à Notre-Dame en 1994, près de 7 millions au Centre Pompidou, 5 millions à Versailles, 6,5 millions au Louvre, 2 millions au Mont Saint-Michel.

La décennie 1980 a été marquée par une véritable redécouverte du patrimoine, de sa diversité et de ses richesses. Une enquête réalisée en juillet 1993 par l'Institut Louis Harris pour la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, montre que 80 % des Français apprécient la visite des sites du patrimoine national, aussi bien pour leur intérêt historique ou leur attrait artistique que pour l'agrément de la promenade. Le patrimoine est aujourd'hui la deuxième pratique culturelle française, derrière le cinéma (loin derrière cependant).

De fortes disparités

Toutefois la fréquentation des monuments historiques se caractérise par d'importantes disparités. Un rapport du ministère du Tourisme publié en mars 1995 fait ressortir que seulement 0,5 % du patrimoine culturel est fréquenté par les touristes et que 70 % des entrées enregistrées se concentrent sur les sites recevant plus de 400 000 visiteurs. Le tourisme patrimonial reflète ainsi fidèlement les déséquilibres que l'on constate pour l'ensemble du secteur touristique : une surfréquentation et par conséquent une saturation en été, une prépondérance des villes sur les campagnes, et plus généralement de la région parisienne au détriment de la province.

Un double phénomène de concentration géographique apparaît à la lecture des statistiques. Quelques régions privilégiées se détachent, Paris et l'Ile-de-France, la vallée de la Loire, ou encore la Basse-Normandie. Elles sont richement dotées par l'histoire mais aussi remarquablement desservies par les infrastructures de transport, et drainent vers elles presque tous les touristes, notamment les étrangers. En

outre, au sein même de ces régions, ce sont les monuments les plus célèbres qui bénéficient de la plupart des entrées au détriment d'un grand nombre de sites qui souffrent d'une sous-fréquentation.

Pourtant le patrimoine représente un imposant gisement. Il est la richesse la plus naturellement répartie sur le sol national. Une meilleure valorisation et une exploitation concertée sont à même de constituer une réponse pour certaines régions qualifiées de *jachère touristique* par le rapport du ministère du Tourisme.

Le rôle de l'État

Chargée de veiller sur les 38 000 monuments français protégés au titre des monuments historiques, la direction du Patrimoine tente de promouvoir ce formidable potentiel dans le respect des règles nécessaires à la protection et la conservation du patrimoine. Elle organise régulièrement des campagnes destinées à mobiliser tant les propriétaires privés et publics que les Français. Le succès des Journées du Patrimoine, avec 6,5 millions de visites en septembre 1994, est bien connu. D'autres



Hôtel de Sully.

manifestations elles aussi coordonnées par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, insistent sur la diversité du patrimoine susceptible de satisfaire les goûts de chacun, il en est ainsi de l'opération « Monuments en musique ». Elles sont relayées en région par les Directions régionales des affaires culturelles et les collectivités territoriales. Enfin, la direction du Patrimoine s'efforce de coordonner à l'échelon national les initiatives locales : le réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire regroupant actuellement une soixantaine de Villes d'Art et une soixantaine de Villes et Pays d'Art et d'Histoire constitue un relais dynamique de son action. Une attention particulière est apportée au recrutement d'animateurs et de guides qualifiés, susceptibles aussi d'offrir des visites guidées en langues étrangères.

Le nouveau statut de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites confie à l'établissement public la gestion de la centaine de monuments appartenant à l'État, ouverts au public et affectés à la direction du Patrimoine. La valorisation touristique de ces sites est en effet l'un des objectifs prioritaires de la Caisse nationale dont les deux principaux axes d'action sont l'information et la présentation des monuments au public - accueil, mise en valeur, animations, promotion. La nomination d'administrateurs de monuments (actuellement au nombre de 29) chargés de définir le *projet de monument* dont ils ont la charge, facilitera la mise en place de cette politique dynamique.

Parallèlement, les éditions de la direction du Patrimoine et de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, diffusent une information de qualité, scientifique ou de vulgarisation, sous la forme de guides, de livres d'art ou de petites monographies locales, destinés à répondre aux différents besoins du public.

L'Hôtel des Invalides avec, au premier plan, le jardin délimité par un large fossé.



**Maryvonne CHAMBODUC
DE SAINT-PULGENT
Membre du Conseil d'État,
journaliste,
Directeur du Patrimoine**

Patrimoine et aménagement

Face à la crise qui affecte les bassins industriels traditionnels et à la raréfaction du travail agricole, il convient de trouver en France des activités de substitution. Le tourisme dans sa composante patrimoniale est de celles-ci.

Il existe désormais une politique culturelle d'aménagement du territoire associant

l'État et les collectivités territoriales. Les 13 articles de la loi du 23 décembre 1992 « portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme » renforcent et précisent, en effet, les liens noués entre l'État, les régions, les départements et les communes, pour assurer la valorisation et la promotion de notre territoire et de ses richesses.

Toutes les initiatives passent par la sensibilisation des élus à l'intérêt économique du patrimoine. L'État intervient directement à leurs côtés pour susciter une dynamique régionale de mise en valeur des ressources. Il s'agit de s'appuyer sur les sites célèbres et visités pour faire connaître ceux qui, plus modestes, ne jouissent pas encore des faveurs du public. Parcours thématiques, routes historiques invitent le touriste à une découverte plus approfondie de la région et de ses richesses. Cependant face à cette nécessaire valorisation du patrimoine il convient de ne pas céder aux phénomènes de mode et de respecter le monument et son histoire.

Ces nouvelles orientations portent leurs premiers fruits. L'exemple de Saint-Savin est éloquent. Cette abbatale, chef-d'œuvre de l'art roman, classée dès 1840 sur la première liste des monuments historiques, inscrite par l'Unesco comme élément du patrimoine mondial n'attirait en 1993 que 40 000 visiteurs. L'installation du Centre International d'Art Mural dans les bâtiments abbatiaux en cours de restauration et l'inscription de Saint-Savin au titre du XI^e Contrat de Plan devraient assurer le développement culturel et économique de la région tout en garantissant la protection du monument.

Le patrimoine présente des richesses encore très largement méconnues. Il peut servir aujourd'hui de support à un redéploiement de l'activité dans des régions en difficulté. Trop longtemps, la politique patrimoniale s'est limitée à la protection et à la conservation d'un parc immobilier considérable alors qu'il est établi que le public français ou étranger, attend dans la fréquentation des monuments historiques un contact direct avec notre histoire, avec son histoire. Une politique élaborée en concertation étroite entre les élus, les responsables culturels et professionnels du tourisme, là où elle est mise en œuvre, devrait pouvoir donner au patrimoine la place éminente qu'il mérite dans le développement touristique de notre pays et dans l'aménagement du territoire. ■

MONUMENTS VIVANTS :

LES CENTRES CULTURELS DE RENCONTRE EN EUROPE

par Jacques Rigaud

On connaît en France les Centres Culturels de Rencontre (Royaumont, La Chartreuse de Villeneuve, La Corderie de Rochefort..., soit huit centres en tout) qui réutilisent de grands monuments classés (abbayes, usines historiques, châteaux) à des fins culturelles et de création, et pour le service des artistes, des chercheurs, des publics ; mais c'est aujourd'hui dans l'Europe toute entière que ces lieux de culture si particuliers, pionniers du décroisement patrimoine/création, s'organisent, se soutiennent et coopèrent, sous l'œil attentif des institutions européennes.



Chartreuse de Villeneuve (France). Photo Georges Méran.

La généalogie d'une idée neuve

Qui saurait dire aujourd'hui comment sont nés les Centres Culturels de Rencontre ? Il est toujours difficile de savoir comment a surgi une idée nouvelle, en particulier quand elle ne s'est pas fondée sur une définition a priori, mais s'est construite au fil du temps. Simplement, les hommes et les femmes au service de cette idée neuve lui ont donné un nom :

« centre culturel de rencontre », affirmant ainsi qu'il existe un lien fort entre une abbaye cistercienne habitée par des musiciens et des poètes (Royaumont), une usine à sel du XVIII^e siècle vouée à la recherche prospective (Arc-et-Senans), une chartreuse pontificale du XIV^e siècle peuplée d'écrivains (Villeneuve-lez-Avignon), pour n'en citer que quelques-uns.

Il aura fallu ainsi attendre 1992 (et l'association qui les rassemble existe depuis 1972) pour que les centres se dotent d'une charte commune, charte qui en esquisse une définition sans toutefois les figer. Sans doute ne devait-on pas le faire auparavant, car dans cette aventure où rien n'était écrit à l'avance, la démarche empirique prime absolument. Empirisme ne signifie pas ici abandon aux circonstances, mais plutôt élaboration patiente et obstinée des fruits de la confrontation avec le réel et ses contraintes.

C'est pourquoi on peut dire que les centres culturels de rencontre sont nés de l'alliance d'une vision et d'une méthode, partagées par des hommes de terrain et des responsables publics. Car il fallait être visionnaire pour comprendre dès les années 60 que beaucoup de ces monuments que l'on peinait à maintenir debout au nom de valeurs historiques et esthétiques, étaient aussi des lieux de mémoire vivante, et qu'ils pou-

vaient faire de formidables lieux de culture pour notre temps.

Et visionnaire comme le ministre de la culture de l'époque, Jacques Duhamel, pour n'envisager de politique culturelle que construite sur une articulation forte entre patrimoine et création. Mais il n'y a pas de vision forte sans méthode et la méthode, en dépit des contraintes sévères d'alors, sera faite d'ambition, d'exigence et de modestie tout à la fois. Il fallait



Abbaye de Royaumont (France). Fondation Royaumont.

préserver l'avenir de monuments en péril, imaginer des approches nouvelles, commencer pas à pas sans trop savoir où l'on irait, et pourtant avancer afin d'inventer en chemin, s'appuyer sur les premières réalisations pour oser un pas de plus, frotter longuement projets et monuments jusqu'à les fondre, et répondre à l'exigence

dictée par des lieux toujours exceptionnels. Sans oublier de travailler avec d'autres afin de tirer collectivement les meilleurs fruits de l'expérience de chacun.

Une maturité paradoxale

Après ces années de découverte, les choses se seraient-elles aujourd'hui établies, figées, immobilisées ? Les centres culturels de rencontre restent des réalités en devenir. La composition du groupe évolue et certains centres ont disparu

ou quitté l'association : Senanque, Saint-Maximin, Le Creusot. D'autres se sont joints au noyau historique : Rochefort, Saintes, Le Grand-Jardin. D'autres encore viendront bientôt les rejoindre.

Bien sûr, ils ne sont pas répartis également sur le territoire. La situation géographique importe ici moins que la fonction remplie dans le tissu culturel d'un territoire d'influence qui est certes local, mais aussi national et international. Cette fonction est définie par le projet culturel porté par une équipe soucieuse de donner vie à un lieu toujours exigeant, car il a une histoire prestigieuse, dont il s'agit aujourd'hui d'inventer le chapitre contemporain, mais aussi l'avenir. Ce projet peut être centré sur la culture maritime, nouveau champ d'étude découvert récemment, bien à sa place dans l'arsenal de Colbert à Rochefort, sur les écritures du spectacle à Villeneuve où les auteurs mettent leurs pas dans les traces des Chartreux d'autrefois, sur la musique vocale et la poésie

à Royaumont, tous domaines où il reste beaucoup à défricher et pour lesquels ces établissements font œuvre de laboratoires et de pionniers.

Ces projets très divers - cette diversité est la richesse de l'association - doivent savoir évoluer, car rien ne change vite comme ces nouveaux territoires. Pourtant, à travers



Couvent Arrabida (Portugal).

ces incarnations très diverses et mobiles, s'est dégagée au fil des ans une formule idéale, que l'on retrouve pour l'essentiel dans les centres parvenus à maturité. Soit un monument ouvert au public avec un accueil de qualité une signalétique, une librairie, qui incite le public des monuments historiques à découvrir la présence et les réalisations originales des artistes résidents. L'« Opéra Lumière » de la Chartreuse (livret de Bernard Noël, musique de Ahmed Essyad) en sera bientôt une très forte illustration. Puis une activité permanente de chercheurs et d'artistes qui bâtissent des programmes originaux alliant recherche, formation supérieure et créations nouvelles, tout en ménageant des « fenêtres » pour des publics pionniers qui s'intéressent à la naissance du processus de création artistique. Enfin, un accueil de séminaires d'entreprises qui font le choix de venir travailler sur leurs domaines propres mais dans des lieux fortement chargés de significations et avec lesquels ils se sentent suffisamment en sympathie pour en devenir éventuellement les mécènes. La fusion de ces trois éléments, sans oublier la maîtrise d'ouvrage de la restauration du monument, constitue le projet culturel de chaque centre. Les publics disposent ainsi

de voies d'accès multiples pour entrer dans la vie contemporaine d'un monument où tout est fait afin que chaque visiteur puisse découvrir l'ensemble des activités du lieu et le travail des artistes. Le monument garde ainsi, comme à l'époque de sa construction, une fonction sociale et intellectuelle éminente. Quel meilleur hommage lui rendre que de les faire vivre ainsi dans notre époque ?

L'impératif européen

La nature même des projets des centres de rencontre, axés sur la recherche et l'innovation, appelle des échanges internationaux, des partenariats transfrontaliers. Les centres français ont donc été très vite amenés à se poser la question de la valeur hors frontières du concept qu'ils représentent. Or ces centres culturels de rencontre que les observateurs français peinent parfois à se représenter comme un ensemble cohérent sont unanimement appréciés hors frontières comme une formule de référence que les français ont le devoir de faire connaître en diffusant leur savoir-faire. C'est pourquoi à l'initiative de l'association française, mais à la demande de nombreux partenaires étrangers, a été mis

en place dès 1991 un « réseau européen des centres culturels installés dans des monuments historiques », réseau qui rassemble aujourd'hui 21 établissements sur 9 nations en Europe communautaire ou de l'Est. réseau dont l'association française des centres culturels de rencontre assure le secrétariat permanent. Ce réseau au sein duquel se retrouvent, entre autres, une archicommanderie de chevaliers teutoniques en Flandre (Alden Biesen), une villa Renaissance à Cracovie (Villa Detsius), une ferme toscane du XVI^e siècle (Fattoria La Loggia), un palais baroque portugais (Casa de Mateus), sans oublier cinq des centres français, est tout d'abord un carrefour pour l'échange d'expériences et la mise en commun des compétences. Mais son originalité est de se définir aussi comme une pépinière : un quart de ses membres y est admis au stade du projet, afin de bénéficier de l'aide technique du réseau pour la création et le développement d'établissements nouveaux.

Cette aide technique intervient souvent au profit de projets en Europe centrale et orientale où des établissements comparables aux centres culturels de rencontre peuvent jouer un rôle très important

comme lieux pilotes et têtes de pont pour des échanges artistiques internationaux.

Le dialogue avec les institutions européennes représente un nouveau domaine d'action dans lequel le réseau se révèle chaque jour indispensable. Si le réseau a bénéficié à sa naissance de l'appui du Conseil de l'Europe et garde des liens forts avec ses responsables, la nouvelle compétence culturelle acquise par l'Union Européenne à Maastricht impose aux professionnels de se constituer eux-mêmes en groupes transnationaux pour répondre aux offres de coopération de la Commission de Bruxelles et bénéficier de ses programmes.

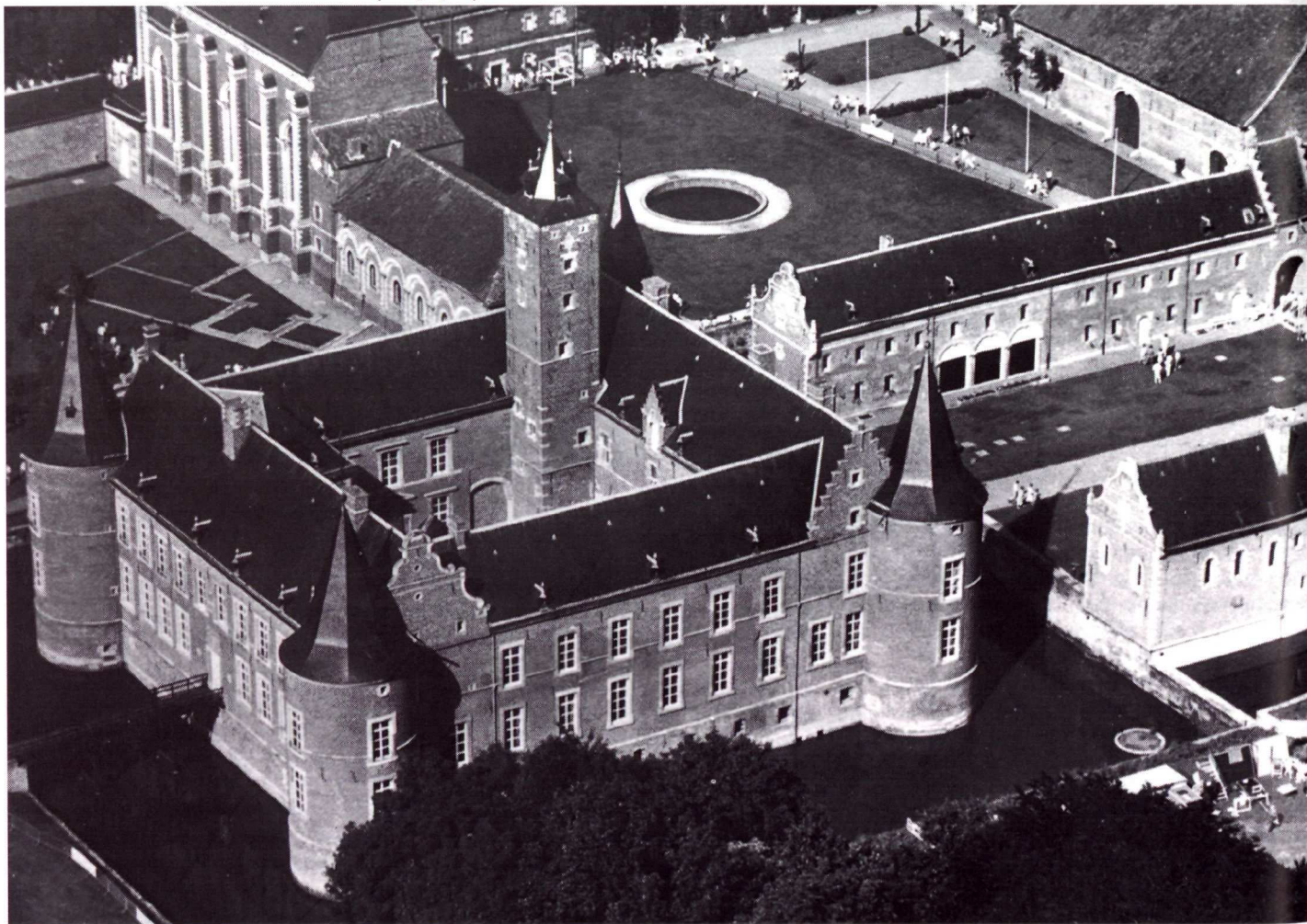
C'est ainsi que le réseau suit avec attention l'élaboration du nouveau programme patrimoine de la Commission, dit RAPHAEL, programme qui semble offrir de très intéressantes perspectives de travail interdisciplinaire.

**Jacques RIGAUD,
Président de RTL,
Président de l'Association
des Centres Culturels de
Rencontre.**

Multiplier les échanges

Il serait regrettable que le réseau français et européen décrit ici existe au seul usage des artistes et des équipes d'animation, comme il serait regrettable que la médiation réussie par les monuments vers d'autres domaines de la culture bénéficie seulement à des publics spécialisés, attachés à un seul lieu. C'est pourquoi une action est actuellement menée pour que chaque monument du réseau renvoie à tous les autres, en France et en Europe, et une signalétique particulière est actuellement mise en place pour cela. C'est peut-être aujourd'hui davantage pour tracer des perspectives que pour organiser une large circulation, mais ces lieux à l'évidence se répendent, et on ne saurait dire aujourd'hui ce que seront demain, pour les voyageurs de la culture, les nouveaux chemins de Saint-Jacques.

Archi-commanderie, Alden-Biesen (Belgique).



TOURISME ET CULTURE

par Serge Arnaud*



Aigues-Mortes.

La question du tourisme culturel

Cette question est actuellement essentiellement traitée à partir de deux points de vue :

- celui du tourisme, qui tente de diversifier son offre dans un contexte de rentabilité marchande

- celui de la culture patrimoniale qui cherche à élargir ses publics en le valorisant.

Une **première remarque** s'impose : l'opposition immédiate entre une logique de *produits* et une logique de *services*. Il ne s'agit pas seulement d'une question de

termes, c'est l'idéologie qui sous-tend ces deux logiques qui ne saurait être la même. Le pari qui a été à l'origine des collaborations de plus en plus nombreuses entre le tourisme et la culture viennent de ce que cette opposition immédiate semble pouvoir être aujourd'hui dépassée à travers la notion de *qualité* : la démarche qualité qui est entreprise par les offreurs de prestations touristiques rencontre l'exigence qualitative qui est constante dans les démarches d'appropriation du patrimoine culturel. Entre un public dont on apprend à connaître les comportements, les goûts, les motivations de fréquentation ou de non fréquentation des services culturels, et les clientèles visées par les opérations touristiques, les démarches peuvent être rappro-

chées au plus grand profit des bénéficiaires, des destinataires comme à celui des structures qui y collaborent (d'un côté les structures culturelles, de l'autre les opérateurs touristiques que sont les tours opérateurs, les hôteliers, les agences de voyages, etc).

Une **seconde opposition** réside dans le fait que le secteur *public* prédomine dans le domaine culturel alors que le secteur *privé* domine dans le domaine touristique.

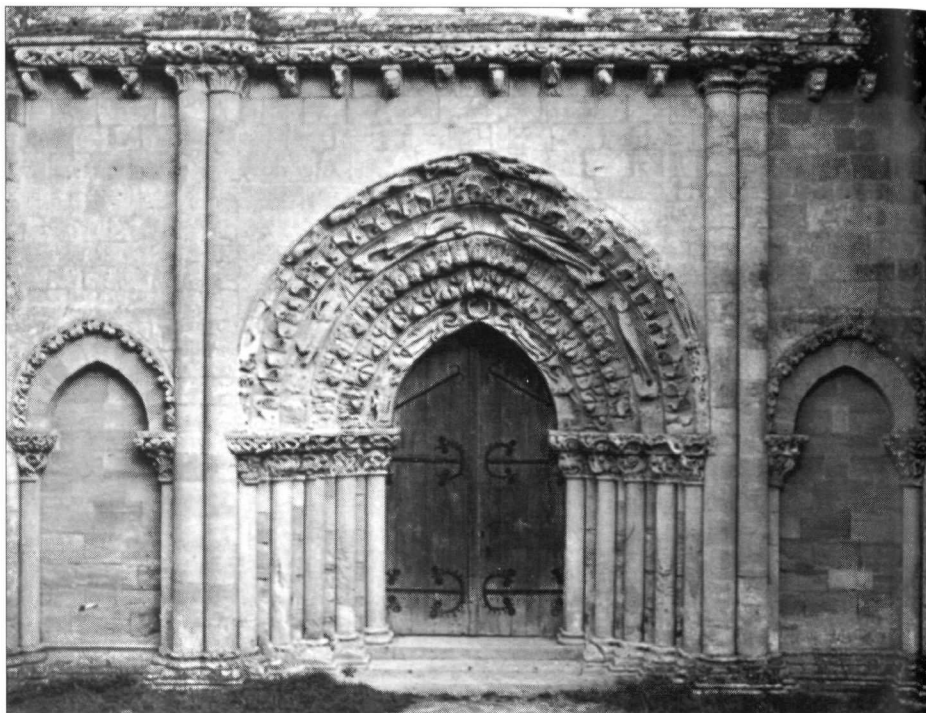
* Cet article a été rédigé en collaboration avec Elisabeth Caillet, Professeur Agrégé, Chef du Département de l'Éducation et du Développement Artistique à la Délégation au Développement et aux Formations.

Là encore cette opposition est nécessairement dépassée dans la mesure où depuis plus de 15 ans les crédits publics et privés ont pris l'habitude d'entrer en coopération pour des actions de *mécénat* d'abord, de *partenariat* ensuite. On peut même caractériser aujourd'hui les actions de *médiation* culturelle (c'est-à-dire toutes les opérations par lesquelles les œuvres de la culture sont proposées à des publics) comme étant nécessairement, dans leur fondement même, des opérations de partenariat, le partenariat se définissant dans le respect mutuel des caractéristiques de chaque partenaire et travaillant à ce que chacun s'y retrouve.

Une **troisième remarque** concerne le nécessaire ancrage du dialogue entre tourisme et culture dans les réalités locales, *territoriales*. Le tourisme est originairement un voyage, un déplacement dans un espace. La culture est l'un des éléments qui contribue à en déterminer les limites : une ville, une série d'équipements (les châteaux de la Loire), un itinéraire (la Normandie des Impressionnistes, la route de la Soie). C'est pourquoi l'*espace culturel* est une notion à partir de laquelle il est pratiquement facile de faire que culture et tourisme se rencontrent. C'est pour cette même raison que l'on trouve la culture comme l'un des définissants de la notion de pays, telle qu'on la trouve aujourd'hui utilisée par l'aménagement du territoire.

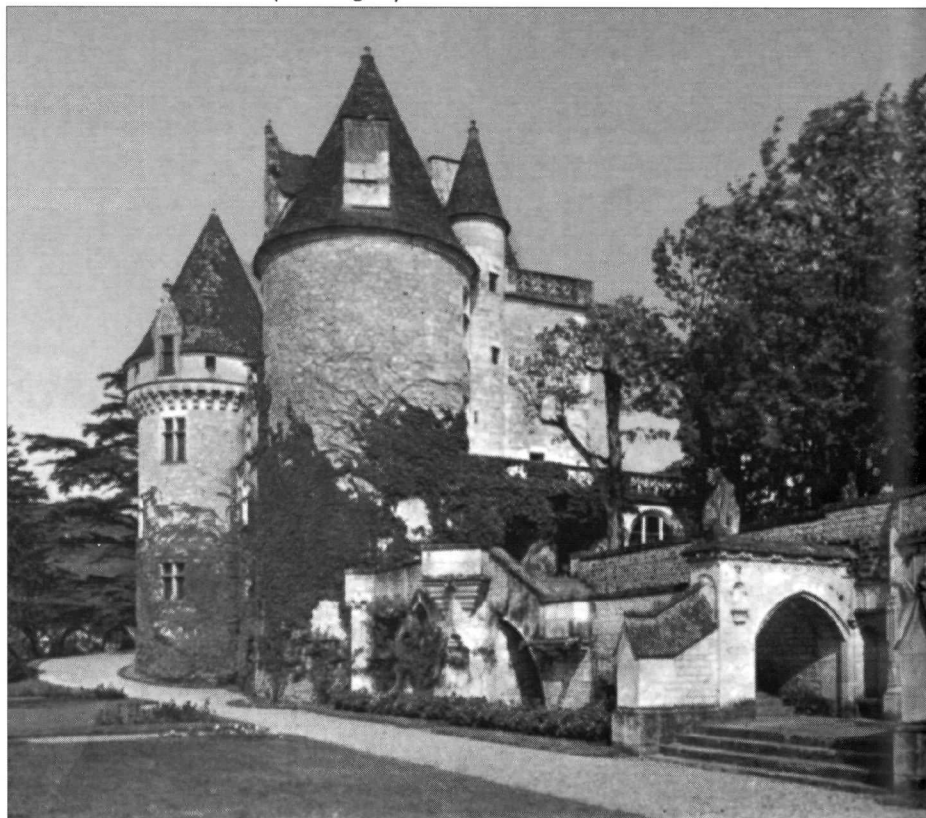
Plus encore, c'est là qu'on voit paraître la convergence d'intérêts entre tourisme et culture autour de l'économie et du *développement d'un territoire*. Les retombées touristiques de la mise en valeur d'un patrimoine local ont fortement marqué l'explosion de la demande de musées des quinze dernières années. La crise de l'emploi n'a fait que renforcer cet aspect du dialogue dans la mesure où nombre de responsables de collectivités territoriales ont vu dans la valorisation de leur patrimoine culturel, si mince soit-il, la possibilité de créer des emplois, en particulier pour les jeunes hautement qualifiés qui ne trouvent pas d'emploi.

Une **quatrième remarque** concerne l'*aspect éducatif* du tourisme culturel. Le Grand Tour qui était le voyage d'initiation et d'éducation pratiqué par la jeunesse aristocratique anglaise au XVIII^e siècle en Europe, et plus particulièrement en Italie, complétait l'initiation théorique d'une bonne éducation. La rencontre avec l'autre a sans doute pris la place de la connaissance des origines de notre civilisation. Il n'empêche que sur ce plan, tourisme et culture font bon voisinage depuis fort longtemps. C'est pourquoi il importe de



Église Abbatiale XII^e siècle, Blasimon (Gironde).

Château des Milandes (Dordogne)



travailler à construire une offre culturelle qui réponde à cette attente d'éducation, avec toutes les contraintes qui viennent de ce que le parcours touristique n'est pas vécu dans un processus d'apprentissage formalisé. C'est pourquoi on peut travailler aujourd'hui à constituer l'offre culturelle comme *éducation informelle*. Les travaux conduits depuis trente ans dans ce domaine ont permis de mettre en place de nouveaux dispositifs (en niveaux d'approche) d'accueil des publics qui soient des mises en appétit, des ouvertures vers, des sensibilisations qu'il convient de réussir pour que le public visé ait envie d'en savoir plus, d'aller plus loin et passe ainsi du loisir distractif au loisir studieux. Où *negotium* et *otium* se rejoignent.

C'est en fonction de cette problématique que le ministère de la culture, et la Délégation au Développement et aux Formations en particulier, cherche à construire son action.

Les axes d'intervention de la Délégation au Développement et aux Formations

En premier lieu, il s'agit de faire prendre conscience à l'ensemble des directions sectorielles de l'intérêt qu'il y a pour la culture à travailler dans le champ du tourisme. Ce n'est pas là chose facile, sachant qu'il existe (comme dans l'éducation) une vieille méfiance entre la logique éducative et la logique marchande. Cette prise de conscience devrait déboucher dans chacune des directions sur la désignation d'*experts* qui pourraient être saisis par le ministère du Tourisme lorsqu'il souhaite développer un projet de tourisme culturel.



Vallée de la Loire.

L'avis de ces experts est en effet capital, faute de quoi les professionnels du tourisme se substituent aux professionnels de la cultures et formulent des jugements sur la qualité culturelle d'un projet sans connaître ni les critères qui sont les nôtres, ni les autres services et actions culturelles que nous développons pour d'autres publics et qui peuvent être adaptés aux publics touristiques.

Il est important que cette expertise, qui existe aujourd'hui de façon sans doute trop légère dans les secteurs patrimoniaux, soit mise en place dans tous les secteurs de la culture. Ce qui est d'autant plus important que nos conseillers en région sont inévitablement sollicités sur des projets de tourisme concernant leur champ de compétence.

Deuxièmement, la connaissance mutuelle des acteurs du tourisme et de la culture

est à produire. C'est ainsi que nous souhaitons développer des *formations communes* dont les objectifs sont de comprendre les logiques selon lesquelles chacun travaille, les buts que chacun cherche à atteindre, les modalités de collaboration.

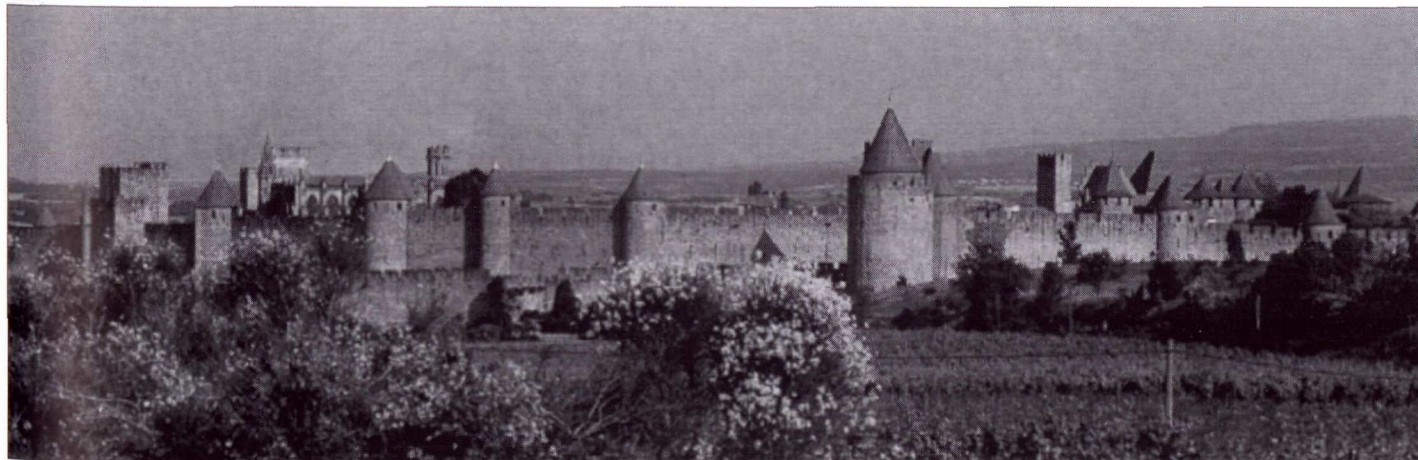
Troisièmement, nous souhaitons systématiser la mise en place de *dispositifs facilitant la fréquentation individuelle* et autonome des équipements et services culturels. Les cartes telle la Carte musées et monuments qui est vendue à la fois par les équipements culturels et par la RATP à Paris est un dispositif tout à fait intéressant. La gestion de ce type de cartes pose des problèmes complexes qu'il s'agit de résoudre. Il s'agirait également de diversifier les approches culturelles en évitant que les cartes ne soient établies autour d'équipements de même nature (tous les musées, tous les concerts, tous les monuments d'une région), mais en recherchant la mise en réseau d'équipements et de services différents ; Ce qui répond à l'un de nos soucis qui est le croisement des publics.

Quatrièmement, nous cherchons à développer la présence des *informations* culturelles dans les lieux d'information touristique (syndicats d'initiative, hôtels). La formation aux ressources culturelles des personnes travaillant dans ces lieux doit faire partie de ce point. On peut également penser à des formations concernant les taxis et les autocaristes.

Ceci a déjà été testé expérimentalement et a montré son efficacité. Reste à trouver les moyens de le systématiser.

Cinquièmement, la loi sur le tourisme permet à des équipements culturels d'émettre des voyages, des circuits ; Il convient alors à nos structures culturelles

Carcassonne.



d'apprendre à concevoir et à mettre en place de tels « produits » sans rien laisser perdre de la qualité culturelle que nous revendiquons. Ceci permettrait d'étendre à tout ce qui reste aujourd'hui le privilège de ceux qui adhèrent à certaines associations, comme les sociétés d'amis des musées.

On chercherait dans ce cadre à articuler des manifestations de renom international avec des opérations culturelles plus modestes, de découverte, permettant donc la promotion d'artistes, de créateurs, de petits sites inconnus des circuits touristiques habituels.

On cherchera également à développer l'approche touristique avec l'approche culturelle dans la prise en compte de la diversité des goûts des familles (croisement entre tourisme culturel et tourisme vert par exemple, ce qui permet d'intégrer l'environnement et les ressources culturelles).

Sixièmement, nous favoriserons des opérations pilotes en cherchant à voir comment il est possible de les généraliser : telle l'opération « Monuments en musique » qui a été montée l'été dernier par la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites. Ce croisement des arts permet d'intéresser un public qui ne s'intéresse qu'à l'un des deux arts concernés. Telle aussi l'action du Théâtre de Chaillot qui, à l'aide d'un instrument individuel assez simple, permet à des touristes étrangers de suivre une pièce dans leur langue (cet outil a initialement été mis en place pour les handicapés).

Septièmement, nous chercherons à développer la connaissance que nous avons des touristes et de leur approche de la culturelle. Au-delà des études de clientèles qui relèvent de stratégies locales et sont fortement aidées par le tourisme, il nous apparaît important de chercher à mieux connaître les représentations que les touristes se font des ressources culturelles que nous leur offrons.

Ce travail peut prendre par exemple la forme d'études de représentations sur certains grands secteurs culturels, comme cela a été fait pour la création du musée national de préhistoire des Eyzies. Il peut porter aussi, autre exemple, sur les modalités selon lesquelles la presse de tel ou tel pays présente les ressources culturelles de la France. C'est ainsi que le Languedoc-Roussillon vient de faire une étude sur la façon dont les supports médias choisissent les produits touristiques qu'ils promeuvent. Aux Pays-Bas et au Danemark, ce sont plutôt les médias traitant des vacances actives et de camping qui seront retenus.



Avignon, le Palais des Papes.

Les supports suédois abordent volontiers le golf et les séjours balnéaires. L'Autriche, l'Espagne ou l'Italie inclineraient plutôt vers des circuits « découverte » et « patrimoine ». En Allemagne et en Grande-Bretagne, l'accent est mis sur les plaisirs balnéaires, les découvertes culturelles et les grands sites naturels. Quant à la Belgique, sensibilisée à la protection du littoral, elle n'en demeure pas moins le champion des « revues automobiles » (Infos du Comité Régional du Tourisme, janvier 1995). Il est certain qu'à partir d'analyses de ce type, il est intéressant de voir comment proposer les activités culturelles qui sont les nôtres.

Ces propositions devraient s'inscrire dans le cadre d'une convention avec le Tourisme, actualisant la convention qui a été mise en place en 1989 et qui a depuis été reprise surtout par la Direction des Musées de France et, plus récemment, par la Direction du Patrimoine (Caisse Nationale des Monuments Historiques et des sites) ■



Serge ARNAUD,
IPC 83,
Délégué au
Développement
et aux
Formations au
Ministère de la
Culture.

LE TOURISME DE PAYS

par Jean-Jacques Descamps



Le tourisme en espace rural recèle un important potentiel de développement. En effet, 72 % de la fréquentation touristique française ne concerne actuellement que 20 % du territoire et seules 22 % des dépenses touristiques en France intéressent l'espace rural.

Où, une nouvelle demande se dessine pour cette forme de tourisme plus culturelle, écologique, conviviale et économique, face à une surdensification de l'offre touristique dans certaines stations du littoral ou de haute montagne.

Mais l'analyse de l'offre actuelle en zone rurale fait apparaître, malgré des réussites incontestables, un grand nombre de lacunes liées soit à une insuffisante connaissance de la demande, étrangère en particulier (qui ne représente actuellement que 16 % des nuitées), soit à une mauvaise adaptation de nos équipements.

Cela tient à une grande atomisation de l'offre, extrêmement diversifiée, faite surtout de petites entreprises indépendantes, éventuellement saisonnières, ayant peu les moyens de se mettre à niveau. Cela tient aussi à une insuffisance de véritables produits touristiques bien construits et adaptés à une clientèle exigeante. Enfin, cela tient à une imparfaite coordination des actions nécessaires d'accompagnement des collectivités locales et de l'État, et à un manque d'identification claire de ce type de tourisme et de sa structuration géographique.

Pour remédier à cet état de fait, et doubler la fréquentation actuelle, ce qui créerait environ 50 000 emplois supplémentaires, un effort volontariste de tous les acteurs concernés est nécessaire autour du concept du **Tourisme de Pays (French Country Tourism)**.

A partir de ces « Pays » touristiques, ensemble de communes ou de cantons rassemblés autour d'un pôle d'intérêt fort, on pourra bâtir une politique de développement cohérente répondant à une demande marketing identifiée, s'appuyant sur une meilleure connaissance de la clientèle, une amélioration de l'offre, et une promotion-commercialisation mieux ciblée.

L'aménagement de l'offre (accès, transports, hébergements, animation, environnement naturel) doit faire l'objet de plans à long terme s'inscrivant dans des schémas départementaux puis régionaux et peuvent faire appel à des aides publiques contractuelles en s'assurant de la complémentarité nécessaire des équipements.

Les appuis souhaitables des collectivités locales dans la construction des produits, la promotion, la commercialisation doivent être de la responsabilité de l'échelon le plus efficace pour créer un partenariat adapté à la nature des problèmes posés.

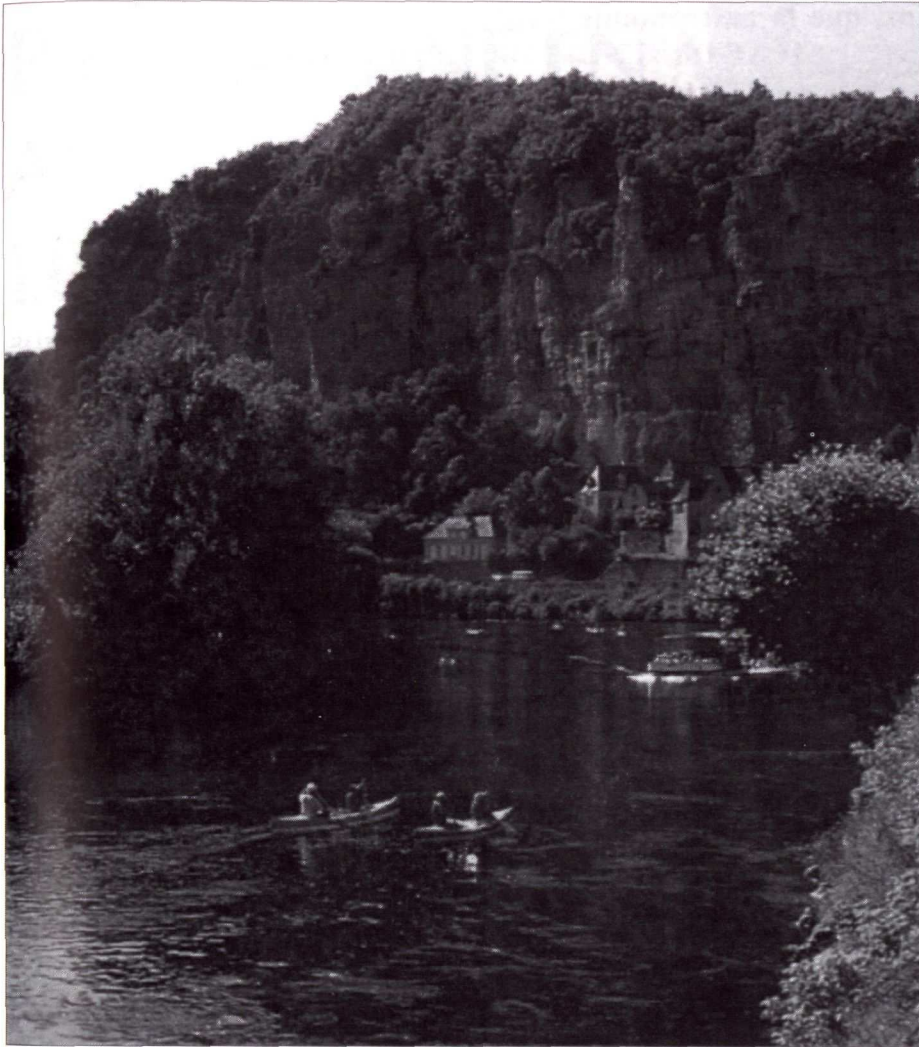
Un essai de répartition des ces responsabilités est tenté dans le rapport, s'ajoutant à une meilleure définition et organisation du rôle de l'État, tant au niveau du ministère que de l'interministériel.



Chamonix.

Tradition azurée, le marché aux fleurs.





C'est ainsi que, pour doubler en 5 ans la fréquentation touristique dans ces « Pays », des crédits publics d'État de l'ordre du Milliard de Francs par an, devraient alimenter un fond contractualisé, d'aide au développement de l'offre touristique, dans le but de créer les incitations nécessaires aux initiatives des collectivités locales et des entreprises du secteur privé. Ce fond se substituerait aux différents fonds existants.

Une Commission Nationale du Tourisme de Pays permettrait de coordonner l'action des nombreux ministères concernés par l'Aménagement Touristique du Territoire.

Le rapport propose que le rôle de l'AFIT, Agence Française de

Le Tourisme de Pays, qui ne permettra pas seul de résoudre les problèmes posés par la désertification rurale, peut néanmoins être une composante importante de l'activité économique nouvelle que l'on souhaite maintenir dans la France de nos campagnes.

l'Ingénierie Touristique, comme consultant privilégié des collectivités locales, soit accentué en remplacement des Délégations Régionales du Tourisme, ceci afin de veiller à la bonne utilisation des fonds d'État consacrés au Tourisme de Pays.

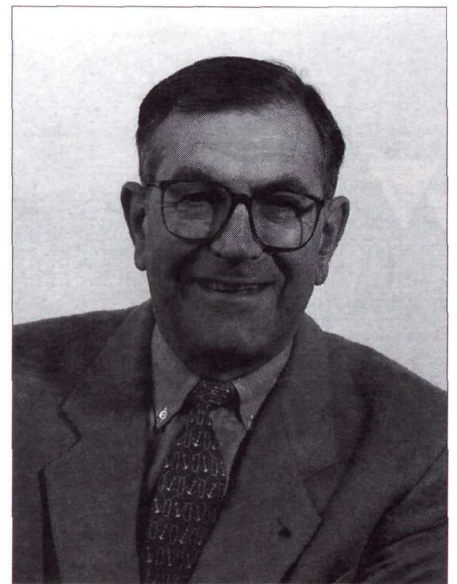
Le rapport préconise enfin un certain nombre de mesures fiscales d'aides et d'incitations à l'initiative privée en matière de Tourisme de « Pays », tant en ce qui concerne les hébergements pour leur rénovation ou leur transmission, par exemple, que pour les entreprises d'animation touristique, en veillant à maintenir l'égalité de tous devant les obligations fiscales et sociales, et à dévelop-

per le Professionnalisme, la qualité de l'accueil et l'encouragement à la labellisation des produits.

Il propose aussi la création d'un statut de l'entreprise touristique saisonnière.

Le potentiel de développement du Tourisme de Pays ne doit évidemment pas être exploité au détriment des zones touristiques traditionnelles françaises mais il peut être le résultat d'un transfert correspondant à une évolution de la demande.

L'effort envisagé pour accueillir cette nouvelle demande doit donc être complémentaire des efforts déjà entrepris pour développer le tourisme en général, source de création d'emplois et d'apports en devises. ■



Jean-Jacques DESCAMPS,
PC 58

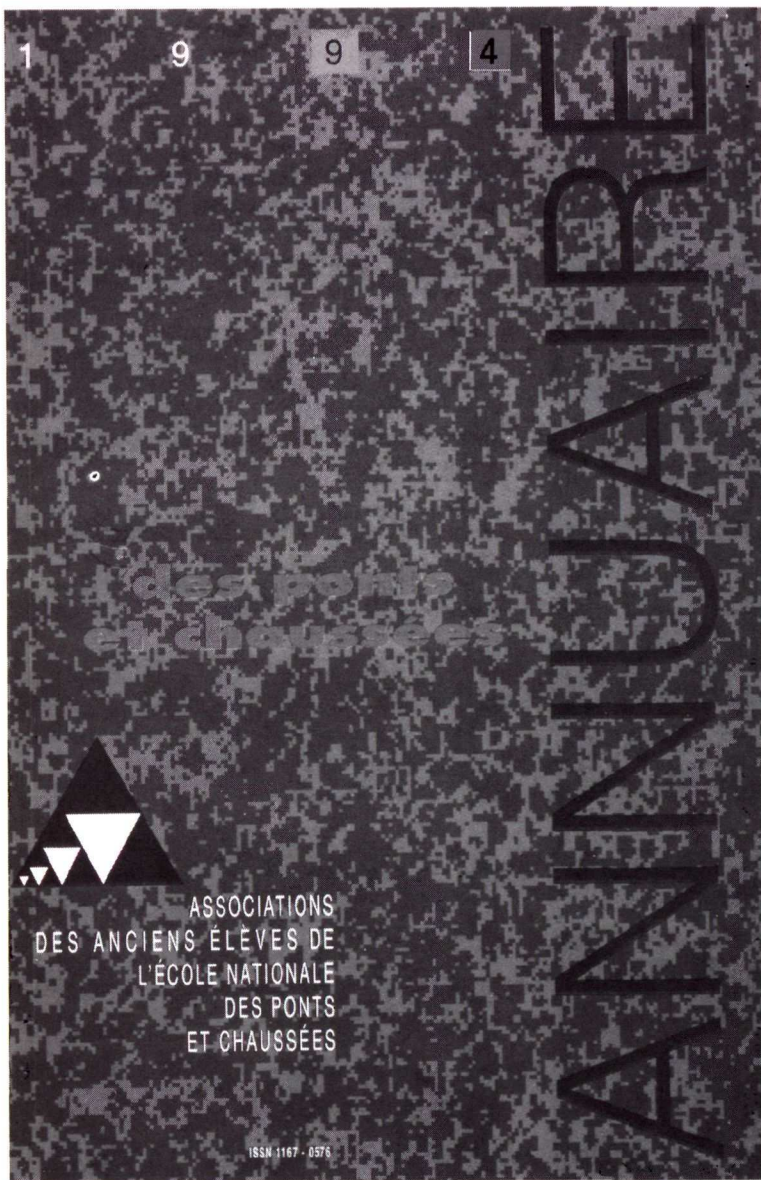
83-89 : Conseiller Municipal à Lille,

86-88 : Secrétaire d'État chargé du Tourisme dans le gouvernement de Jacques CHIRAC,

93 : Élu député de la troisième circonscription d'Indre-et-Loire, Vice-Président du Groupe UDF à l'Assemblée Nationale, Membre du Directoire des Clubs Perspectives et Réalités

Membre de la Commission des Finances - Rapporteur spécial pour le budget du Tourisme,

95 : Élu maire de Loches (Sous-Préfecture d'Indre-et-Loire).



Les ingénieurs des Ponts et Chaussées jouent un rôle éminent dans l'ensemble des services du ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme. Ils assument également des fonctions importantes dans les autres administrations et dans les organismes des secteurs publics parapublic et privé.

De même, les ingénieurs civils des Ponts et Chaussées, occupent des postes de grandes responsabilités dans tous les domaines (entreprises, bureaux d'études, ingénieurs conseils, contrôle, organismes financiers).

L'annuaire est édité conjointement par les deux associations.

L'ANNUAIRE 1994 VIENT DE SORTIR

PRES DE 2 000 MODIFICATIONS

dont les nouveaux statuts de l'Ecole

Il est adressé directement à tous les anciens élèves à jour de leur adhésion

BON DE COMMANDE

DESTINATAIRE

OFERSOP
55, bd de Strasbourg
75010 PARIS
Tél. : 48.24.93.39
Fax : 45.23.33.58

Prix : 800 F
TVA : 128 F
Total : F

Règlement ci-joint :
Règlement dès réception de facture

EXPEDITEUR

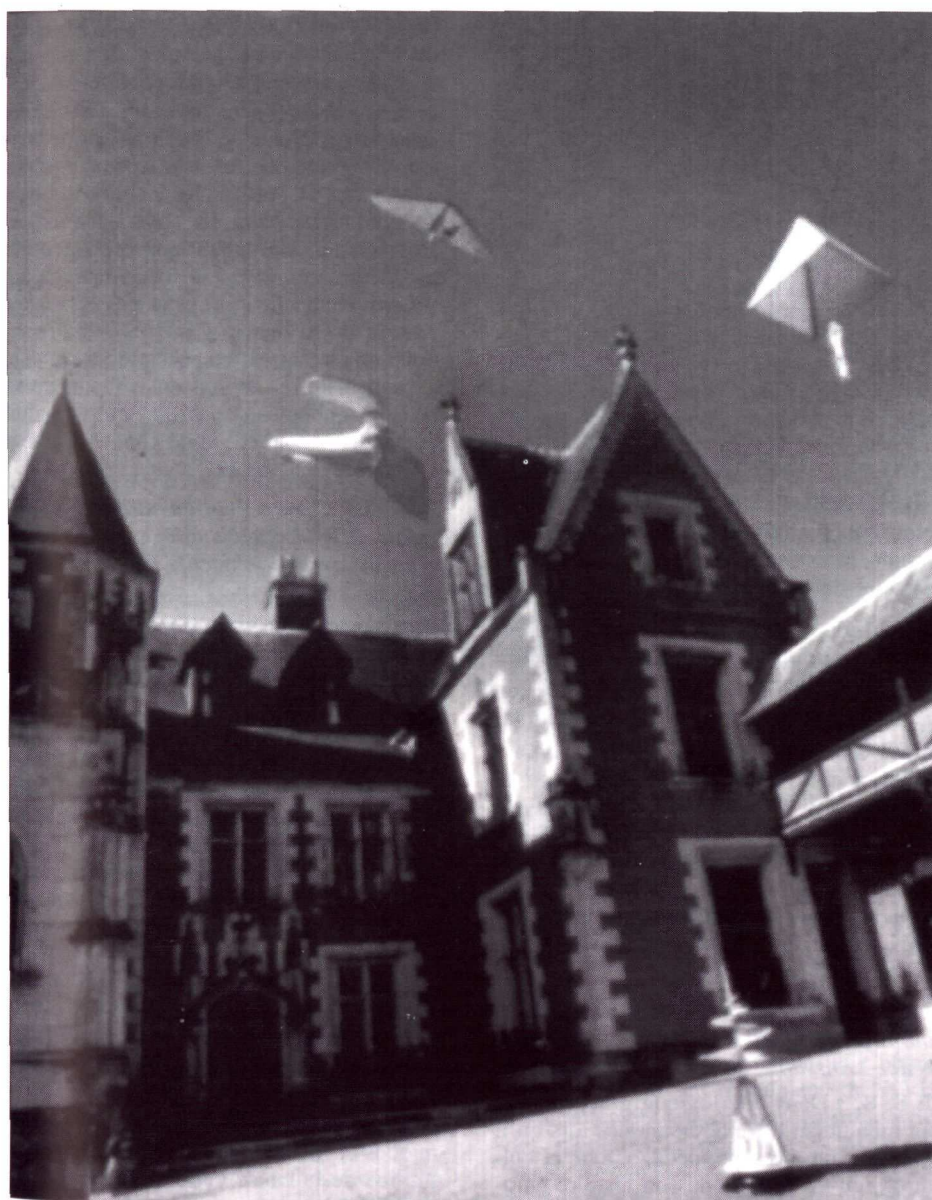
Nom :
Adresse :
.....
Téléphone :

Veillez m'expédier annuaire(s) des anciens Elèves de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Date Signature

PATRIMOINE EN MOUVEMENT : ACTEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL

par Jean Saint-Bris



Le clos Lucé.

De la gestion du Clos Lucé, à la demeure de Léonard de Vinci, à la création du « Voyage au Temps des Impressionnistes » à Auvers-sur-Oise, Jean Saint-Bris, PDG de JSB Culture et Communication, professionnel du management culturel et touristique, Conseiller Général de Maine-et-Loire, nous fait part de sa vision de la mise en valeur des monuments et de leur rôle moteur dans le développement local. Il vient de faire reconnaître son concept de « pôles d'économie du patrimoine » par le gouvernement qui souhaite étendre ce projet à l'ensemble du territoire pour favoriser la création d'emplois de proximité.



Château de Pierrefonds (Oise) Photo B. Acloque/CNMHS/SPADEM.

PCM Le Pont : Le temps du conservateur est-il révolu ? Avec les monuments entreprises de culture, assiste-t-on à la naissance d'une fonction nouvelle ?

Jean Saint-Bris : Le Clos Lucé, demeure de Léonard de Vinci fait peau neuve : nouvelle scénographie des « fabuleuses machines » de Léonard, restauration des fresques de la chapelle, présentation d'une suite de salons du XVIII^e siècle, aménagement d'un jardin Renaissance, ouverture d'un audiovisuel, d'une boutique et de salles de séminaires. Entrouverte seulement au public il y a quelque trente ans, la demeure de Léonard de Vinci est devenue à présent une entreprise culturelle.

Pendant longtemps on a opposé le « conservateur » à l'animateur du patrimoine. C'est une guerre picrocholine, un débat caduc aujourd'hui. En matière de gestion de nos biens culturels, nous sortons de la préhistoire. Il nous faut passer du patrimoine « naphthaline » à la notion de patrimoine en mouvement. Prenons un exemple. Dans ce Val-de-Loire si prestigieux, de Blois à Langeais, le grand public reçoit des images architecturales qu'il perçoit comme identiques. Le touriste capte une même histoire, uniforme, faite des mêmes personnages royaux ou de femmes galantes, mais il ne capte pas le message de civilisation de la Renaissance. Si le touriste n'a pas le niveau de culture suffisant, il éprouvera une sorte de manque à comprendre. Il faut donc mettre en

mouvement les monuments pour qu'ils assument leur rôle pédagogique et transmettent leur message de civilisation. Comprendre un monument, c'est le situer dans un contexte historique porteur de sens. Or trop souvent, dans nos monuments, pour le grand public, les « clefs » de cette lecture sont perdues.

Nous devons être les médiateurs du patrimoine. Mais cette mise en mouvement doit se faire dans le respect absolu du sens et des lieux.

PCM Le Pont : Quel est, selon vous, le rôle contemporain d'un monument ?

J. S.-B. : Les monuments doivent assumer une triple mission : porter témoignage (le public y vient à la rencontre du beau et de l'authentique), raconter une histoire et séduire (le public veut apprendre et se retrouver), être des lieux de rêve (le public vient y consommer de l'imaginaire).

Cela implique de privilégier leur puissance d'évocation, ainsi qu'un certain confort de visite et d'accueil.

PCM Le Pont : Comment distinguer un monument d'un autre dans la concurrence croissante du tourisme culturel ?

J. S.-B. : Dans une logique grand public, un monument est intéressant dès lors qu'il transmet un message, pédagogique et culturel, qui va au delà de son histoire chronologique. Il convient donc de trouver pour chaque site un concept approprié qui permettra de ne pas se limiter à des

considérations purement architecturales, mais d'apporter quelque chose en plus qui préexiste dans l'inconscient collectif. C'est ce que nous avons réalisé au Clos Lucé qui enregistre la plus forte hausse en volume d'affluence de tous les monuments nationaux et, plus récemment, au château d'Auvers-sur-Oise. Dans le premier cas, nous avons dépassé le strict cadre historique, qu'on retrouve pour tous les châteaux de la Loire, et mis l'accent sur un angle de vue bien précis : « Au Clos Lucé, Léonard de Vinci invente l'an 2000 ». De fait, le public a le sentiment de découvrir un Léonard un peu méconnu, à la fois inventeur de génie et esprit précurseur.

PCM Le Pont : Au fond, vous êtes partisan d'un tourisme thématique, jusqu'où ?

J. S.-B. : « Nous souhaitons contribuer à la bonne compréhension d'une histoire au sens large. Nous considérons les monuments comme des éclaircisseurs pédagogiques permettant d'appréhender les mouvements de civilisation dont ils sont les témoins. Dès lors, il faut pour leur redonner vie proposer une mise en scène spécifique. Bien évidemment, on ne peut pas les traiter partout de la même manière. Avant tout, nous observons un respect absolu du site, de son histoire, de son environnement et de son ambiance. Le projet culturel doit être indiscutable et validé chaque fois par un comité scientifique concerné.

PCM Le Pont : Peut-on allier dans revalorisation du patrimoine : transmission d'un message et objectifs économiques ?

J. S.-B. : Il nous faut rendre la parole au patrimoine. Cela veut dire d'abord, pour chaque site, extraire son concept, son principe fondateur et faire émerger sa puissance d'évocation, la part d'imaginaire et de rêve qu'il dégage derrière l'histoire chronologique. Il y a ce quelque chose qui touche la conscience du public, les gens ne vont qu'à la retrouvaille de quelque chose qu'ils portent en eux. Le public vient pour apprendre et se retrouver, encore faut-il que le patrimoine ne se contente pas d'être là, mais qu'il raconte une histoire et qu'il séduise.

Quand on a réglé le problème du sens, on a réglé le problème économique. Il n'y a pas de conflit entre le sens (le sanctuaire) et l'économique qui serait sa profanation. Nous avons alors les conditions de la réussite économique. Les savoirs économiques et médiatiques doivent être mis au service de la cause culturelle.

C'est pourquoi, j'ai remis récemment au Premier Ministre un projet de création de « pôles d'économie du patrimoine » qui

auraient pour but de transformer les sites patrimoniaux actuels existants, mais sous-valorisés, en « produits culturels et touristiques ». Il y a là, à mon sens, beaucoup des métiers et des emplois de demain.

PCM Le Pont : Qu'est-ce-qu'un pôle d'économie du patrimoine et que peut-on en attendre ?

J. S.-B. : Un constat s'impose : nos campagnes représentent une ressource à la fois considérable et peu exploitée pour le tourisme culturel en France, alors même qu'une importante clientèle urbaine, en France et en Europe, est à la recherche d'un environnement authentique et de racines patrimoniales.

Aussi, le temps est venu d'ouvrir un grand chantier de revitalisation du territoire national et de création d'emplois durables, en phase avec les attentes touristiques et culturelles. La mise en place des « pôles d'économie du patrimoine » a ainsi vocation à promouvoir ces produits culturels et touristiques, créateurs d'activités et d'emplois.

Pour qu'un « pôle d'économie du patrimoine » fonctionne, il faut réunir quatre paramètres : mise en valeur des monuments, mise à niveau de l'hébergement, convivialité et remise en forme dans un environnement préservé.

PCM Le Pont : Quels types de moyens mettez-vous en œuvre, en pratique dès lors que vous dépassez purement le stade conceptuel ?

J. S.-B. : Ils sont nombreux. A Auvers-sur-Oise par exemple, nous les avons adaptés à la thématique choisie : le mouvement impressionniste qui a fortement marqué l'histoire du Département. Nous avons donc réalisé un parcours-spectacle utilisant des décors, des moyens scénographiques et audiovisuels d'avant-garde, vidéos, grands écrans, murs d'images... A Noirlac, en revanche, nous avons estimé que la beauté architecturale de l'abbaye constituait, en soi, l'essentiel de l'émerveillement. Nous avons donc utilisé l'espace originel et nous l'avons ponctué, de manière discrète, par une signalétique, quelques évocations sonores recréant l'ambiance quotidienne de la vie monastique. Pour le Clos-Lucé, enfin, nous avons d'abord voulu permettre au visiteur d'entrer dans l'intimité de Léonard, en restituant sa chambre, la cuisine, la chapelle, la salle du conseil où il recevait fréquemment le roi François I^{er}.

Avec l'aide d'IBM, nous avons reconstitué une quarantaine de machines créées par le génie toscan. En fait, vous l'avez compris, chaque site inspire directement son traite-



Azay-le-Rideau (Indre et Loire Photo J. Feuille/CNMHS/SPADEM).

ment. Celui-ci, selon les cas, sera plus ou moins scénique, plus ou moins présent.

PCM Le Pont : Avec 90 % de satisfaits et 150 000 visiteurs dès la première année d'exploitation, le « Voyage au Temps des Impressionnistes » est un succès culturel et touristique pour le Département du Val d'Oise.

Quel a été votre parti-pris ?

J. S.-B. : A la suite d'un concours d'idées et à la demande du Conseil Général du Val d'Oise, présidé par Jean-Philippe Lachenaud, j'ai pris en charge la conception et la réalisation du « Voyage au Temps des Impressionnistes » premier espace d'initiation à l'impressionnisme au Château d'Auvers-sur-Oise, monument du XVII^e admirablement restauré par les Architectes des monuments historiques - MM. Lablaude et Maj.

Par son concept de parcours-spectacle, par son utilisation de techniques d'animation et de projection très actuelles, le « Voyage

au Temps des Impressionnistes » constitue une approche originale aussi bien dans le domaine de la médiation de l'art que des loisirs culturels.

Le « Voyage » ne remplacera jamais un musée ou une grande exposition monographique puisque, par exemple, il ne présente aucune œuvre originale, mais il a permis de mettre en scène plus de 500 tableaux Impressionnistes du monde entier, grâce aux techniques nouvelles d'expression.

Le « Voyage » est une nouvelle mise en perspective d'un grand moment de l'histoire de l'art saisi à travers ses artistes, leurs recherches et leur époque, qui fait une large part au contexte social et historique.

A la différence des mouvements picturaux qui les ont précédés, comme le néoclassicisme ou la peinture romantique et d'histoire, les Impressionnistes ont souvent été les témoins de leur temps.

Toute une époque transparaît à travers les

ginguettes de Renoir, les coulisses d'opéra de Degas, les portraits de Toulouse-Lautrec et de Manet, les paysages urbains de Caillebotte...

Le « Voyage au Temps des Impressionnistes », à la fois plongé dans une époque et explication vivante d'un mouvement pictural majeur, se déroule en 15 tableaux scéniques et un film-spectacle.

Chaque animation comprend une mise en situation, des films vidéos et projections de tableaux ou de détails des tableaux impressionnistes, une reconstitution de décors de l'époque, des objets authentiques, un commentaire diffusé par casque infrarouge, des panneaux explicatifs, des cartels, parfois des effets spéciaux.

De multiples techniques audiovisuelles ont été utilisées pour rendre particulièrement vivant ce parcours-spectacle. Le visiteur est en permanence environné d'images et plongé dans un univers sonore composé de commentaires, de musiques d'époque, de cris de Paris, de bruits de la ville, de la campagne et de la mer.

PCM Le Pont : Quelles ont été les clés de cette création inédite ?

J. S.-B. : Nous avons délibérément voulu plusieurs niveaux de lecture :

- L'émotion d'abord pour plonger dans l'espace et dans le temps des Impressionnistes à l'aide du décor, d'ambiances sonores, voix et chansons, de films anciens et de reportages photographiques. Grâce aussi aux objets authentiques retrouvés, témoins de la vie quotidienne.

- L'analyse du mouvement Impressionniste est induite en faisant entrer le public dans les tableaux par le regard des peintres. Mise en mouvement, décomposition de l'image, gros plans, permettent de comprendre leurs intentions et leurs différences. Ce sont les peintres eux-mêmes et les témoins de l'époque qui commentent la révolution impressionniste...

- L'explication de la technique picturale est proposée au travers de vidéos pédagogiques qui traitent d'approches particulières : l'influence du Japonisme, le traitement de la couleur, les outils du peintre, le rôle de la photographie, etc. Des panneaux lumineux descriptifs et des cartels descendent dans le détail et permettent de fixer les informations essentielles.

- Le fil rouge du parcours et son rythme sont communiqués par une bande son qui s'adresse à l'intimité de chaque visiteur-spectateur en particulier et dans sa langue. Grâce au système d'émission infrarouge, ce commentaire personnalisé vous guide et vous accompagne partout où vous êtes. Il vous laisse libre de vos mouvements.

Cette bande son est conçue comme un film sonore. A chaque étape l'histoire qui vous est racontée crée une émotion propre à chaque salle.

A chaque support donc son rôle.

PCM Le Pont : Le « Voyage au temps des Impressionnistes » a obtenu le Grand Prix 94 du Tourisme. A quoi avez-vous donné la priorité sous cette réalisation ?

J. S.-B. : Avec le conseil éclairé de Sophie Monneret, nous avons eu l'obsession de la rigueur et de la lisibilité et nous avons essayé d'être innovants.

La démarche se veut précise, argumentée, informative et pédagogique. Elle propose une interprétation du phénomène impressionniste, au mieux une lecture.

Mais le ton riche d'une illustration qui porte l'émotion, le ton est au spectacle, spectacle des œuvres et spectacle de la vie.

J'ai voulu laisser sa chance à la part du rêve.

J'ai voulu créer un moment de vie au temps des Impressionnistes pour inviter au plaisir de comprendre leur extraordinaire révolution.

PCM Le Pont : Venons-en au « nerf de la guerre » de la mise en mouvement du patrimoine : la commercialisation. Comment parvenez-vous à un seuil de rentabilité si enviable dans un secteur, le tourisme culturel, qui n'est pas exempt de contraintes ?

J. S.-B. : Dans ce domaine, tout commence et tout fini par la fréquentation. Un site qui n'est pas fréquenté n'a pas les moyens de ses ambitions. Je pense que des lieux de mémoire doivent rester des lieux de vie afin de réjouir le public. Pour ce faire, un principe simple : le visiteur doit repartir avec plus de motifs de plaisir et d'étonnement qu'il ne pensait en trouver en venant. Si cet objectif est atteint, il aura la tentation de revenir et de faire découvrir tout cela à quelqu'un d'autre. Il faut respecter autant que possible sa liberté. La plupart des monuments gérés par la puissance publique sont régis par un système beaucoup trop contraignant. Guides, horaires, etc... Celui-ci est ressenti par le public comme un carcan. Il apparaît inadapté au style de vie du touriste d'aujourd'hui, français ou étranger. Le visiteur revendique le droit de saisir, de capter une émotion à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Je préconise donc une ouverture sans interruption de 9 à 20 heures, tous les jours de l'année, une permanence des expositions et spectacles visibles à l'intérieur des sites et une rota-

tion des personnels en conséquence, avec les effets bénéfiques qui peuvent en découler pour l'emploi.

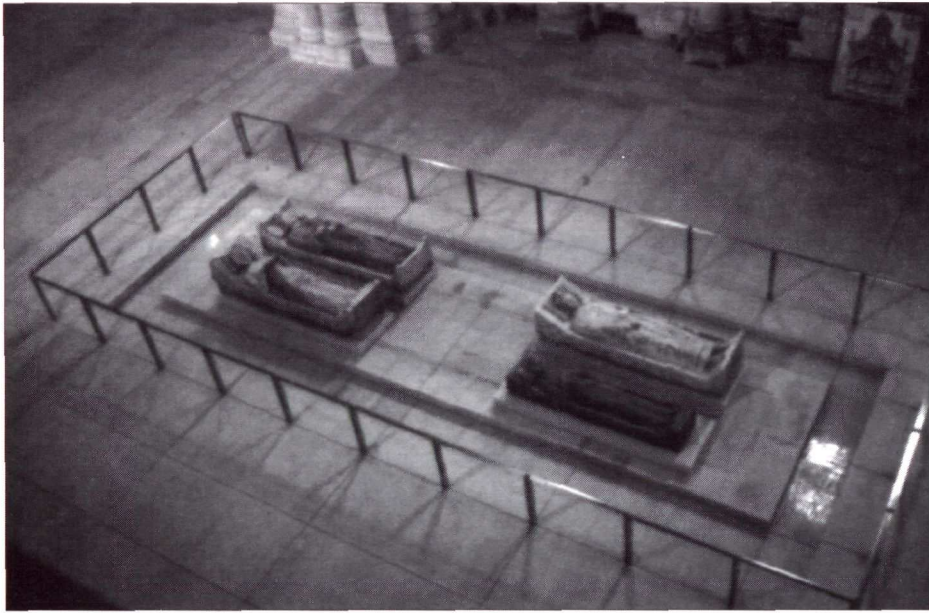
PCM Le Pont : Votre vision de la mise en valeur du patrimoine et du développement touristique, appelle-t-elle de nouvelles compétences ?

J. S.-B. : Expertise appropriée et éthique exigeante devront aller de pair. Il faudra être capable pour relever ce défi culturel et économique de faire face à des clientèles vigilantes, exigeantes, évolutives. La France devra se doter de professionnels experts en politique culturelle et touristique, capables d'imaginer des concepts originaux, de les mettre en œuvre dans un souci de qualité et d'en évaluer constamment la pertinence.

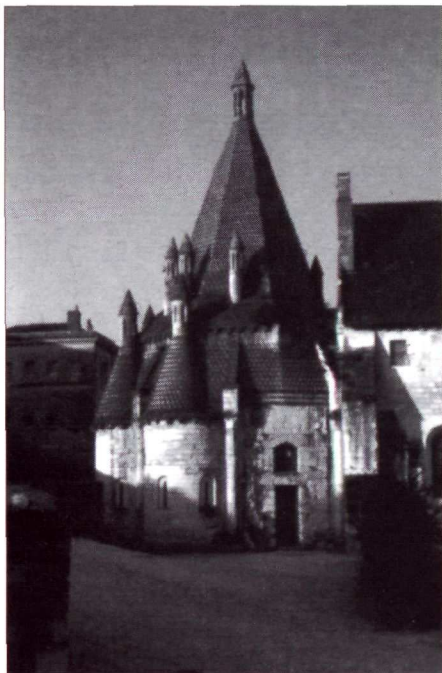
Le développement du tourisme culturel passe, par des méthodes de mise en valeur, de gestion et de promotion innovantes qui doivent rester au service de la recherche d'un sens à restituer à nos monuments, dans le respect d'une approche historique incontestable. ■



Jean SAINT-BRIS, DES en Droit Public et diplômé de Sciences Po Paris, est Conseiller Municipal d'Amboise et Conseiller Général de Maine et Loire. Il restructure en entreprise culturelle restaure et dirige depuis 1980 le château du Clos Lucé, demeure de Léonard de Vinci dont il a multiplié la fréquentation par 6 en 7 ans (260 000 visiteurs). Création de 21 emplois directs et 42 emplois induits. Il initie la mise en place de Pôles d'Économie du Patrimoine-gisement d'emplois sur le territoire national. (1994/95) Jean Saint-Bris est par ailleurs chargé de cours à l'École du Louvre, à l'École du Patrimoine et à Science Com.



Les Gisants.



Cuisines Romanes.

Le Centre Culturel de l'Ouest² a été voulu par la Région des Pays de la Loire pour être l'instrument d'une collaboration entre l'État et les collectivisés locaux afin de redonner vie à l'Abbaye de Fontevraud. Créé en 1975 et reconnu depuis d'utilité publique, le CCO a pour membres fonda-

(1) Tél. 41.51.71.41

(2) Tél. 41.51.73.52 - Fax 41.38.15.44

teurs les trois Régions des Pays de la Loire, du Centre et du Poitou-Charentes, le Département de Maine-et-Loire, les communes de Saumur, de Fontevraud et l'État représenté par le Ministère de la Culture et la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites.

Un accord a été conclu entre le Ministère de la Culture, la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites et le CCO. Il confie au Centre la responsabilité de l'accueil des visiteurs et l'organisation des visites, une mission générale d'animation culturelle et le soin d'assurer les travaux d'aménagement correspondants à ces activités. De son côté, l'État, propriétaire du monument, est tenu d'en assurer la conservation, la sécurité et l'entretien. Responsable de l'intégrité du domaine abbatial classé, il doit se donner les moyens de la maintenir et de la restaurer.

L'engagement de la Région des Pays de la Loire est particulièrement important. Elle contribue en effet à concurrence de 20 % aux travaux de restauration du monument et à concurrence de 80 % aux frais de fonctionnement ou d'équipement, pour un montant global annuel d'environ 8 MF. C'est dire l'intérêt porté par la Région à ce monument du patrimoine universel et sa volonté concrète de participer à l'action de la Direction du Patrimoine pour faire avancer ce qui est aujourd'hui l'un des plus grands chantiers de restauration de France.

De leur côté, le Département de Maine-et-Loire et la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites soutiennent

régulièrement et de manière significative les activités du Centre Culturel de l'Ouest. Plus qu'un monument, l'Abbaye est une cité monastique qui a pour caractéristique d'avoir conservé son plan initial, alors que ses bâtiments ont subi des transformations constantes au cours d'un millénaire, ou presque, de vies religieuse et pénitentiaire. C'est en effet en 1101 que Robert d'Arbrissel à qui le pape Urbain II avait donné, en 1096, mandat de prêcher l'Évangile, fut invité à sédentariser la troupe hétéroclite de marginaux des deux sexes qui s'étaient attachés à ses pas de prédicateur itinérant.

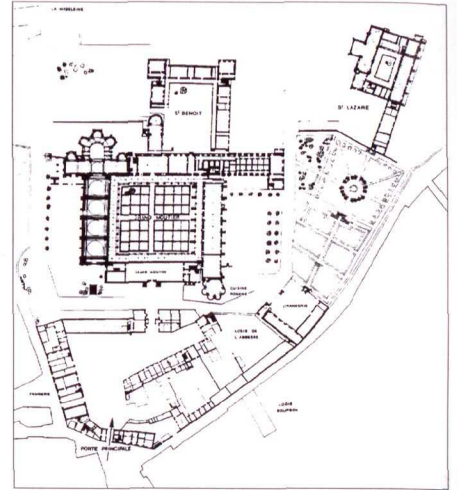
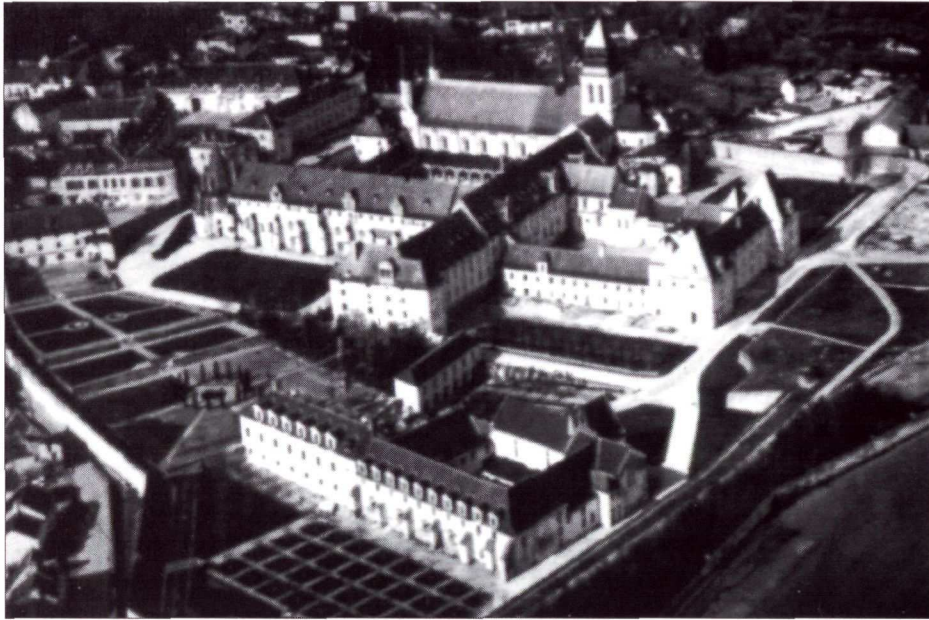
La cohorte rassemblée par cet évangéliste s'accrut rapidement de nombreuses recrues, clercs et laïcs, riches et pauvres, nobles et vilains, hommes et femmes, avec son lot de lépreux et de prostituées ; les évêques s'employèrent à normaliser une fondation dont l'originalité due à son créateur contenait des germes de désordre.

Devant le nombre croissant de religieuses d'origine aristocratique et l'importance des donations faites par leurs familles, Robert d'Arbrissel confia la direction effective de Fontevraud à une prieure choisie parmi les moniales nobles et, à la veille de sa mort, il institua une abbesse ayant complète autorité sur l'Ordre. Le caractère spécifique de l'Ordre Fontevriste en tant qu'ordre double composé à la fois de femmes et d'hommes placés sous l'autorité d'une femme était affirmé. Il ne fut jamais remis en question. Et si l'Ordre recruta largement dans une élite sociale, nul ne conteste qu'il rassembla une élite spirituelle.

Encore fallait-il « *des pierres pour prier* ». A cet égard, l'Abbaye de Fontevraud est une illustration exceptionnelle de l'histoire architecturale. Bordant au nord le grand cloître, l'un des plus vastes jamais construits, l'abbatiale date de la première moitié du XII^e siècle, à une époque où, selon le mot de Georges Duby, l'architecture est, au sens premier du terme, un sacrement, c'est-à-dire un mode de relation avec le sacré ; elle abrite les gisants des rois Plantagenet, trois en pierre d'une qualité rare datent de 1204, l'un en bois du milieu du XIII^e siècle. La cuisine de la seconde moitié du XII^e siècle est, dans sa version restaurée par Magne, un exercice de style très élaboré où jouent l'octogone, le carré et le triangle ; des bâtiments conventuels apportent les uns un témoignage de la fin du XV^e siècle, les autres du début du XVI^e ou pour certains du XVII^e. Quelques constructions datent du XVIII^e siècle à la fois au prieuré Saint-Lazare, dans la cour d'entrée et dans le

CHRONOLOGIE FONTEVRISTE

- 1099** Arrivée de Robert d'Arbrissel dans le site.
- 1101** Fondation de l'Ordre de Fontevraud par Robert d'Arbrissel. Des huttes de branchages abritent une population jusqu'alors nomade qui suivait Robert d'Arbrissel, prédicateur de la Réforme grégorienne.
- 1116** Mort de Robert d'Arbrissel. Le chœur de l'abbaye est déjà construit. Bertrade, reine de France répudiée par Philippe 1^{er}, se retire à Fontevraud.
- 1119** Consécration de l'église abbatiale par le pape Calixte II, reconnaissant par là-même l'œuvre de Robert d'Arbrissel.
- 1150-1160** Sous les abbatiats de Mathilde d'Anjou et d'Audeburge de Haute-Bruyère, la richesse de l'Ordre atteint son apogée. Construction de la nef à pile de coupes.
- 1177** Fontevraud est érigé en paroisse : un village s'est développé autour de l'abbaye qui a gardé jusqu'à nos jours son caractère de village purement monastique.
- 1204** Aliénor d'Aquitaine meurt à Fontevraud où sont déjà enterrés son mari Henri II Plantagenet et son fils, Richard Cœur de Lion, rois d'Angleterre, pour qui elle a commandé des sépultures qui font de l'abbaye une nécropole royale.
- 1458** L'abbesse Marie de Bretagne décide de réformer l'Ordre : les religieuses de Fontevraud, les premières à se réformer, iront restaurer les principales abbayes bénédictines de France.
- 1504** L'abbesse Renée de Bourbon restaure la clôture : un mur entoure l'abbaye et une grille sépare le chœur de la nef dans l'église abbatiale. Elle entreprend la reconstruction de bâtiments monastiques (cloître, réfectoire).
- 1534** Sa nièce, Louise de Bourbon, lui succède, inaugurant une véritable dynastie d'abbesse de la famille de Bourbon (jusqu'en 1670). Ces abbesse de famille royale vont restaurer tous les bâtiments monastiques, ceux-là mêmes qui subsistent aujourd'hui et constituent un véritable panorama de l'architecture classique.
- 1671-1714** Gabrielle de Rochechouart, « *perle des abbesse* », sœur de Mme de Montespan, attire à Fontevraud érudits et artistes. Sa sœur se retire à Fontevraud ou elle fonde un hôpital.
- 1739** L'architecte Aubert construit le « Petit Bourbon » pour loger les quatre filles de Louis XV dont l'éducation est confiée aux religieuses de Fontevraud.
- 1789** L'abbaye de Fontevraud est toujours la plus riche abbaye de femmes en France. La dernière abbesse a fait construire de grandes écuries pour ses équipages et commandé un orgue neuf pour l'abbatiale.
- 1792** Expulsion des religieuses, la dernière abbesse quitte Fontevraud en septembre 1792. Dans la vente des biens nationaux, tout ce qui était à l'intérieur de la clôture constituant un lot trop important et qu'on n'a pas voulu diviser n'a pas trouvé d'acquéreur. L'abbaye est abandonnée. Toutefois, bientôt vendus en lots séparés, St-Jean-de-l'Habit et une partie de la Madeleine subissent la pioche des démolisseurs.
- 1804** L'abbaye est transformée en prison par un décret de Napoléon ainsi que celles de Clairvaux et du Mont-Saint-Michel.
- 1902** L'architecte des Monuments Historiques, Magne, restaure complètement la nef de l'église abbatiale et la cuisine romane.
- 1963** L'abbaye est restituée au service des Monuments Historiques.
- 1965-1970** Démolition des principaux bâtiments construits par l'administration pénitentiaire. Restauration des jardins.
- 1971-1975** Restauration du clocher de l'abbatiale, de la flèche, des façades et toitures de Saint-Benoît, du cloître et des toitures de Saint-Lazare.
- 1975** Création du Centre Culturel de l'Ouest.
- 1982** Inauguration de l'Hôtellerie du Centre Culturel de l'Ouest à Saint-Lazare.
- Juin 1982** Constitution de l'Association des Amis de l'Abbaye Royale de Fontevraud.



Abbaye Royale de Fontevraud, Centre Culturel de l'Ouest.

jardin où fut aménagé pour celles des filles de Louis XV qui y furent élevées le Logis Bourbon.

A la Révolution, l'ensemble du domaine (14 ha, de nombreux bâtiments, 3 ha de toitures) devient bien national : on tente sans succès de le vendre, seul St-Jean-de-l'Habit - couvent d'hommes situé à l'extérieur de l'enceinte - est acheté et démoli pierre à pierre. Le reste est livré au pillage et commence à tomber en ruine lorsqu'en 1804, Napoléon 1^{er} signe le décret qui en fera une prison ouverte après dix ans de travaux.

Pour installer la centrale pénitentiaire, l'ingénieur des Ponts et Chaussées chargé des travaux, Normand, fait construire, détruire et aménager tout en respectant, dans l'ensemble, les grandes masses de l'Abbaye. Parmi ces constructions, on remarque actuellement, après avoir traversé la cour d'entrée, la poterne de la prison avec ses deux guichets à pointe de diamant encadrant une porte sévère flanquée de deux colonnes basses et massives. Cet ensemble néoclassique, malgré ses dimensions réduites, rappelle le style des architectes visionnaires du XVIII^e siècle, particulièrement celui de Ledoux tel qu'on le retrouve dans la Saline d'Arc-et-Senans.

Dans les premiers temps de la prison, hommes, femmes et enfants y sont enfermés. Par la suite, les femmes iront à Rennes, les enfants dans des fermes expérimentales. Au plus fort de l'occupation carcérale, on compte presque 1 800 prisonniers. On a pu atteindre ce « record » en créant, pour augmenter les capacités

d'accueil, des étages intermédiaires occupant les volumes existant en deux, trois ou quatre espaces superposés dans les bâtiments qui le permettaient, église abbatiale comprise. Les jardins se couvrent d'ateliers où les détenus travaillent.

C'est en 1963 que l'Abbaye est restituée au Ministère de la Culture.

La même année, une partie de l'Abbaye a accueilli des Harkis ; plusieurs sont restés dans le Saumurois.

L'Abbaye est désormais ouverte au public alors que durant toute son histoire elle fut conçue pour être un lieu clos, qu'il fût de rédemption ou de répression.

C'est là un paradoxe qu'il faut surmonter pour qui veut - et qui doit - présenter à un public au demeurant dépourvu de mémoire, ce lieu de mémoire. Car il faut, sans les accabler d'informations, fournir aux visiteurs des repères qui leur permettent de situer et de comprendre ce qu'ils voient.

Il importe également que le monument soit un lieu de vie au quotidien. Le Centre Culturel de l'Ouest tient à développer une vie culturelle de proximité ; à ce titre, il organise une saison musicale d'une vingtaine de concerts qui rassemble chaque année plus de 4 000 personnes ; il organise également des rencontres entre musiciens et public et offre aux formations qu'il accueille la faculté d'enregistrer l'exécution des œuvres de leur répertoire (40 CD à ce jour). Il poursuit cette action en organisant tant à l'intention des maîtres de chœur (en juillet) qu'à celle d'adultes ou d'adolescents intéressés (en août) des

stages de chant grégorien. Dans le même esprit, les classes du patrimoine soutenues par la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire initient le public de demain afin qu'il apprenne à « voir l'architecture ». Ces classes ont accueilli en 1994 2 200 enfants.

L'Abbaye outre sa qualité de grand cimetière royal, a une puissance poétique et sacrée qui protège naturellement de l'amnésie culturelle. Lieu privilégié pour les colloques et les séminaires, cette action se prolonge par la création d'une Société d'Histoire Fontevriste dont les travaux permettent de mieux connaître la vie de l'Abbaye et l'influence de l'Ordre. Une revue permet aux chercheurs de publier chaque année le fruit de leurs travaux.

Grâce à l'hôtellerie installée au Prieuré Saint-Lazare³ dont la restauration est terminée, le Centre Culturel de l'Ouest peut accueillir les participants aux séminaires et aux congrès, les auditeurs des concerts, les visiteurs et les touristes.

L'Association du Centre Culturel de l'Ouest compte aujourd'hui plus de 400 adhérents actifs. Ce chiffre à lui seul témoigne de son rayonnement.

Jean-Claude GROSHENS
Vice Président délégué du
Centre Culturel de l'Ouest

(3) Tél. 41 517316 - Fax 41.51.75 50

UN SIÈCLE D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE EN MONTAGNE

« DE LA DÉCOUVERTE DE LA MONTAGNE
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE »

par Jean-Pierre Vézinet



Courchevel 1850 (Photo SEATM).

La montagne est d'abord ressentie comme un milieu hostile, siège de divinités malfaisantes, où nul ne s'aventure. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour les premières incursions dans ce domaine fantastique avec le point d'orgue de la première ascension du Mont-Blanc en 1786 et puis sous le second empire l'arrivée des anglais comme Edward Whymper qui partent à l'assaut des sommets inviolés des Alpes et Pyrénées.

Les premiers balbutiements

Toutefois le véritable démarrage du tourisme en montagne se situe vers le milieu du XIX^e siècle avec la reprise de l'exploitation des eaux thermales à des fins médicinales. Les stations thermales « lancées » par les têtes régnautes de l'époque deviennent le lieu où il faut « être vu ». Puis après 1850, avec le chemin de fer qui facilite l'accès au cœur des vallées apparaît une clientèle moins aristocrate, qui recherche principalement l'air pur, la beauté du site et la rencontre avec les montagnards.

Des villages traditionnels s'ouvrent alors au tourisme : Samoens, La Clusaz, Morzine, Valloire, Font-Romeu, etc. Les premiers hôtels et pensions sont créés par des familles dont les descendants continuent aujourd'hui la tradition.

Au début du XX^e siècle apparaissent les sports de neige et de glace. Premières descentes en ski (1877, Henri Duhamel à Chamrousse), premières compétitions de ski (1906 Montgenèvre), les « élégantes » s'essayaient au patinage... alors pourquoi à côté de la saison d'été ne pas créer une saison d'hiver qui permettra ainsi de rentabiliser des équipements, notamment les hôtels difficilement amortissables sur les quelques mois d'été ?

Mais l'accueil de touristes en hiver n'est possible que s'ils peuvent accéder facilement et trouver un confort minimum. Les hôtels s'équipent mais les investissements se font au gré des disponibilités foncières sans plans d'urbanisme, c'est l'époque des pionniers !

Dans les années 20, la baronne De Rothschild fait aménager les pentes du Mont d'Arbois au-dessus de Megève. Il s'agit du premier centre résidentiel construit pour les sports d'hiver marqué par l'empreinte de l'architecte Henry-Jacques Le Même qui conçoit une typologie de chalets utilisant matériaux et techniques contemporains, tout en recherchant un accord avec le paysage ⁽¹⁾ (les premiers chalets de Le Même sont en instance de classement).

Mais le véritable envol du ski se fera grâce au transport des passagers par câble qui va révolutionner la pratique et imposer sa loi pour le concept des stations.

Certes il existe déjà des moyens mécani-

ques pour accéder à des belvédères et des panoramas grandioses (chemin de fer de Montenvers en 1912, téléphérique du Brévent en 1930, etc...) mais la première remontée mécanique construite pour la pratique du ski fut le téléphérique de Rochebrune à Megève réalisé en 1933 (Cet engin devrait être remplacé en 1995). Suivra ensuite d'autres téléphériques (Morzine en 1934, les Houches-Bellevue en 1936, Auron en 1937...) ainsi que la construction du premier téléski par Jean Pomagalski en 1935 à l'Alpe d'Huez.

Désormais la montagne est accessible plus facilement, Ainsi va t'on pouvoir implanter ce type d'équipement un peu partout en montagne. Toutefois pour rentabiliser ces engins qui exigent des investissements très importants, il faudra attirer le plus de monde possible, donc construire des hébergements ce qui ne va pas sans risque comme l'histoire récente l'a montrée !

Cette révolution technologique annonce le Ski-Roi, va entraîner la transformation de vieux villages (La Clusaz, Valloire, etc...) va donner des idées ou des espoirs au moindre village de montagne (avec quelques désillusions à la clé !). La découverte de champs de ski en altitude sonne le renouveau de villages perdus (Val d'Isère en est le vivant exemple) et déjà certains rêvent à la création de « superstation » conçue pour la pratique du ski à l'exemple de Sestrières, construite en 1934 par la famille Agnelli.

L'industrie de la neige et l'intervention de l'État « Aménageur du Territoire »

Maurice Michaud Ingénieur des Ponts et Chaussées d'origine savoyarde, en poste dans ce département et Laurent Chappis Architecte Urbaniste tous deux fanatiques de montagne se retrouvent en captivité en Allemagne dans le même camp de prisonniers et pendant trois ans vont échanger leurs idées sur l'aménagement de la montagne pour la pratique du ski, tel qu'ils l'imaginent lorsque la guerre sera terminée.

En parallèle, en 1942, le commissariat aux sports charge une mission dirigée par un jeune Ingénieur des Ponts et Chaussées, Gérard Blachère d'une étude avec comme objectif la création d'une « station internationale de sports d'hiver » qui va aboutir à un projet d'aménagement de « la région de la Vallée des Bellevilles, des Allues et de St Bon ».

Après la guerre le Conseil Général de la Savoie prend connaissance de ces travaux, des réflexions de M. Michaud et L. Chappis et confie à ces deux amis la charge de concevoir dans ce secteur des 3 vallées une station de sports d'hiver.

Nos deux lascars parcourent la montagne en « pantalon-golf » et veste en drap de Bonneval, ski en frênes, peluches pour la montée avec l'indispensable long cordon-

Maurice MICHAUD (1905-1973). Il entre en 1925, à Polytechnique, puis ensuite à l'École des Ponts et Chaussées.

Nommé en 1938 à Chambéry,

il commence à réfléchir à ce que pourrait être l'aménagement de la montagne plus particulièrement pour le ski.

La guerre éclate, il restera prisonnier pendant 5 ans en Allemagne où il rencontre Laurent CHAPPIS.

Nommé en 1947 délégué à la reconstruction il participe à la reconstruction des villes savoyardes et plus particulièrement Annecy et Chambéry et à la mise en place des premiers plans d'aménagement de la montagne en Savoie. Il intervient en particulier sur les 3 vallées, Tignes, Val d'Isère.

Dans les années 1960, il prend en charge l'aménagement de la montagne et se retrouve ainsi à l'origine du « plan neige » et de son concept de station intégrée qui donnera naissance aux grandes stations françaises d'altitude. Il devient le premier « patron » du SEATM.

Maurice MICHAUD, surnommé par l'hebdomadaire « l'Express », le « dictateur des neiges » ne laissait personne indifférent et aujourd'hui encore son souvenir reste très vivace au sein des élus et professionnels de la montagne.

(1) Voir : Michèle PRAX, Françoise VERY « Naissance d'une station, Henry Jacques LE MEME architecte à Megève » in « Les cahiers de la recherche architecturale » n° 24 et 25, pages 77 à 84 - 1989.

net rouge que l'on attachait à la ceinture pour traverser les zones avalanches (2), couché dans des chalets isolés. Avec comme seul support la carte d'État Major, la boussole, l'altimètre et le clisimètre, ils délimitent les domaines skiables, les sites résidentiels, les zones d'avalanche et proposent au Conseil Général le projet de station de Courchevel.

Laurent Chappis avec Denys Pradelle, et Jean-Marc Legrand constitueront « l'Atelier d'Architecture de Courchevel » et inventeront une architecture nouvelle porteuse d'expérimentations techniques multiples.

Au début des années 60, la civilisation des loisirs prend son essor et l'État décide de mettre en œuvre des grandes opérations d'aménagement touristique qui contribueront à une meilleure répartition des activités économiques et stopperont le lent déclin de certaines zones défavorisées du territoire.

De nombreux pans de la montagne française se prêtent à la pratique du ski, l'État va donc intervenir et mettre en place une politique de création et de développement des stations de sports d'hiver.

Il crée la Commission Interministérielle pour l'Aménagement Touristique de la Montagne (CIAM) chargée de mettre en œuvre la politique de l'Aménagement Touristique de la Montagne dont la cheville ouvrière sera le Service d'Études et d'Aménagement Touristique de la Montagne (SEATM) créé en 1964 et dont le premier directeur sera naturellement Maurice Michaud. Ainsi le SEATM va :

- recenser tous les sites français aptes à la pratique du ski,
- déterminer un concept d'aménagement des stations d'altitude très fonctionnelles, au service du ski, fondées sur une séparation des fonctions (circulation des voitures, skieurs, piétons...),

- initier un partenariat unique auprès de la collectivité pour concevoir, aménager, équiper puis gérer les hébergements et les remontées mécaniques (stations « intégrées »),
- faire ainsi émerger sur le marché une nouvelle génération de stations très performantes, susceptibles d'attirer les devises étrangères.

Au cours du VI^e Plan (1971-1975) correspondant à la période la plus intense du « plan neige » l'État est intervenu sur



vingt-trois stations anciennes et sur une vingtaine de stations nouvelles, certaines ayant d'ailleurs démarré avant 1970.

Parmi ces stations nouvelles, citons, entre autre, Flaine, Avoriaz, Les Menuires, La Plagne, Tignes, Isola 2000, Piau Engaly, Val Thorens, Valmorel, etc...

Un certain nombre de projets de stations étudiés à cette époque ne verront pas le jour (par exemple Les Besines dans les Pyrénées, Jausiers, Cervières dans les Alpes du Sud, Le Ruitor dans les Alpes du Nord).

Durant cette période cent cinquante mille lits vont être créés dans ces stations, soit trente mille lits par an (14 lits = 1 emploi permanent).

Les réactions face aux excès : l'État régulateur et arbitre

Toutefois, dès le début des années 70, la croissance des séjours se fait à un rythme

moins soutenu. La clientèle pour l'immobilier s'amenuise du fait de la faiblesse de la rentabilité du capital investi.

Par ailleurs un nouvel état d'esprit se fait jour qui demande à ce que soit mieux pris en compte la fragilité de l'environnement montagnard et qu'un coup de frein soit donné à l'urbanisation de la haute montagne.

Les défenseurs de la nature, conduits par un journaliste J. Carlier de RTL, vont cristalliser leurs critiques sur le dossier de déclassement de deux mille cinq cents hectares du Parc de la Vanoise pour créer une nouvelle station qui sera finalement refusée par le Président Pompidou.

L'État revoit à la baisse le Plan Neige, concentre les crédits sur quelques sites, laisse dans les cartons un certain nombre de projets, au moment où le débat entre aménageur et protecteur se fait de plus en plus vif. Enfin, il met en place une véritable politique de l'environnement (loi du 10 juillet 1976).

Dans un discours prononcé à Vallouise en 1976 le Président Giscard d'Estaing demande un meilleur équilibre entre l'aménagement et la protection

qui se traduira par la publication de la directive nationale relative à la protection et l'aménagement de la montagne qui formule les quatre règles de base :

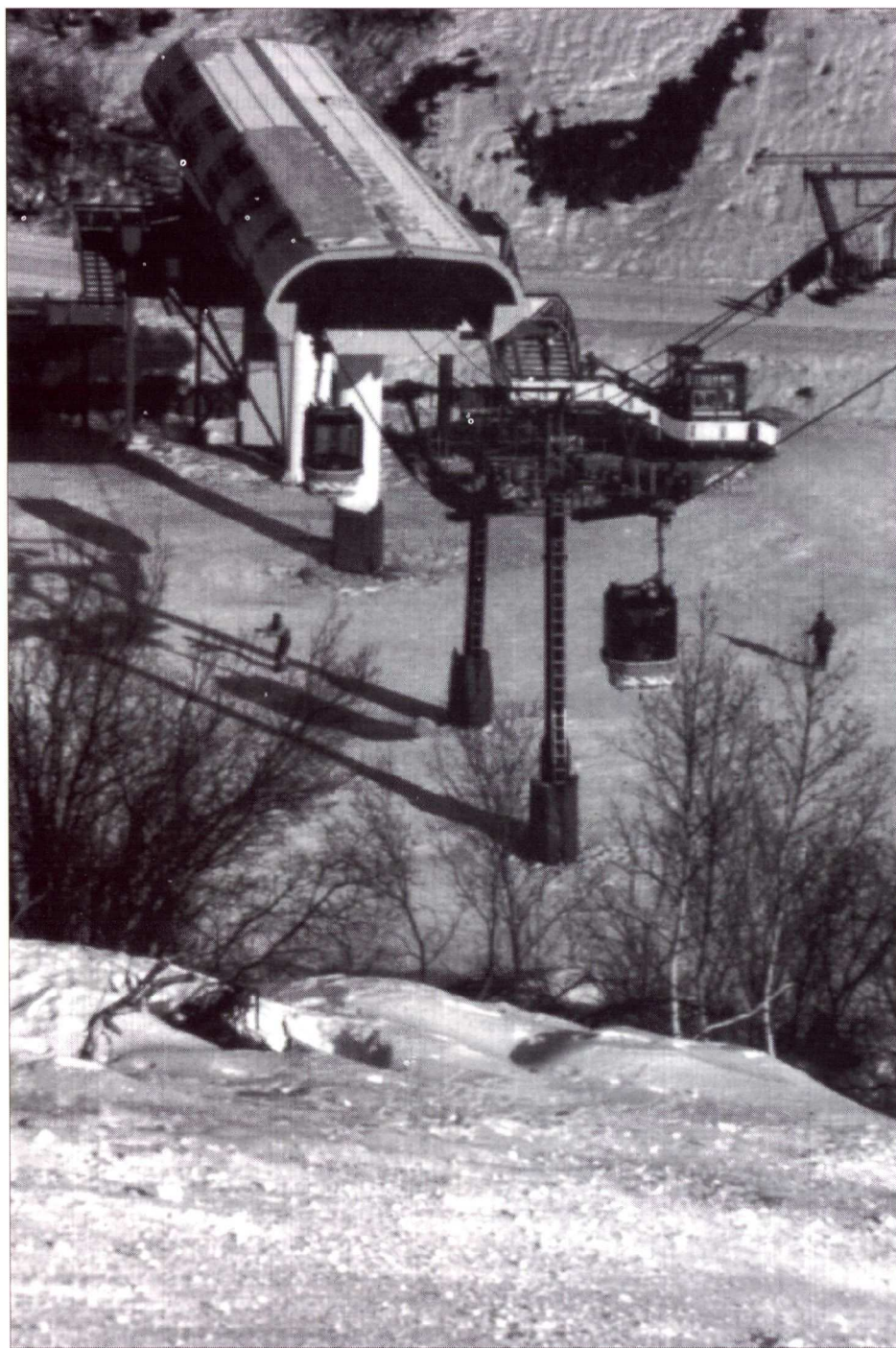
- réserver en priorité les meilleures terres à l'activité agricole ;
- regrouper les constructions nouvelles ;
- limiter les infrastructures ;
- protéger strictement la haute montagne.

Désormais tout projet important d'aménagement touristique en montagne (les fameuses UTN - Unités Touristiques Nouvelles) doit faire l'objet d'un dossier spécial avec étude d'impact et s'inscrire la plupart du temps dans un programme pluriannuel de développement touristique (PPDT).

Ce dossier est examiné à Paris, par un comité interministériel (Comité UTN) et la décision définitive relève de l'administration centrale de l'État.

Cette procédure centralisée se poursuivra

(2) Conférence de L. Chappis à « Architecture et Patrimoine en Montagne » sur l'historique de Courchevel.



Les Ménuires (Photo SEATM).

jusqu'à la promulgation en 1985 de la Loi Montagne qui lui substituera une procédure déconcentrée au niveau des Préfets de Régions.

Cette procédure, toujours en vigueur aujourd'hui, au départ très centralisatrice et donc très critiquée permettra certainement d'arrêter des projets inacceptables notamment en matière d'environnement, obligera

à une réflexion plus globale sur l'aménagement associant au niveau local élus, promoteurs, exploitants et administrations, mais sera souvent contournée (découpage en tranches) et n'empêchera pas d'accroître considérablement l'offre et de provoquer un déséquilibre par rapport à la demande touristique de séjour qui, elle, va se stabiliser dans les années 80.

Aujourd'hui, il n'est plus question, tant pour des raisons économiques que d'environnement, de créer des nouvelles stations. L'enjeu est double :

- conforter le produit « sport d'hiver » qui reste très performant, en modernisant nos stations à l'intérieur des périmètres actuels, pour les adapter aux nouvelles exigences des consommateurs : réhabilitation des hébergements touristiques trop souvent dégradés, modernisation du réseau de remontées mécaniques et pistes, amélioration de la qualité des prestations, notamment de l'accueil, diversification du produit en favorisant l'émergence de nouvelles activités réclamées par le vacancier comme la promenade, la pratique de la raquette, la remise en forme etc...
- développer un tourisme durable « qui prend en compte le mode d'arrivée et les intérêts des accueillis et des accueillants dans une région donnée et dont toutes les activités dans les zones d'accueil doivent être compatibles avec les capacités de charge du milieu » ⁽³⁾ ce qui implique une politique de maîtrise de la fréquentation d'un site, la mise en valeur du patrimoine du pays d'accueil, un retour aux sources de l'authenticité montagnarde, la recherche d'une démarche pédagogique de sensibilisation à l'environnement. ■

(3) Définition du « développement touristique durable » par la Communauté Européenne.



Jean-Pierre VEZINET,
ICPC 77 a été Directeur
Adjoint de l'Équipement de
la Savoie de 1985 à 1990 et
dirige depuis 1990 le
Service d'Études et
d'Aménagement Touristique
de la Montagne au Ministère
du Tourisme.

LES STATIONS DE MOYENNE MONTAGNE : DIFFICULTES ET RENOUVEAU

par Jean-Pierre Vézinet

Durant une vingtaine d'années la demande des sports d'hiver s'est accrue de façon rapide et soutenue pour atteindre un premier maximum en 83/84 avec 10 % de français partant à la neige. Par la suite, la tendance s'est inversée, accélérée par quelques années de mauvais enneigement. Le taux de départ est descendu jusqu'à 7,1 % en 1990. Les stations de moyenne montagne ont alors connu de graves difficultés et certaines ont été à la veille de la fermeture. Aujourd'hui avec la neige revenue, les taux de départ aux sports d'hiver dépassent désormais les 10 %, des plans de redressement draconiens ont été mis en œuvre et l'horizon s'éclaircit à nouveau pour les stations de moyenne montagne.



Valmorel (Photo Pierre Jacques)

Les causes des difficultés des stations

Elles sont d'abord externes au milieu montagnard : L'environnement économique qui se dégrade avec la fin des 30 glorieuses, la perte de l'effet « mode » (le ski n'est plus valorisant socialement) entraînant en particulier la non fidélisation des clientèles nouvellement arrivées, enfin le vieillissement démographique de la population.

Les stations ont leur part de responsabilité dans ces difficultés, elles n'ont pas toujours su faire évoluer un produit trop sportif, ne répondant pas à la demande de la clientèle, plus tournée vers des activités de détente et à la recherche d'une montagne plus authentique.

Aujourd'hui, dans un marché désormais commandé par la demande, les stations de moyenne montagne n'ont pas les structures de commercialisation et les réseaux de distribution leur permettant d'être performantes dans un secteur devenu très concurrentiel. Enfin le prix apparaît comme la première contrainte au départ des sports d'hiver, le coût des vacances à la neige a augmenté trop rapidement dans les années 80 alors même que la concurrence d'autres produits touristiques (Maghreb, Caraïbes) se faisait de plus en plus vive.

Le renouvellement du marché ne peut se faire que par l'entrée des jeunes et par leur fidélisation. Or les jeunes urbains découvrent souvent la montagne par le biais des classes de neige, lesquelles sont en fortes diminution depuis quelques an-

nées. Un espoir toutefois, la pratique des nouvelles glisses (surf) très prisée par les juniors. Aujourd'hui ces classes de neige sont en diminution et les stations ne font pas toujours les efforts nécessaires pour mettre à la disposition des jeunes des structures d'accueil et une politique tarifaire adaptée.

Plusieurs années sans neige, dont l'intensité et la fréquence étaient jusqu'alors inconnues, ont entraîné des baisses de fréquentation dans les stations de moyenne montagne à enneigement non garanti. Sur ce point les travaux des scientifiques ne permettent pas pour l'instant de prévoir avec fiabilité les conséquences sur l'enneigement d'éventuelles modifications climatiques. On notera toutefois que la saison 94/95 a connu l'enneigement le plus important de ces dix dernières années.

Des stations non préparées à affronter un marché mature

La période du « plan neige » avait vu une intervention massive de l'État en matière d'aménagement de la montagne. Le désengagement de l'État a correspondu à la fin de la période de forte croissance.

Confusion entre activité économique rentable et fonction d'aménagement du territoire

Il est incontestable que l'aménagement des stations a eu un effet économique positif en matière d'aménagement du territoire

montagnard, de maintien des activités et des populations en montagne même si quelques stations du fait de leur situation ou d'un enneigement aléatoire ne peuvent être rentabilisées par la loi du marché.

Pourtant ces stations ont une utilité sociale incontestable et constituent des atouts dans une politique harmonieuse d'aménagement du territoire. Alors faut-il laisser jouer la loi du marché et avoir d'ici quelques années des friches touristiques et une désertification accélérées de certaines régions de montagne ?

Les sports d'hiver : industrie lourde et capitalistique

La création d'une station, son développement, son fonctionnement, demandent des capitaux importants pour une rentabilité assez faible (1 MF d'investissement = 1 emploi). Les remontées mécaniques, élément moteur du domaine skiable, requièrent des investissements très lourds qui représentent 20 à 25 %, du CA annuel parfois plus.

Les stations se sont trop souvent livrées à une concurrence franco-française très vive entraînant une course à l'équipement parfois suicidaire où le prestige et le pari technologique l'ont emporté sur la réalité économique. Ce contexte a entraîné de nombreuses collectivités locales à racheter à des propriétaires privées qui ne voulaient pas investir des exploitations de remontées mécaniques. Elles ont souvent payé cher le « fonds de commerce » avec obligation d'investir immédiatement dans des installations performantes pour « coller » à la concurrence. Ces investissements se sont faits sans autofinancement en empruntant à des taux souvent forts élevés à un moment où l'inflation baissait et où la clientèle se stabilisait.

La réaction face à la crise - vers la reprise

La saison 89/90 est catastrophique, l'absence de neige asphyxie les stations et comme souvent en pareil cas, de cette descente aux enfers va émerger une prise de conscience collective.

L'État intervient et met en place un plan de relance axé sur les quatre points stratégiques suivants :

- La maîtrise du rythme de la production immobilière pour « casser » le système infernal de la fuite en avant dans l'immobilier.
- La diversification et l'amélioration de l'offre touristique.
- La conquête de nouvelles clientèles fran-

Courchevel (Photo SEATM)



çaises et européennes en favorisant un changement d'image du tourisme d'hiver : une montagne française plus familiale et plus familière d'où l'aide importante que le Ministère du Tourisme apportera aux Professionnels Associés de la Montagne (cf. ci-dessous).

- La recherche de la qualité avec mise en place de « Plans Qualité » aidés par l'État, là où les stations le demande.

Outre des mesures relatives au financement de l'hôtellerie, à la fiscalité des meublés saisonniers, à la promotion de la montagne, à la relance du ski de fond, ce plan prévoit deux mesures importantes pour les stations :

- Interdiction pendant cinq ans de nouvelles urbanisations en site vierge - les préoccupations économiques rejoignent les préoccupations environnementales.
- Incitation aux stations de réaliser de véritables « projets d'entreprises stations » à partir d'audits financiers, économiques et commerciaux, projets aboutissant sur un plan d'action à cinq ans pouvant faire l'objet d'une aide financière de l'État.

Les professionnels de la montagne prennent conscience de l'évolution profonde des attentes des consommateurs en matière de vacances à la montagne, et décident - véritable révolution culturelle dans ce milieu très individualiste - d'unir leurs efforts pour redonner au grand public le goût de l'hiver à la montagne. Avec l'aide du Ministère du Tourisme, les professionnels et les élus des stations s'associent pour créer « PAM » (Professionnels Associés de la Montagne). PAM va lancer une campagne de communication auprès des principaux médias notamment la télévision avec un message insistant sur l'élargissement de l'offre vers la multiactivité et le retour de l'authenticité dans les stations.

Toutes ces actions porteront leurs fruits et aujourd'hui à la mi-1995 la situation s'est fortement améliorée : Le chiffre d'affaires des stations est reparti à la hausse, la fréquentation a rejoint et dépassé le meilleur niveau des années 80, les stations les plus endettées ont fait l'objet de plan de redressement faisant intervenir l'État (subvention d'équilibre, aides communautaires...), les collectivités locales notamment les départements, les banquiers (renégociation de la dette).

Pérenniser la reprise

Afin que la reprise actuelle constatée pour les sports d'hiver ne soit pas qu'un feu de paille, il nous semble indispensable de



Val d'Isère.

tirer tous les enseignements de ces années de crise.

Prise en compte du client ... anticiper sur ses évolutions

La montagne possède des atouts naturels en phase avec la demande actuelle ou potentielle

La clientèle est désormais moins sportive, recherche détente et découverte du milieu naturel et humain dans un cadre et des prestations de qualité. Une clientèle par ailleurs en quête de diversité, capable d'apprécier des types de prestations très différents, d'associer sport et culture, découverte de la nature et activité sportive. Pour le vacancier-citadin la montagne doit redevenir synonyme de rêve, de découverte, d'évasion... L'artificialisation d'une partie de la montagne, son urbanisation a fait oublier les grands mythes des vacances à la montagne : la pizzeria/fast-food ne remplace pas la raclette sur fond de cheminée.

La promotion de la montagne se fera donc plus sur l'authenticité retrouvée, la convivialité, le village et son clocher (Val Thorens, archétype de la station construite pour le ski, a axé sa dernière « pub » sur son clocher... récemment inauguré !).

Mettre en valeur tout le potentiel touristique

Il faut enrichir l'offre touristique de la montagne, ne pas s'en tenir au seul ski et mettre en place un nouvel assortiment de produits permettant un développement touristique durable caractérisé par des contenus et des ambiances différentes suivant les cibles de clientèle retenue. Une offre plus diversifiée s'appuiera sur la valorisa-

tion de l'environnement, par la mise en valeur des sites de proximité et du cadre de séjour, par l'encouragement de projets basés sur la découverte de la nature et du patrimoine (lecture du paysage, sentiers, signalétiques, mise en valeur des villages, découverte du patrimoine culturel et industriel, création d'événements autour des traditions montagnardes).

Rechercher une nouvelle clientèle par une démarche marketing appropriée

Le produit créé, il faut le vendre. Les stations doivent mettre en place une communication cohérente, créatrice d'image forte, assise sur un positionnement clair de la station et s'adressant à une clientèle ciblée, ouverte à une grande diversité de l'offre.

Adapter et moderniser l'outil station

Il s'agit de l'objectif principal recherché par les « projets-stations entreprises » préconisés par l'État dans le cadre des contrats de plan.

Les investissements de modernisation de l'outil station doivent se faire dans un contexte de raréfaction des ressources des stations d'où la difficulté de trier dans les investissements souhaitables et de sélectionner non pas ceux qui augmenteront la quantité de l'offre mais qui permettront d'améliorer la qualité de cette offre et d'offrir à des clientèles bien ciblées le produit recherché. Le marché des sports d'hiver est désormais commandé par la demande et à prix comparable la qualité et la diversité de l'offre seront le facteur déterminant du choix. ■

UNE RENCONTRE-DÉBAT A L'INITIATIVE DE L'AIPC, LES
TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT :

L'INTERMODALITÉ : VRAIS ET FAUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Peut-on espérer, et comment, concilier transport et environnement ? Au-delà des querelles doctrinales qui opposent de façon chronique les modes de transports entre eux, comment valoriser chacun d'entre-eux sur son créneau d'excellence écologique ? Tel était l'objet de la rencontre-débat organisée le 29 mars 1995, par l'AIPC, à l'initiative de Michel Rousselot, président de la société des autoroutes Rhône-Alpes et animateur au sein de l'association du cercle de réflexion sur l'environnement. Compte-tenu de l'ampleur du sujet et du souci des organisateurs d'aboutir à des voies de progrès concrètes, le débat était volontairement limité au marché du fret, et pour des raisons économiques évidentes, à l'interface rail-route. Avec un panel d'intervenants très riche et éclectique¹ qui a dû imposer son passage à la tribune en deux vagues, devant une assistance motivée, le débat a pu cheminer sereinement trois heures durant.



Quelles sont les exigences de l'environnement, acteur souvent muet, dès qu'il représente le monde vivant dans sa diversité ou encore les **générations futures** ? Dominique Dron les pose d'emblée en trois termes : compatibilité avec la santé humaine actuelle et future, **développement soutenable** de l'être humain dans son biotope, et enfin acceptabilité du développement par la concertation.

Passés à ce triple crible, les divers modes de transport révèlent leurs avantages et inconvénients respectifs. L'efficacité énergétique, le besoin d'espace, comme la contribution à l'effet de serre, jouent manifestement au détriment de la route. D'où la mise en accusation des transports par les experts à la conférence de Berlin sur le climat, de laquelle Georges Dobias revenait tout juste ce soir-là, et la volonté du ministre de l'Environnement Michel Barnier d'impliquer désormais dans la surveillance de la qualité de l'air, non plus les seules sources fixes que sont les industriels et les grandes installations de combustion d'énergies fossiles, mais également les transporteurs. Rares sont à l'inverse les avantages écologiques de la route. Pourquoi alors continuer à professer la complémentarité entre ces deux modes ? Pour trois raisons unanimement retenues par les orateurs : d'abord, le paramètre économique, qui donne l'avantage à la route, notamment sur les petites distances et les relations transversales, du fait de sa grande souplesse ; ensuite, parce que les outils de l'intermodalité ont désormais atteint la maturité ; enfin parce que l'étroitesse du marché du combinable fait qu'il est hors de question de la considérer aujourd'hui comme la solution universelle au problème écologique.

Au titre des fausses bonnes idées, fondamentalement « malhonnêtes et antiécologiques » (pour reprendre l'expression de Jean-Claude Berthod), la tribune s'est largement accordée pour ranger l'**autoroute ferroviaire**, en laquelle Christian Garnier voit un nouvel avatar de la culture bien française du « mammouth technologique », et la fiscalité, qui semble n'influer que marginalement sur la demande. Sans aller sur ce dernier point jusqu'à appuyer la mise en garde de Jean-Claude Berthod quant à un risque de détérioration des conditions d'exercice de leur métier par les transporteurs routiers en cas de durcissement de la réglementation, Michel Rousselot comme Anne-Marie Idrac notent que toute réforme ne pourrait être que progressive, programmée, harmonisée au niveau communautaire en mettant en avant

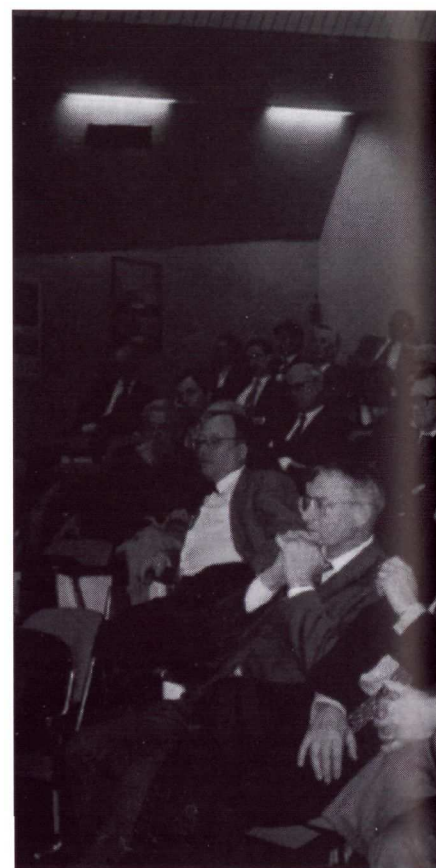
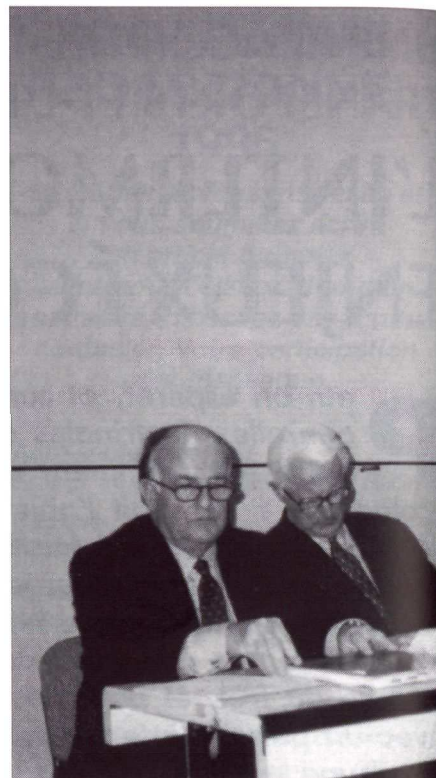
pour chaque mode l'amélioration des infrastructures et des matériels roulants. Démarche approuvée par Michel Fève, rappelant les préconisations qu'il a été amené à faire sur le transport aérien au terme de sa mission sur Roissy l'an dernier.

Pour en rester au transport combiné classique, se pose d'ores et déjà la question de l'adéquation - y compris quantitative - de l'offre à la demande. En effet, contrairement à l'intuition, l'espace ferroviaire est d'ores et déjà très sollicité. La prégnance du modèle logistique du **hub**, c'est-à-dire du saut nocturne des marchandises avec mise à disposition du destinataire au petit matin, et la structure radiale du réseau ferroviaire national, font que les chargeurs se disputent les mêmes sillons. La SNCF, rappelle Michel Fève, a mis en place des outils performants : trois grands **hubs** (Villeneuve-Saint-Georges, qui reçoit toutes les nuits 180 trains en correspondance), Metz et Bruxelles, des installations terminales telles que Valenton, et bien d'autres. Cette offre est de nature à rendre le fer attractif pour le marché du combinable, estimé à 30 % des relations à plus de 500 km (lesquels représentent quant à elles 40 % de l'ensemble du trafic fret) sur les grands axes.

Comment donc capter ce marché au profit du combiné ? Le débat a fait apparaître trois niveaux de réponses : technique, politique, et culturel.

Au plan technique, il est clair qu'un effort doit être entrepris pour rendre compétitif le transport combiné qui actuellement ne soutient commercialement la comparaison avec la route qu'en acceptant de travailler à perte. L'action doit être entreprise en premier lieu dans le transport routier, où l'on constate que les entreprises qui ne respectent pas la réglementation sont deux fois plus compétitives que les autres : ce sera l'objet des **contrats de progrès** négociés avec la profession, auxquels Georges Dobias s'est consacré dernièrement, et qui consistent en un meilleur contrôle des conditions d'accès à la profession, en un renforcement de l'appareil répressif, et en un accord social qui a été signé en novembre 1994 et qui commence à donner des fruits (réduction sensible du temps de travail des chauffeurs).

Au demeurant, les organisations professionnelles paraissent désormais convaincues de la nécessité de moraliser les pratiques commerciales et sociales de leurs membres. Le service ferroviaire lui aussi doit être modernisé, notamment au regard d'un objectif fondamental qui est l'accélération de l'interface rail-route. Il est en effet crucial de pouvoir assurer une mise



à disposition des caisses au petit matin, particulièrement dans les grandes agglomérations où la densité du trafic occasionne ensuite des pertes de temps considérables aux transporteurs. Une plus grande rigueur dans le suivi des wagons par la SNCF, une meilleure organisation des chantiers, et la modernisation de la Grande Couronne en région parisienne permettrait, selon Jean-Claude Berthod, de gagner les deux heures fatidiques qui feront la différence. Anne-Marie Idrac évoque à ce propos les mesures décidées par le gouvernement en faveur du mode ferroviaire, à savoir une aide à hauteur de 50 MF à la réalisation des plate-formes multimodales et une bonification de 2,5 centimes/t.km (soit 20 %) du coût du transport ferroviaire, soit 300 MF/an au profit de la SNCF.

Au plan politique, la nécessaire continuité de la politique des pouvoirs publics a été soulignée par l'ensemble des intervenants. Guy Salmon-Legagneur note *a contrario* qu'en postulant que le marché décollerait de lui-même, le dernier contrat de plan n'a vu qu'une croissance de 25 % du marché du combiné au lieu du doublement annoncé. Le président du CNT appuie sa position en soulignant que le transport combiné, qui représente à ce jour le seul élément commercialement dynamique de la branche fret de la SNCF, doit être considéré en tant que tel, et non comme une annexe du wagon isolé auquel il est destiné à prendre inexorablement des parts de marché. Plusieurs intervenants et auditeurs sont allés plus loin en regrettant que l'on passe sous silence la question du fret en zone urbaine. Guy Salmon-Legagneur évoque à ce propos l'étude du professeur Bernardet, du Laboratoire d'économie des transports, sur Bordeaux, qui plaide pour un réseau hiérarchisé de plate-formes logistiques allant de la périphérie au cœur des villes - ce qui suppose une politique de prévoyance en matière d'emprises dont Christian Garnier constate l'abandon - mais aussi la réglementation et la police de la circulation et du stationnement (éclatée, en région parisienne, en vertu de la loi de 1991, entre une quarantaine de réglementations). *In fine*, ce sont les choix urbanistiques eux-mêmes qui sont mis en question : Christian Garnier salue la décision prise par l'agglomération de Nuremberg en Bavière d'interdire l'ouverture à l'urbanisation des zones non desservies par les transports collectifs. Au terme de cette analyse apparaissent des voies d'amélioration entre les mains des pouvoirs publics.

Mais la soirée a révélé surtout les déter-

minants culturels du problème. « Le client est amodal », rappelle Anne-Marie Idrac. Jean-Claude Berthod pour sa part relève que de par ses statuts - approuvés en 1854 -, **Danzas** a pour objet « le transport de marchandises par tous les moyens ». Il n'y a donc nullement parti pris des professionnels en faveur de la route, mais un choix imprimé par des considérations d'opportunité - la souplesse de la route, la certitude d'une livraison à heure dite (que la SNCF s'avère encore hors d'état de donner, y compris en période non perturbée, comme le déplore Jean-Claude Berthod), le coût (dans lequel le mépris de la réglementation par les routiers intervient largement) - et oblitéré par la routine. A supposer que ses avantages économiques soient avérés, le transport combiné ne décollera qu'au prix d'une réelle conversion des acteurs économiques. C'est possible, note Christian Brodhag, qui rappelle que l'on a su régler les questions de sécurité du transport ou encore celles de consommation énergétique à dater du jour où elles ont été inscrites à l'agenda des entreprises. Si Michel Fève se félicite de voir le combiné jouir désormais d'une image de modernité qui pèse dans les choix imposés par les chargeurs à leurs directions logistiques, en revanche Christian Brodhag observe que notre pays demeure fondamentalement imprégné d'une logique productiviste servie par des chapelles (à commencer par celle de l'Équipement, avec sa hiérarchie des valeurs qui favorise les grands travaux dans les carrières de ses agents) et des lobbies puissants, favorisant les grands projets et l'efficacité à très court terme. Pour sa part, Guy Salmon-Legagneur plaide en faveur d'une véritable clarification des rôles entre la SNCF, les opérateurs et les clients. La création de **Chronofroid**, service commercial par lequel la SNCF elle-même est devenue transporteur routier, a eu un impact désastreux sur ses relations avec les routiers. L'ambiguïté du statut de la CNC ne facilite pas non plus les choses. L'interface aujourd'hui assurée par le **Comité consultatif rail-route** devra nécessairement être appuyé par l'État. D'où l'idée, émise par le député Marc Daubresse dans son récent rapport, d'une **agence du transport combiné** ayant vocation à gérer au quotidien l'interface entre les professionnels. Au niveau des pouvoirs publics, la croyance dominante est encore que la mobilité appelle le bonheur et la prospérité ; on trouvait encore ce credo en filigrane de la récente réunion des ministres occidentaux des transports, comme le rappelle Anne-Marie Idrac. Il s'y ajoute, depuis quelques

années, une idéologie libérale qui condamne toute tentative d'harmonisation au niveau communautaire des conditions de travail des routiers (idée pourtant défendue par la France avec Bernard Bosson). Ce substrat culturel, ces choix implicites dénoncés par Christian Garnier, pèsent sur l'évolution du secteur, y compris sur les professionnels eux-mêmes qui constatent, à l'instar de Jean-Claude Berthod, une contraction sensible de leurs marges.

Enfin, le retournement culturel le plus mince ne sera pas celui du ministère de l'Équipement. Traditionnellement organisé selon une structure modale, celui-ci est appelé à s'ouvrir à la logique intermodale. L'agence des transports combinés évoquée par Guy Salmon-Legagneur serait sur le terrain le bras séculier de cette politique. Au niveau des directions centrales, une évolution semblable est appelée à intervenir en application de la loi sur l'aménagement et le développement du territoire de 1995 qui a instauré les schémas d'infrastructures intermodaux. A ce niveau, la mise en œuvre du rapport Boiteux¹ a commencé sous l'égide du **Comité des directeurs des transports** dont Olivier-Paul Dubois-Taine assure le secrétariat général. Un premier langage commun s'y esquisse en matière de quantification de

(1) *Transports : pour un meilleur choix des investissements / La documentation Française / 1994.*



Jean-Claude BERTHOD, vice-président de la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR), président-directeur général de Danzas, Christian Brodhag, conseiller régional écologiste de la région Rhône-Alpes, Mme Dominique Dron, directeur de la cellule de prospective du ministère de l'Environnement, Michel Fève, délégué général à la SNCF, Christian Garnier, secrétaire général de France Nature Environnement, Mme Anne-Marie Idrac, Directeur des Transports Terrestres (DTT) au ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme et Guy Salmon-Legagneur, président du Conseil National des Transports (CNT), le débat étant animé par Georges Dobias, directeur général de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS).

l'efficacité des infrastructures. S'agissant toutefois de l'impact écologique, on peut s'interroger sur la justesse des hypothèses en vigueur en France pour l'évaluation des effets externes, qui ne lui donnent qu'un poids modeste (de l'ordre de 10 centimes par voyageur/km sur route). La réflexion gagnera à s'inspirer des travaux étrangers, tels que ceux conduits en Suède.

Pour conclure cette soirée très riche, placée selon le vœu de ses acteurs sous le signe de l'œcuménisme, Georges Dodias a rassemblé les acquis du débat :

- la nécessité d'y voir plus clair sur la qualification et la quantification des enjeux environnementaux ;
- l'appel à une structuration intermodale des services du ministère des Transports ;
- l'appel à des efforts concrets de chaque mode en faveur de l'environnement, étant acquis que là, et non dans la confrontation directe entre modes, est la clé du succès ;
- et enfin la nécessité de vraiment réfléchir à la maîtrise de la demande, sans attendre que les nouveaux venus à la table de l'Union européenne ne l'imposent à notre pays.

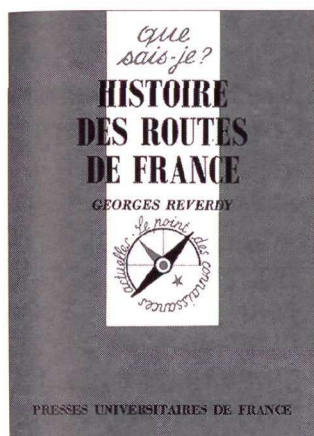
Jean Poulit, Président de l'AIPC, remerciait enfin orateurs et participants à cette rencontre qui s'inscrit logiquement dans la lignée des récents débats sur l'insertion environnementale des grands projets et sur l'aménagement du territoire, débats de société auxquels les ingénieurs des Ponts souhaitent continuer à apporter leur contribution. ■



LU POUR VOUS

HISTOIRE DES ROUTES DE FRANCE

Par Georges Reverdy (IGPC 49)



Le mot *route* peut être compris dans un sens très élevé et s'identifier alors avec le cours de la vie d'un homme ou d'un peuple. Mais ici, il s'agit seulement, dans une acception beaucoup plus modeste, de l'histoire des routes de terre, que nos aïeux ont construites et fréquentées, et sur lesquelles nous circulons nous-mêmes.

Il existe officiellement de nombreuses *routes historiques*, avec la carte de leurs circuits, mais leur appellation est ambiguë car, si elles conduisent bien à des monuments ou sites parfaitement historiques, leur tracé n'a,

le plus souvent, rien d'historique et correspond à des routes ouvertes ces tout derniers siècles.

Il existe aussi déjà beaucoup d'histoires des routes et chemins de France, mais la plupart limitées à une époque ou à une région. La dernière histoire générale est sans doute celle d'Henri Cavailles, qui s'arrête à la dernière guerre.

On trouvera donc comme nouveautés dans ce petit ouvrage :

– d'abord l'histoire, ô combien

dense, des routes des dernières décennies ;

– puis, pour les siècles passés, déjà traités par beaucoup, surtout l'origine des routes et des ponts qui ont eu la chance de parvenir jusqu'à nous sans trop de transformations et restent des éléments importants de notre patrimoine et de nos paysages ;

– enfin les noms de grands artisans de la route, pour certains peu connus, mais qui méritent tous d'être reconnus comme tels, si on ne se limite pas à Sully, Colbert et Turgot. ■

LE CALCUL DES TUNNELS PAR LA MÉTHODE CONVERGENCE - CONFINEMENT

par Marc Panet

Jusqu'à une époque récente, les conditions de stabilité des ouvrages souterrains et le choix des modes de soutènement étaient définis essentiellement sur la base de règles de l'art ou de méthodes empiriques. Les progrès faits, d'une part sur la connaissance des lois de comportement des sols et des roches, d'autre part sur la modélisation numérique de l'interaction entre les terrains et les structures ont conduit à développer des outils d'analyse et de dimensionnement des soutènements. La méthode convergence-confi-

nement permet de simuler le creusement du tunnel avec la mise en place du soutènement par un modèle en déformation plane dont le principe est très simple. Ce livre présente les fondements de la méthode et ses développements les plus récents.

Lorsque les conditions d'axi-symétrie sont respectées, il est possible d'établir des formules analytiques. Dans le cas plus général, il est indiqué comment les principes de la méthode sont étendus à des modèles numériques bidimensionnels. ■

Les PME et le marché de l'environnement

SITUATION ET PERSPECTIVES DES PETITES ET MOYENNES ÉCO-INDUSTRIES

par Olivier Dupont (PC 73),

Depuis une vingtaine d'années, la préservation de l'environnement est progressivement devenue un sujet de préoccupation des acteurs économiques et cette évolution a amorcé le développement d'un ensemble d'entreprises dont l'activité est orientée vers la préservation ou l'élimination des pollutions : ce sont les éco-industries.

Ce marché est dominé en France par de grands groupes mais il existe également un tissu de PME souvent méconnues mais prometteuses tant sur le plan technique qu'économique.

L'ouvrage « *Les PME et le marché de l'environnement* » s'efforce d'identifier par secteur (eau, déchets, air, bruit, sites) les segments de marché les plus favorables au développement de ces PME et signale les plus intéressantes d'entre-elles.

Ce livre s'adresse bien sûr aux financiers et investisseurs mais également aux maîtres d'ouvrage publics ou privés et plus généralement aux décideurs, entreprises ou collectivités locales qui sont intéressés par ce secteur économique en pleine croissance. ■

L'école des Ponts

1960

depuis

L'École des Ponts s'est dotée d'un nouveau statut juridique en décembre 1993. Cet article le situe dans l'histoire récente de l'École (cadre, éléments de contexte). L'article du numéro suivant montrera par comparaison les contenus des cinq décrets qui ont régi l'École depuis 1960.

7 Du conseil de perfectionnement au conseil d'administration

- **Une page est tournée** : En changeant de statut en décembre 1993, l'École des Ponts, comme d'autres grandes écoles, s'est donné les moyens de répondre à la complexité liée à son évolution. Elle est devenue un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, un EPSCP.
- **Une date importante** : Le décret du 8 décembre 1993, fait suite à quelques grandes dates de l'histoire du statut de l'École : la création du Bureau des dessinateurs du roi en 1747 (formation des inspecteurs et ingénieurs des Ponts et Chaussées), sa transformation en école en 1775, le statut d'école nationale en 1791 et le statut d'école d'application de l'École polytechnique en 1795.
Jusqu'en 1921, service du Ministère des travaux publics, elle change de statut par la loi du 22 avril qui lui confère alors la personnalité civile et l'autonomie financière. Ce statut a été annulé le 6 mai 1939, date à laquelle elle redevient service extérieur du Ministère des travaux publics, puis de l'équipement à partir de 1966.
- **Une nouvelle dimension** : Avant même d'analyser le texte du nouveau décret, il apparaît qu'il porte la signature de cinq ministres ; outre celle du Premier ministre et du ministre de l'Équipement, on trouve, et c'est nouveau, celle des ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du Budget, et de la Fonction Publique. L'École est maintenant administrée par un conseil d'administration et dirigée par un directeur.
Remarquons que le conseil de perfectionnement a été supprimé ; il aura donc vécu 142 ans ; en effet, créé par un décret du 13 octobre 1851, il a fait suite au conseil d'école instauré en 1804.
Les autres conseils, toujours en place, sont eux plus récents : le conseil d'enseignement et de recherche date de 1971 (suite au comité d'enseignement de 1962), et le conseil scientifique a été instauré en 1986. L'École n'est plus un service extérieur du Ministère de l'Équipement.
- **Depuis 1962 : cinq décrets relatifs à l'école ont été promulgués** : 31 janvier 1962, 13 septembre 1971 (décret dérogatoire), 10 février 1975, 13 juin 1990 et 8 décembre 1993.

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE CULTUREL ET PROFESSIONNEL

■ Le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui est maintenant celui de l'École, a été défini au titre III de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, en voici le texte :

Art. 20. Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont des établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Ces établissements sont gérés de façon démocratique avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures. Ils sont pluridisciplinaires et rassemblent des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs de différentes spécialités, afin d'assurer le progrès de la connaissance et une formation scientifique, culturelle et professionnelle préparant notamment à l'exercice d'une profession. Ils sont autonomes. Exerçant les missions qui leur sont conférées par la loi, ils définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre de la réglementation nationale et dans le respect de leurs engagements contractuels. Leurs activités de formation, de recherche et de documen-

tation peuvent faire l'objet de contrats d'établissement pluriannuels dans le cadre de la carte des formations supérieures définie à l'article 19. Ces contrats fixent certaines obligations des établissements et prévoient les moyens et emplois correspondants pouvant être mis à leur disposition par l'État. L'attribution de ces moyens s'effectue annuellement dans les limites prévues par la loi de finances. Les établissements rendent compte périodiquement de l'exécution de leurs engagements ; leurs rapports sont soumis au comité national d'évaluation prévu à l'article 5.

Art. 21. Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont créés par décret après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

■ Ont le statut l'EPSCP :

- Universités
- Grands établissements :
 - École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)
 - Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
 - École Centrale des Arts et Manufactures (ECP)
 - École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM)
 - École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)
- Instituts ou écoles extérieures aux universités :
 - Université technologique de Compiègne
 - Instituts Nationaux des Sciences Appliquées (INSA)
 - École Centrale de Lyon (ECL)

■ Ont le statut d'établissements publics à caractère administratif (EPA) :

- École des Mines de Paris (ENSMP)
- École Polytechnique (EP)
- École Nationale d'Administration (ENA)
- Ecoles d'Architecture

Cet article du dossier qui retrace l'évolution récente de l'école peut être croisé avec les autres documents publiés. Éléments fiables du patrimoine de l'École, ils pourront à terme, être rassemblés et constituer les chapitres d'un ensemble cohérent. Pour obtenir l'édition intégrale d'origine, téléphone : 44.58.34.72.

Conception : Nicole Goujon, Jacques Odinot, réalisation : Annaïck Le Gratiet - ENPC, « section projet » du centre de documentation.

FRANÇOISE BARRÉ-SINOUSI :

QU'EST-CE QUE LE SIDA ?

Dans le cadre du cycle de conférences, *Aux Frontières du Savoir*, Michel Juffé reçoit Françoise Barré-Sinoussi. Biologiste et spécialiste des rétrovirus, Françoise Barré-Sinoussi est directeur de recherche à l'Institut Pasteur. Ayant fait partie de l'équipe qui a découvert le virus du Sida (VIH - virus d'immuno-déficience humaine), elle fait le point sur la situation de la maladie dans le monde, sur l'état des recherches thérapeutiques, sans oublier de mentionner les problèmes rencontrés en matière de santé publique.



La caractéristique particulière du virus, c'est sa capacité au changement

Le Sida se révèle être une population foisonnante de virus, en perpétuel changement. Cette difficulté particulière a nécessité une véritable politique de détection continue, puis de classification par familles, des nouveaux virus. Actuellement, on les a classés en neuf groupes, sans oublier

le fait que l'on identifie de nouvelles formes environ tous les six mois. A cette difficulté initiale s'ajoute la forme spécifique de l'agression du virus, à savoir que ce dernier adopte la stratégie de l'attaque du système immunitaire en le dérégulant, pour ensuite atteindre le système nerveux central. Le processus adopté par ce virus est celui de la *programmation de la mort cellulaire*, phénomène unique et particulier au virus VIH. On lui prête une forme *d'intelligence*, similaire à celle des cellules. Il possède son

propre code génétique qu'il peut non seulement réguler, mais qui lui permet de programmer les moyens de résister aux traitements médicamenteux, en particulier à l'AZT. Le virus est donc un être vivant, dont la survie dépend de sa capacité au changement : Les parades trouvées jusqu'ici dépendent essentiellement de la réactivité de notre système immunitaire, ceci dans l'attente de vaccins encore au stade expérimental.

Le Sida, une véritable catastrophe dans les pays du tiers-monde

L'exemple le plus parlant de cette catastrophe est certainement la situation en Afrique noire et notamment en Ouganda, où environ 70 % de la population sexuellement *active* est porteuse du virus. Par ailleurs, on observe une explosion du phénomène en Asie du sud-est et l'épicentre est évidemment la Thaïlande, pour toutes les raisons que l'on connaît. A cela, il faut ajouter la fiabilité relative des statistiques disponibles dans ces pays. Le cas de l'Amérique du sud, et le Brésil en particulier, pose le problème du contrôle sanguin et celui de la transfusion. Évidemment, ces pays démunis n'ont pas les moyens de résoudre les problèmes auxquels ils font face et dépendent principalement de l'aide des pays industrialisés, tant au plan médical que préventif. Bien que des sommes importantes d'argent aient été dépensées par les pays donateurs, la politique d'aide envers ces pays nécessite une profonde réorientation. Il va falloir aller en direction de mesures de base adaptées aux besoins réels de ces pays et non celles prises en vertu de raisons purement politiciennes. Il s'agit également de pouvoir anticiper les conséquences des campagnes de prévention, voire celles des thérapeutiques retenues, car elles posent des problèmes éthiques réels. Bien souvent, on se trouve dans la situation d'opposer « la mort contre la mort », que l'enjeu se porte sur les problèmes de nutrition ou bien sur l'opportunité de la transfusion sanguine.

La santé publique, ou l'échec de la politique française de prévention. « Ce n'est pas chez nous, ce n'est pas notre problème »

Sur l'évolution de la maladie en France, on constate un double déplacement, tant sur la population touchée, que sur la tranche d'âge concernée. Traditionnellement plus exposée, la population homosexuelle semble n'être pas plus touchée que la population hétérosexuelle et on estime actuellement, en France, que 12 % de la population dite « normale » et sexuellement *active*, est séropositive. Par ailleurs, on observe un

rajeunissement des tranches d'âge touchées, ceci essentiellement dû aux problèmes de toxicomanie. Pour illustrer l'échec relatif de la politique française, il faut se pencher sur la timidité, voire l'inertie des pouvoirs publics dans la conception des campagnes de prévention et de lutte contre le Sida. La preuve étant la suppression récente de l'Agence conçue à cet effet. Notre retard ne peut être mis uniquement au compte de phénomènes comme la religion, ou la morale, bien que les positions conjuguées de l'église et des institutions telles que l'éducation nationale soient inadmissibles, voire criminelles.

Toute l'action de prévention institutionnelle a été marquée du sceau de la timidité extrême et seules les associations ont été réellement efficaces. Les pressions ont été fortes à l'encontre de ces campagnes et, au nom de la morale rétrograde, l'on préfère sacrifier les jeunes *par peur de choquer certains parents...* L'espoir réside dans l'avidité de la jeunesse à vouloir s'informer, alors que les adultes ont l'impression que *cela ne les concerne pas*. L'attitude des médias et du corps médical n'est pas sans reproche dans la perception de la maladie dans l'opinion publique. Les campagnes de presse annonçant des découvertes partielles, associées à des décisions ambiguës des pouvoirs publics, n'ont parfois pas forcément aidé à la communication en direction du public. Il se pose un réel problème d'éthique, tant médical quand aux types de traitements proposés, que médiatique dans la communication des résultats. Cela pose un problème de prise de conscience et de responsabilité générale.

La maladie n'est pas nouvelle, mais elle est nouvellement reconnue

Aussi étonnant que cela puisse paraître, des résultats d'enquêtes sur l'hépatite, réalisées dans les années cinquante, ont permis d'observer la présence d'anticorps que l'on peut, aujourd'hui, attribuer à la présence du virus du Sida. Un certain nombre de dossiers cliniques avaient également très bien décrit les symptômes, bien qu'il n'y ait eu aucune tentative d'explication de la maladie. Il ne s'agit donc pas d'une maladie nouvelle, mais dont l'amplification s'est faite à la fin des années soixante-dix, voire le début des années quatre-vingts. Avant cette époque, il semble que les cas été relativement rares et géographiquement définis. La dissémination de la maladie a été favorisée par les migrations de population, les voyages, ainsi que la liberté sexuelle. Le virus a trouvé en l'être humain le *vecteur parfait*. ■

TRANSMISSION DES PME/PMI

CRA est une Association loi 1901 animée par une équipe d'une cinquantaine de chefs d'entreprises, en retraite, et totalement bénévoles.

Il agit sur la France entière à travers le bureau de Paris et les 18 délégations Régionales.

CRA réunit actuellement 1600 adhérents.

Son objectif est de faciliter la transmission d'entreprises de taille PME/PMI en favorisant les contacts entre les personnes physiques et morales, « Cédants et Repreneurs » pour assurer la pérennité et le développement des entreprises.

Ne devient pas adhérent qui veut :

L'adhésion s'effectue à l'issue d'un entretien assurant la connaissance réciproque afin d'optimiser les contacts, cédants, repreneurs et conseils.

Les adhérents acquittent une cotisation : cédants 3 000 F, repreneurs à titre individuel 1 800 F, pour 12 mois d'adhésion et d'activité à l'Association.

Cédants et Repreneurs représentant 80 % des adhérents **CRA**, face à un choix de reprise de 400/450 transmissions en portefeuille.

Les autres adhérents, (20 %), d'origines diverses, notamment : institutionnels, intermédiaires et experts, agissent quant à eux dans l'environnement de la transmission d'entreprises et l'intérêt des adhérents CRA.

L'action CRA se concrétise pour l'essentiel par :

- un bulletin mensuel
- des réunions d'information
- une banque de données accessibles par Minitel
- des Groupes de Repreneurs

Les résultats obtenus sont de l'ordre d'une centaine d'opérations réussies par an, correspondant à environ 2 600 emplois et 1 650 millions de Francs de chiffre d'affaires.

Un accord particulier existe entre CRA et votre École, permettant aux anciens élèves à jour de leur cotisation auprès de leur Association, de devenir adhérent CRA au tarif repreneur préférentiel de 1 000 F à ce jour.

CRA

CEDANTS ET REPRENEURS D'AFFAIRES

**Association Nationale
de la Transmission d'Entreprises**

18 rue de Turbigo - 75002 PARIS
Tél. 40 26 71 16 - Fax. 40 26 74 17

COMPTE-RENDU



Déjeuner du 27 juin avec Jean-Louis Brault ICPC 64

Jean-Louis Brault, Président Directeur Général de Dumez-GTM a présenté devant une vingtaine de camarades les principales étapes de son parcours professionnel (et les enseignements qu'il en a tirés) ainsi que son activité en tant que Président de Dumez-GTM.

Les principales étapes de sa carrière ont été les suivantes : sortie en 1964 des Ponts et Chaussées ; Service Central d'Études Techniques, DDE Rouen ; 1977 à 1984, Bouygues, en charge de la division Travaux Publics France et International, puis Bâtiment International ; GTM-Entrepose ; 1985, Président de Degrémont ; 1992, Président de Dumez ; 1994, Président de Dumez-GTM.

A la suite de cette présentation, Jean-Louis Brault a répondu à diverses questions portant sur :

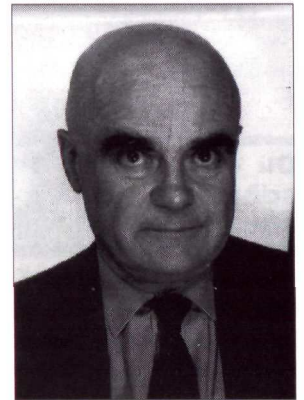
- les motivations qui l'ont conduit à accepter le challenge que constituait la reprise de Degrémont,
- les moyens mis en œuvre pour redresser Degrémont,
- la détention d'une fraction du capital de l'entreprise par son président et une équipe de collaborateurs,
- les difficultés du passage de la sphère publique vers le privé,
- le rôle de président d'un grand groupe,
- les synergies au sein du groupe Lyonnaise/Dumez.

Jean-Louis Brault a par ailleurs exprimé sa forte conviction dans l'avenir du secteur BTP, en dépit d'une conjoncture aujourd'hui difficile.

Nicolas Bonnault, Bruno Téman

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AAENPC

RAPPORT MORAL



Philippe Bergot,
Secrétaire Général

L'Assemblée Générale de l'AAENPC s'est tenue le 27 juin 1995 à l'amphi Caquot. Elle a été honorée de la présence de notre Ministre M. Bernard Pons. Elle s'est déroulée selon le plan traditionnel. Comme les années passées, nous en publions un compte-rendu fractionné.

Ci-après, le rapport moral, l'intervention de Jean-Pierre Grézaud et de Françoise Watrin.

Qu'ont fait vos représentants en 1994/95 ?

Votre Comité et votre Bureau se sont penchés activement sur les enjeux importants auxquels est confrontée peu ou prou votre association dans ses activités quotidiennes :

- Desserrement de l'École à Champs-sur-Marne en 1996.
- Construction de la troisième maison des élèves à Champs-sur-Marne, la Maison

des Mines et des Ponts et Chaussées du 270 rue Saint-Jacques étant considérée comme la première !

- 250^e Anniversaire de la création de l'École en 1997.
- Projet de création d'une fondation.
- Filialisation du département Formation Continue Presses des Ponts.
- Évolution du département Recherche.
- Transfert des aides matérielles à la SAIPC.
- Évolution de l'activité orientation-carrière.

Mais quel est donc le potentiel du groupe École des Ponts ?

- En 1995, il y a à l'École des Ponts une population d'élèves-ingénieurs et d'ingénieurs-élèves de 400 environ.

- Regroupant à l'origine les seuls Ingénieurs civils, l'AAENPC a été rejoint par les Ingénieurs du corps en 1976 par le biais de leur association professionnelle AIPC, et par les Docteurs en 1980 à titre



individuel. Elle accueille aussi les élèves présents à l'École. A cette population s'ajoute le collège des ingénieurs, les masters, le MIB.

- l'AAENPC est l'association amicale susceptible d'accueillir quelques 6 200 anciens élèves de l'ENPC résidants dans 62 territoires ou pays de notre planète.

Où en sommes-nous des adhésions et des abonnements ?

L'amélioration du nombre des adhésions constatée en 1993 a été confirmée en 1994. Le nombre des « perdus de vue » de l'ordre de 600 a diminué de près de 120 en 1994.

L'annuaire est de plus en plus qualifié dans les renseignements fournis, mais son éditeur doit faire face à une réduction importante du nombre des Annonceurs.

La revue PCM le Pont se développe bien. Parmi toutes les revues associatives d'anciens élèves, elle a une bonne notoriété spécifique grâce à ses dix numéros à thème par an.

Quid des liaisons de l'AAENPC avec les élèves ?

Elles sont tout à fait bien organisées avec les élèves ingénieurs reçus sur concours. Elles sont à mettre en place ou à améliorer avec les élèves admis sur titre et les thésards qui arrivent à l'école en vagues différenciées de toutes origines.

Claire Montauban a été élue en mars 1995

Présidente du Bureau des Elèves. Merci à Hubert de La Rochefoucauld et à toute l'équipe du précédent BDE pour leurs activités déployées en 94/95.

Notons plus particulièrement les participations suivantes de l'AAENPC aux activités des élèves :

- Le dîner offert à la promotion 1997 à Salaines en septembre dernier.
- Un concours financier de 135 000 F en 94/95 destiné aux activités extra scolaires organisées par le Bureau des Elèves après présentation de budgets pour approbation.
- Le tournoi sportif élèves-anciens organisé sous la pluie en 94 à Grosbois et le 10 juin dernier à Chennevières-sur-Marne.
- La rencontre « Elèves-Jeunes Anciens » a eu un grand succès - certaines propositions de stages, de contrats VSNE ou de contrats d'embauche, n'ont pas laissé indifférents les élèves présents.
- Un prix de fin d'études accordé chaque année par l'AAENPC lors de la remise des diplômes à la promotion sortante.

Et du logement des élèves ?

En 1996, votre Association pourra mettre à la disposition des élèves une capacité de 442 lits en trois lieux distincts :

- au 270 rue Saint-Jacques à Paris
- au 23 rue Ampère à Champs-sur-Marne
- au 11 boulevard Copernic à Champs-sur-Marne.

Quid de la situation de l'emploi ?

Face à une situation relativement nouvelle, votre Association a fait face avec les moyens suivants :

- Petits déjeuners emploi carrières
- Entretiens particuliers
- Diffusion du bulletin d'offres d'emploi
- Réunions régionales
- Participation aux réunions du Groupe des 16 écoles
- Possibilité de fourniture d'aide matérielle par le canal de la SAIPC.

Actuellement, un flux permanent d'une soixantaine de camarades en recherche d'emploi est connu de l'AAENPC.

Quoi d'autre ? Formation Continue, Recherche et activités associatives

- Le département formation continue et Presses des Ponts a été repris par Michèle Cyna après le départ de votre conférencier préféré Philippe Dhénein, parti exercer ses talents à Lyon. Sa remplaçante, formée à la Banque Mondiale, ne devrait pas vous décevoir dans quelques instants.

- Le département recherche se cherche, mais Hervé Mathieu va nous faire part des évolutions projetées. L'excellence du niveau de la recherche de l'École des Ponts sera maintenu. Tout est entrepris dans ce sens. L'AAENPC y participe et y participera dans la mesure de ses moyens.

- En ce qui concerne les activités associa-



tives statutaires, elles ont besoin d'être mises à jour :

« **Les groupes professionnels** » ne semblent pas être un lien universel de convivialité et d'échange pour nos camarades. Cependant le groupe route est toujours très actif.

En revanche, le dispositif « **Club** », organisation temporaire plus ouverte paraît mieux adapté à la situation :

- à preuve le « **club des Ponts** » qui organise avec succès des diners-débats
- à preuve le « **club développement Vietnam** » excellentement animé et avec prudence par Aubrac et Nguyen Than Long

« **Les groupes géographiques** » paraissent adaptés. Claude Huot en est l'animateur principal.

A citer aussi le rapprochement progressif de l'AAENPC avec deux associations locales de création récente :

- Au Maroc, l'Association Amicale des Ingénieurs marocains des anciens élèves de l'ENPC constituée en Novembre 1958. Président Chakib Benmoussa (81) - Édition d'un annuaire de 250 noms.
- En Tunisie, l'Association des anciens élèves de l'École Nationale des Ponts et Chaussées de Paris constituée en Novembre 1992. Président Mokhtar Latiri (51) - Édition d'un annuaire de 103 noms.
- 12 camarades métropolitains viennent de participer du 23 au 28 mai à une visite du Liban organisée par Toufic Aris (78), Elie Rafie (82) et Joseph Meguerdiche (68).

Les relations avec les autres organisations où en sont-elles ?

- Le CNISF : votre association participe aux réunions des secrétaires généraux et aux travaux de certaines commissions comme celles qui suivent le projet de création du registre des ingénieurs ; le relais possible des URIS sur le plan de l'organisation locale, l'activité développée par le CEDI-emploi et l'enquête socio-économique prévue en 1996.
- L'ECCE : François Gérard Baron, membre de votre Comité, en est le Président - Le soutien financier de cette activité sera assuré par le CNISF en 1995.
- La FEANI : peu de présence assurée, mais cette fédération est à l'origine du titre d'ingénieur européen, de plus en plus référencé.
- La FMOI : fédération mondiale, pas de présence assurée.



Quelques nouvelles enfin de vos permanents :



- Valérie Buisson, déléguée à la permanence, assure avec bonne humeur les liaisons École, Bureau, Comité, Anciens, visiteurs de « tout poil » et monde extérieur, et, Dieu sait que c'est difficile ! Elle assure aussi le secrétariat des réunions de bureau, comité et commissions.

- Hanna Budzynska, son assistante, assure plus particulièrement avec une grande compétence la mise à jour de l'annuaire, le suivi des adhésions et des abonnements et développe des qualités sherlockholmeiennes dans le suivi des perdus de vue.



- Auguste Marchetti, le fidèle entre les fidèles, encaisse avec célérité les chèques et n'accepte les factures qu'avec un zèle nuancé.

- Françoise Watrin, fait face avec de faibles moyens, à une situation de l'emploi aux caractéristiques très évolutives et très contrastées.

- Isabelle Delin, son assistante, est d'une totale discrétion correspondant bien à la fonction.

- Jean Paul Menassier enfin assure dans une mission conjointe le rayonnement de l'École et de l'AAENPC auprès de la profession.

Quid de 1995/1996 ?

En sus du développement et du suivi des dossiers déjà évoqués, il sera plus particulièrement mis en chantier :

- la mise à niveau de la gestion informatique de l'annuaire.
- la délivrance d'un reçu fiscal pour les cotisations après une démarche de confirmation auprès de la DGI.
- la création du passeport d'adhérent déjà annoncé en 1994.
- la mise à plat de l'activité orientation-carrière.

Aussi les candidatures suivantes sont proposées à vos suffrages pour la composition du comité :

- Marie-Antoinette Dekkers (74) ingénieur civil
- Giampaolo Schiratti (83) ingénieur civil
- Jean-Marc Charoud (84) ingénieur du corps

correspondant aux retraits de :

- Michel Quatre (65) en fin de mandat, mais qui continuera à être présent en rejoignant le corps des présidents d'honneur très actifs dans votre Association.
- Catherine Kuntz (91) délocalisée en Alsace.
- Vincent Chové (89) trop pris professionnellement.

Qu'ils soient remerciés pour leurs aides passées et futures.

En conclusion

Dans l'état actuel de l'organisation de la société en France, aujourd'hui Belleville, Torcy, Alger et Sarajevo ne sont pas loin de Champs-sur-Marne. Aussi votre Association forte de ses 134 années d'existence se doit d'avoir un comportement d'Association « Citoyenne » avec des manifestations de vigilance, d'ouverture, de créativité, d'activité et de réactivité pour son 135^e anniversaire prochain.

Alors merci pour votre présence aujourd'hui et de toute façon rendez-vous en 1996 (dessalement de l'École à Champs-sur-Marne), 1997 (250^e anniversaire de l'École) et surtout en 1998 (50 000^e journée d'existence de l'AAENPC) - Cela se fêtera - ici ou là !

« ESPRIT ASSOCIATIF ET SOLIDARITÉ »

Jean-Pierre GREZAUD, Vice-Président



Selon une tradition récente, sinon établie, il me revient d'intervenir sur ce sujet qui me tient à cœur :

L'esprit associatif, la solidarité et en particulier la solidarité liée à l'emploi.

- Il y a 4 ans, le 5 juin 91 j'ai créé la commission développement de l'Association, elle compte aujourd'hui 7 participants, dont heureusement de très jeunes camarades.

Cela nous permet d'être plus au fait de la sensibilité des jeunes promotions.

Un de nos camarades du corps R. Branche, membre du comité est également membre de la commission.

Elle a contribué au renforcement de la liaison avec les groupes géographiques dont l'animateur C. Huot en est un membre depuis l'origine. Son action importante et bénéfique a déjà été évoquée par Ph. Bergot.

La tradition d'une rencontre annuelle élèves/anciens est aussi un enfant de la commission. Elle donne satisfaction aux élèves, à l'École et à l'Association.

Voilà pour le côté positif.

Nous préparons des actions diverses, recherche de correspondants de promotion plus actifs, préparation de campagne de

promotion de PCM Le Pont ; nous évoluons à peu près tous les mois des moyens d'améliorer la liaison avec les promotions, les professions. Toutefois dans ce domaine nous progressons lentement, l'écho recueilli est faible. Nous constatons une participation insuffisante de camarades aux diverses activités. Je lance donc un appel à cette participation.

Nous recherchons entre autres :

- Des rédacteurs susceptibles de construire un sommaire de PCM Le Pont. Qu'ils s'adressent à Brigitte Lefèbre.

- Des animateurs de groupes professionnels en particulier BTP, Finance, Sociétés liées à l'eau.. etc... qu'ils s'adressent à R. Branche.

- Des anciens souhaitant aider des camarades en recherche d'emploi, qu'ils s'adressent à P. Blondin qui anime notre commission emploi-carrière.

Je vous avais signalé l'année dernière que votre comité avait donné son accord pour prélever sur ses réserves 150 000 F destinés à financer l'assistance à la recherche d'emploi de 3 camarades en difficulté. Ce prélèvement a pu être différé car le service emploi-carrière a pu reclasser les 3 intéressés.

L'appel lancé l'année dernière a été entendu par une centaine de camarades civils qui ont cotisé cette année à la SAIPC, société amicale des ingénieurs des Ponts dont nous envisagions l'extension des actions de solidarité à la population des ingénieurs civils.

C'est un début qui peut nous permettre de répondre à quelques demandes ; mais le mouvement doit se poursuivre. Les difficultés d'emploi, plus nombreuses chez les ingénieurs civils que chez les camarades du corps peuvent être la source de demandes relativement importantes. Il serait indispensable que la totalité des membres de l'AAENPC paye cette cotisation de 180 F.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas encore cette année augmenté notre cotisation.

Une convention préparée par H. Roux, R. Peylet et votre serviteur a été signée le 15 février dernier entre l'AAENPC et la SAIPC pour régulariser l'extension de l'action d'entraide de la SAIPC aux ingénieurs civils membres de leur association. Pour l'instant, il ne semble pas nécessaire de modifier les statuts de la SAIPC.



ACTIVITE DU SERVICE ORIENTATION - CARRIERE

Françoise Watrin, Responsable du service Orientation - Carrière



Au lieu d'un rapport émaillé de statistiques, nous allons vous rappeler la manière dont travaille ce service et vous parler de la situation actuelle de l'Emploi.

1) Quels sont les outils que nous utilisons ?

• **L'entretien individuel** : qui permet une approche sur mesure des besoins d'orientation, d'évolution, de progression. Ces entretiens alimentent notre vivier « candidats ».

• **L'information** : nos sources pour obtenir des offres sont multiples :

- les relations personnalisées avec les entreprises et la connaissance des correspondants Ressources Humaines,
- les anciens qui nous tiennent au courant de postes à pourvoir,
- les relations privilégiées avec des cabinets de recrutement ; par exemple ceux qui interviennent au cours des réunions objectif-carrière,
- et le soutien du responsable des relations avec la profession.

• **La diffusion de l'information** :

- elle est faite directement à des anciens identifiés au cours des entretiens individuels,
- par le biais du bulletin, diffusé sur abonnement, toutes les semaines, c'est-à-dire pratiquement en temps réel.

Une innovation : depuis 1 an maintenant, avec l'aide de nos correspondants régionaux, nous avons organisé des entretiens en province, toujours favorablement accueillis (7 depuis le mois de janvier).

Notons que le retour d'information, c'est-à-dire les prises ou reprises de poste, et d'évolution, qui ont eu lieu par notre intermédiaire, ne sont pas toujours communiqués.

Ce retour d'information est pratiquement plus facile avec les entreprises et les cabinets, nous avons ainsi une bonne validité des offres dans le temps.

2) les relations avec les entreprises

Les entreprises susceptibles d'embaucher les ingénieurs des ponts sont devenues plus nombreuses compte tenu de la diversité de la formation. Une des missions du service Relation avec la Profession est d'ailleurs de convaincre un plus grand nombre d'entreprises d'embaucher des ingénieurs issus de l'École.

Il est donc nécessaire de développer nos contacts avec les entreprises.

A titre d'exemple, nous recevons, avec les élèves, des entreprises aussi diverses que LEON GROSSE, COLAS, MICHELIN, DELOITTE et TOUCHE, DANONE, PARIBAS et la SNCF. Les intervenants étant issus de la direction des ressources humaines et accompagnés la plupart du temps d'anciens occupant des fonctions différentes.

3) les relations avec les cabinets de recrutement

De nombreux cabinets, qu'ils travaillent par approche directe ou annonce, dont ERIC SALMON, ORHUS, CAPFOR... sont venus nous faire part, bénévolement, au cours de nos matinées objectif carrière des tendances du marché, de leur vision globale des profils les plus recherchés.

4) Parlons maintenant de la situation actuelle de l'emploi

Les offres plus nombreuses cette année ont certes donné lieu à des embauches mais dans le même temps de nombreuses restructurations ont engendré de nouveaux licenciements. La situation est loin de s'améliorer.

En effet : si, entre septembre 93 et septembre 94, 29 anciens se sont reclassés, 9 seulement ont retrouvé du travail depuis septembre 94.

Les autres grandes écoles (Mines, Cen-

trale... et écoles de commerce) constatent le même phénomène. A l'exception des Arts & Métiers qui constatent une amélioration.

La population de nos demandeurs d'emploi s'est ponctuellement renouvelée mais le chiffre actuel est supérieur à celui de l'année dernière et dépasse la soixantaine. Il s'est avéré nécessaire de mettre en place un séminaire de recherche d'emploi de longue durée de 10 à 15 semaines environ, à raison d'une demi-journée par semaine avec certains d'entre eux.

C'est pourquoi nous insistons sur les règles de bon sens toujours en vigueur avant toute démarche :

- bien définir le présent, c'est à dire un bilan précis des compétences/autrement dit son savoir faire ses atouts en tenant compte du passé ;
- bien définir l'avenir, je vais où ? pour faire quoi ?
- bien définir un projet réaliste, ses goûts et aspirations adaptés au marché ;
- bien définir l'action à mener, c'est à dire la phase de recherche active par un ciblage précis cohérent avec le projet ;
- et enfin avoir une bonne connaissance de soi.

Quelques recommandations pour terminer. Nous sommes là pour vous aider à préciser vos choix et à déterminer la meilleure route à suivre, à rapprocher l'offre et la demande, en toute discrétion bien sûr.

Il faut en tout état de cause « lever la tête du guidon » avant d'être « dans l'impasse », et se rappeler qu'il est plus facile de donner un coup de gouvernail à sa carrière à 35 ans plutôt qu'à 45... Avoir en permanence une démarche « préventive » plutôt que « curative ».

Les cadres doivent compter sur eux et sur eux seuls pour devenir plus autonomes dans la gestion de leur vie professionnelle et la définition de leurs objectifs stratégiques de carrière.

Et puisque la notion d'emploi à vie dans une entreprise semble désormais être du domaine du souvenir, il vous faudra peut être créer votre propre emploi, pensez-y !

Réunion du groupe Alsace 23 Mars 1995



Le maillage de l'hexagone par les groupes régionaux progresse à grand pas. Le groupe Alsace - provisoirement le dernier venu - s'est constitué autour d'un repas convivial dans le restaurant « Chauffe-Marcel », à côté de Strasbourg. (Pas routier, mais fort sympa).

L'Alsace compte un peu plus de 50 anciens et de ce fait on peut penser que la présence de 24 personnes est de bonne augure. (Merci à ceux qui venaient de loin et... merci aux conjoints).

Pour cette première rencontre C. Huot et F. Watrin s'étaient déplacés de Paris, pour exposer respectivement la structure internationale de l'association des anciens et le service orientation carrière.

Puis vint le repas avec son cortège de discussions animées - entrecoupées de rires et de bonne humeur - bref une excellente occasion pour faire connaissance avec ses voisins.

Bien sûr nous n'avons pas oublié de faire circuler une feuille de présence (comme au bon vieux temps des modules à l'École), mais personne ne s'est plaint.

Rendez-vous est fixé pour une autre rencontre en automne, afin de consolider le groupe Alsace.

Pour tout contact: Yann Peterschmitt

Étaient présents : Octave Aubert, Bertrand Caron (92), Serge Dominici (87), Joël Fabert (89), Marc Freydefont (92), Jean Garcia (50), Claude Huot (61), Catherine Kuntz (91), Laurent Lebert (89), Dominique Lotz (74), Yann Peterschmitt (87) et son épouse, Jacques Risser (76), Jean-Luc Robin (83), Christian Tarpin (84), Fernand Thomas (50), Gérard Vieille (68), Françoise Watrin

Compte-rendu de réunion du Groupe Nord

Quatorze Anciens Élèves de l'École travaillant dans le Nord m'ayant fait le plaisir de répondre positivement à l'invitation lancée le 20 Avril, nous nous sommes retrouvés à 21 le mardi 16 mai autour d'une table sympathique grâce à la présence appréciée de nombreuses épouses.

Je remercie les camarades DIEU (69) et JANIN (X 74) d'avoir permis qu'un exposé sur les développements de l'Aéroport de LILLE-LESQUIN nous soit fait par M. Jean-Yves SAVINA, Directeur de l'Aéroport de LILLE-LESQUIN, qui a fort intéressé tout l'auditoire.

De plus le dévoué Camarade Claude HUOT, venu de Paris tout exprès, nous a tenu au courant des dernières nouvelles de l'École et de l'Association.

Je remercie aussi Madame WATRIN de s'être jointe à nous après la réunion « emploi » qu'elle avait organisée à LILLE.

Voici la liste des participants par ordre alphabétique :

M. et Mme BARRE, Melles BEMER, BIZIEN, DANDOY, DIEU et Mmes DIEU-BASSO, FUILLA-WEISHAUPT, HEULHARD de



MONTIGNY, HUOT, MM. et Mmes JANIN, LEMIRE, LONGUEVAL, Mme POUYOL, M. et Mme RABIER, M. et Mme ROELLY ainsi que Mme Watrin et notre conférencier M. SAVINA.

A. BARRE

DERNIERE SORTIE ESTUDIANTINE DU CONCEPT[©]



Le Concept (constitué, s'il est besoin de le rappeler, des élèves des promos 94 et 95L désireux de ne pas se perdre de vue) avait décidé de se regrouper une dernière fois avant de quitter la rue des Saints-Pères définitivement. Les

parrains de cette promotion - BOUYGUES et la SNCF que nous remercions au passage - ravis par cette idée, participèrent à la fête.

C'est ainsi que sous des « cieus cléments », 65 personnes (élèves et cadres des entreprises partenaires) partirent le 13 mai direction London-Waterloo. C'était pour nous l'occasion de découvrir l'ouvrage qui enleva au pays de Shakespeare son caractère insulaire. Le voyage, très court, a de plus été rendu passionnant par les récits animés de nos deux intervenants vedettes : l'un ayant suivi de près la construction du tunnel (M. de la Roche Saint-André), l'autre participant à son exploitation maintenant (M. PINEL). Cette journée britannique fut suivie d'un dimanche sportif, au programme : char à voile, tennis, VTT... et autres réjouissances aquatiques dans les collines du Boulonnais. Ce week-end fut pour nous tous l'occasion de goûter une dernière fois à la douceur de vivre propre au milieu étudiant. Mais le Concept n'est pas mort, le repas de « désintégration » du 28 juin annonçait déjà le prochain week-end Concept. Rendez-vous le 17 septembre au Futuroscope de Poitiers et « Adieux les Ponts ».

REMISE DES DIPLOMES



La quatrième remise du diplôme de l'ENPC à la promotion 94 a eu lieu le vendredi 23 juin 95.

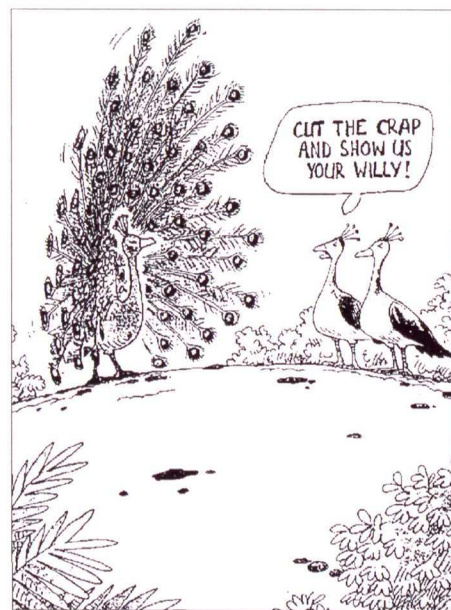
Cette manifestation a été un succès. L'intervention de Pierre Delaporte a été particulièrement appréciée ainsi que celle de

Juan Aracil, maintenant intervenant traditionnel de cette manifestation.

Deux doubles diplômes ont été remis à des Espagnols, élèves de l'École des Ponts de Madrid. Notons aussi la leçon d'anglais de Bertrand Vallet, délégué de la promotion.

UN BON CONSEIL AUX JEUNES DIPLOMES

CRAP : Déchet, ce qui ne vaut pas grand-chose.
WILLY : Tripes, ce qui est au-dessous de la ceinture.



« L'important c'est de participer » - Samedi 10 juin 1995

4^e rencontre sportive Élèves-Anciens



On les voit parfois à l'École ou en dehors, à l'occasion d'une rencontre, plus ou moins officielle, avec les élèves, d'un dîner-débat ou d'une conférence. Même s'ils ont toujours l'air très jeune, on les repère vite dans la foule d'élèves... Ils sont plutôt sérieux, un peu trop peut-être, presque toujours version « costard-cravate », toujours pressés, le téléphone portable dans une poche et l'agenda électronique dans l'autre...

On peut facilement les imaginer pianotant sur le clavier de leurs ordinateurs dernier cri, parcourant les cotations à la Bourse de Londres, ou encore se penchant sur le projet d'un pont à haubans le plus long du monde. Tout autre occupation semblerait presque indigne de leur attention.

Derniers moments avant le grand saut...





13 heures : L'échauffement avant le match contre les Anciens (le XV de France gagne 3 : 2).

Et pourtant, une fois par an, les plus courageux d'entre eux décident d'abandonner pour un après-midi les cellulaires, et de troquer leurs chemises impeccables contre des T-shirts sortis à cette occasion des tréfonds des placards.

Ni le temps, (un peu plus clément que l'année dernière, il faut l'avouer), ni la coupe du monde de rugby à la télé (merci, magnétoscopes !) n'ont réussi à avoir raison de leur détermination.

Il s'agit, bien sûr, des anciens élèves de l'ENPC.

Cette année, ils se sont retrouvés le samedi 10 juin, sur le terrain de sport de Chennevières-sur-Marne, pour affronter, sans complexes et dans la bonne humeur, les élèves de l'École.

Le buffet, installé sous une tente providentielle, a permis aux anciens de remonter le temps et d'évoquer leurs exploits sportifs Patrick Klein, capitaine de l'équipe de foot des Anciens, admirant les blessures de guerre de François Labbé.



L'équipe qui a failli gagner (Maher Ameur '92, Jean-Marc Brignon '91, Olivier Crépon '93, Thierry Halconruy '84, Patrick Klein '84, François Labbé '84, Robert Plagnard '70, Philippe Sanlaville '86, et Christophe Thibaudeau '91).

de l'époque où ils n'étaient pas encore « anciens ».

L'équipe de foot des élèves a renoncé au traditionnel échauffement sous le regard admiratif des supporters, et s'est installée dans les vestiaires pour suivre, sur le petit écran, le match de rugby France-Irlande.

Les anciens, plus riches d'expérience, plus sages, et surtout moins confiants en leur forme, peu ou prou encouragés par une représentation très réduite, et plutôt défaitiste de l'Association, ont effectué quelques

tours de terrain et quelques exercices à la limite de l'impossible, tout en appréhendant l'arrivée sur la pelouse des élèves, décidés à conjurer le mauvais sort et à battre les anciens coûte que coûte.

La première mi-temps a été témoin d'une légère supériorité technique des anciens ; malheureusement, l'avantage de 3 buts s'est avéré insuffisant. Le désir de gagner, et même un joueur supplémentaire introduit subrepticement à quelques minutes de la fin du match, n'ont pas réussi à changer le cours des choses.

Les élèves les ont eus à l'usure, et la rencontre s'est terminée sur un score tout à fait honorable pour les anciens, de 6 - 5 pour les élèves.

Le match de rugby qui a suivi s'est déroulé selon le même scénario. Les anciens, privés de leur pilier retenu loin de Paris par ses obligations professionnelles, mais épaulés

par un élève en stage long, ont très bien commencé, pour suivre ensuite l'exemple des footballeurs, et s'incliner devant la jeunesse. Résultat final : 3 essais à 2 pour les élèves.

Criant tout haut la fameuse devise « L'important c'est de participer » ils ont promis de garder la forme, et de revenir nombreux l'année prochaine, pour la cinquième (déjà !) rencontre sportive « Elèves - Anciens ».

(HB)

LE CHAPITRE « ACI DE PARIS »

ORGANISE
LES 23 ET 24 OCTOBRE 1995
A PARIS

avec le parrainage de l'AFPC, l'AFREM, le SNBATI

deux journées d'études sur le thème

NORMALISATION EN EUROPE ET AMERIQUE DU NORD POUR LES CONSTRUCTIONS EN BETON

Objectifs

Chercher à mieux connaître les règles ACI sur les matériaux et sur le calcul des constructions en BA et en BP.

Faire quelques comparaisons de certaines clauses principales notamment lorsqu'elles sont différentes avec celles correspondantes adoptées dans les normes européennes.

Thème

Première journée : Présentation de la normalisation Nord-Américaine et Européenne, Caractéristiques et données sur les matériaux : ciment, granulats, armatures, béton.

Deuxième journée : Présentation des règles de calcul ACI et analyse comparative avec les règles européennes sur des thèmes techniques usuels (effort tranchant, flexion, compression...)

Exemples concrets présentés par des constructeurs ayant travaillé avec les règles ACI.

Débat sur « L'impact économique des normes de matériaux et de calcul sur les Marchés internationaux »

Conférenciers

Européens et Nord-Américains francophones (tous les exposés seront en français)

Renseignements et inscriptions auprès du Chapitre ACI de Paris, Jacques Trinh (secrétaire)

Siège : c/o CETEN APAVE Int. - 191, rue de Vaugirard, F 75015 PARIS, Tél. : 33 (1) 45.66.99.44, Télécopie : 33 (1) 45.67.90.47.

23 OCTOBRE 1995

Matin

Allocation de bienvenue J.F. Coste
 (Président de l'« ACI de PARIS »)

Normalisation en Amérique du Nord

Normalisation européenne discussion générale

Déjeuner sur place

Après-midi

Matériaux : Ciment, granulats

Discussion

Matériaux (suite) : Béton, Armatures

Discussion générale

Cocktail

24 OCTOBRE 1995

Matin

Règles de calcul ACI 318 / Règles Européennes

Béton armé, béton précontraint

Autres règles

Construction mixte acier-béton

Feu.

Discussion générale

Déjeuner sur place

Après-midi

Comparaison basée sur des expériences de construction

Table ronde, présidence : M. CHEMILLIER

Conclusion et clôture : J.F. COSTE

DES PONTS SUR LA SCENE



Eh oui ! Cette grande école pluridisciplinaire et multigénéraliste qui s'appelle les Ponts et Chaussées mène décidément à tout. Il est temps d'envisager la création d'une cinquième filière. En effet, deux élèves de la promotion 93', anciens du club théâtre de l'École, fondateurs de la Compagnie « Jamais Deux Sans Trois » dont les créations avaient été primées lors de festivals étudiants, s'orientent aujourd'hui encore un peu plus vers le monde du spectacle.

Vincent Magnat, diplômé du Cours Florent, a décidé de se lancer à plein temps dans le métier de comédien après avoir participé à une production au Québec à l'occasion de son VSN. De retour en France, il est choisi pour interpréter Lefranc dans une pièce de Jean Genet au Théâtre Montmartre-Galabru du 12 Septembre au 8 Octobre 1995.

Pierre Graftieux, parallèlement à son activité d'ingénieur, écrit et interprète des spectacles à la fois au théâtre et au café-théâtre. Il a notamment joué ses créations au Petit Casino, au Grenier, au Bec Fin, à la Balle au Bond... et en amphî Caquot (la consécration...) pour la remise des diplômes ! Le Grenier, café-théâtre du XVII^e, programmera son one-man-show comique à partir du mois d'octobre.

Bien entendu, ils vous remercient d'avance de venir les soutenir en nombre, accompagné de votre famille qu'ils espèrent nombreuse, de votre cercle d'amis qu'ils souhaitent considérable et pourquoi pas du responsable de votre comité d'entreprise qu'ils imaginent tout à fait disposé à proposer au sein de la structure qui vous permet d'exercer vos talents d'ingénieur les deux spectacles que voici :

Haute Surveillance de Jean Genet, avec Vincent Magnat, au Théâtre Montmartre-Galabru, 4, rue de l'Armée d'Orient, Paris XVIII^e, métro Blanche ou Abbesses. Du 12 Septembre au 8 Octobre 1995, tous les jours à 20 h 30 sauf dimanche à 15 h 00, relâche lundi. Réservations au 42.23.15.85.

Attention, Bonheur de et avec Pierre GRAFTIEUX au Grenier, 3, rue Rennequin, Paris XVII^e, métro Ternes. Tout le mois d'Octobre, du mercredi au samedi inclus, spectacle juste après le dîner. (Le Grenier est une « crêperie-café-théâtre ».) Réservations au 43.80.68.01.

A bientôt, en espérant vous faire passer deux agréables soirées.

Vincent et Pierre

Le service Orientation-Carières des Anciens Élèves est ouvert à tous ceux et celles qui recherchent un avis, un conseil, une orientation, qui souhaitent changer d'emploi ou en retrouver un s'ils l'ont perdu.

Mais aussi à ceux qui offrent des opportunités. Faites nous part de toute « piste » au sein de votre entreprise.

L'abonnement au bulletin des offres de l'Association vous permet de recevoir ces opportunités « toutes les semaines ».

Pour tout renseignement complémentaire, ou prise de rendez-vous, vous pouvez nous téléphoner au 44 58 34 17

Françoise Watrin

Les offres qui paraissent dans PCM Le Pont ont parfois un mois d'âge.

**Pour les recevoir en exclusivité,
ABONNEZ-VOUS À NOTRE BULLETIN
« HEBDOMADAIRE ».**

RÉF. 23557 : RESPONSABLE DE PROJET/SECTEUR ENERGIE-EAU - PARIS. Au sein d'une équipe d'ingénieurs et d'économistes, il a pour mission de conduire l'instruction, l'évaluation technique, économique et financière ainsi que le suivi d'exécution des projets soumis au financement de l'établissement dans le secteur énergie-eau. Exp. de 3 à 10 ans dans une fonction équivalente, en bureau d'études, entreprise ou établissement financier comparable. Mobilité pour des missions à l'étranger. Bonne connaissance de l'anglais. Établissement public à vocation financière, intervenant dans les pays en voie de développement, recherche pour son siège de Paris. Adresser lettre et CV à M. GODET, Caisse Française de Développement, 35, rue Boissy d'Anglas, 75379 PARIS CEDEX 08.

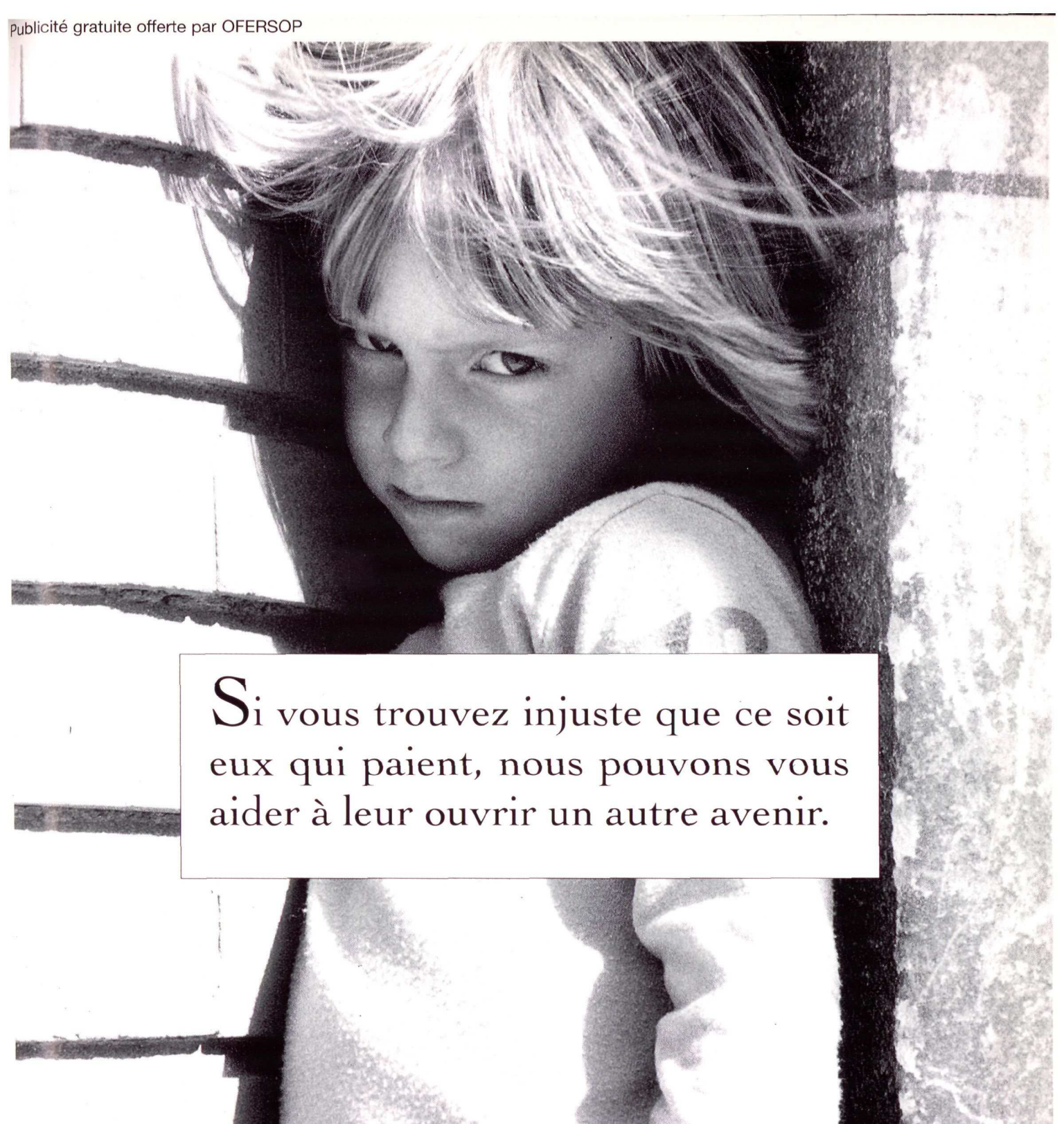
RÉF. 23542 : INGÉNIEUR - FRANCE. Pour missions de conseil ou de management pour les activités de l'entreprise. Ingénieur débutant ou ayant quelques années d'expérience. Entreprise de prestations de services aux investisseurs industriels (assistance à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre) dans les secteurs du nucléaire, de la production d'énergie, de la défense, des transports... recherche en permanence des ingénieurs débutants ou ayant quelques années d'expérience (effectif de 180 personnes, CA de 800 MF). Adresser lettre et CV à M. Jean GONNET, Alphatem Services, 23 A, avenue de Tourville, BP 78, 50120 EQUEUR-DREVILLE.

RÉF. 23627 : JEUNE INGÉNIEUR COMMERCIAL - METZ (57). Il est chargé de la prospection du marché et du développement des contacts-clients, de l'étude des appels d'offre sur les plans technique, financier et juridique, de la remise du prix et du transfert aux équipes

travaux; Jeune ingénieur possédant de réelles qualités relationnelles et un sens aigu de l'action. Maîtrisant si possible l'allemand. Première filiale BTP (effectif de 650 personnes, CA de 700 MF) du groupe Bouygues dans le grand est de la France, recherche pour son agence de Metz. Adresser lettre et CV à M. Karim ABDELATIF, Pertuy, Direction des Ressources Humaines, 20, rue Blaise Pascal, 54320 MAXEVILLE.

RÉF. 23742 : SOCIÉTÉ D'INGÉNIEURIE (effectif de 55 personnes), filiale d'un grand groupe, minier français, recherche **INGÉNIEUR D'ÉTUDES** ventilation d'ouvrages souterrains et fluides industriels Trappes (78). Il est chargé notamment du maintien et du développement de logiciels de calcul de circuits de ventilation, et de qualité d'atmosphère ; d'études et calculs de cas concrets, en travaux souterrains ou milieu industriel ; du suivi technique et commercial des affaires; Ingénieur débutant ou ayant quelques années d'expérience, avec si possible spécialisation en mécanique des fluides ou expérience en travaux souterrains; Adresser lettre et CV à M. VENTURA, TEC Ingénierie, 1, avenue Albert Einstein, 78190 TRAPPES.

RÉF. 23841 : ING. CHEF DE PROJET INFORMATIQUE - PUTEAUX (92) - 250 FK/AN. Poste à pouvoir d'ingénieur en chef de projet informatique expérimenté. Expérience conseil ou SSII. Connaissance des architectures client-serveur. Maîtrise d'un L4G Windows et de SQL. Capacité relationnelle; Maîtrise de l'anglais. Connaissance banque appréciée. SSII high tech spécialisée dans la conception et la réalisation d'outils d'aide à la décision intégrés pour la banque et l'assurance; Adresser lettre et CV + prétentions à Mme Sylvie GOUTTEBROZE, Soft Computing, BP 86, 92803 PUTEAUX CEDEX.



Si vous trouvez injuste que ce soit eux qui paient, nous pouvons vous aider à leur ouvrir un autre avenir.

Une famille disloquée, la violence, le chômage... Les enfants n'ont rien choisi, rien décidé de leur vie. Mais à coup sûr ce sont eux qui paient.

La Fondation de France peut vous aider à leur donner une nouvelle chance.

Institution de droit privé, indépendante et reconnue d'utilité publique, la Fondation de France est unique par le champ étendu de ses interventions.

Solidarité, Santé, mais aussi Environnement et Culture, chaque jour, partout où la société a besoin de générosité, la Fondation de France agit ou aide à agir.

Grâce à leurs dons, legs ou donations, 460 000 donateurs lui permettent de mener ses actions.

La Fondation de France offre aussi à toute personne ou entreprise la possibilité de créer sa propre fondation. 360 fondations se sont ainsi développées sous son égide.

Elle soutient plus de 3 000 associations qui interviennent auprès de tous ceux qui nécessitent une aide.

Lutter contre la souffrance et l'injustice. Déceler tôt les problèmes, prévenir, agir plutôt que réagir. Le savoir-faire de la Fondation de France peut vous aider à aider.

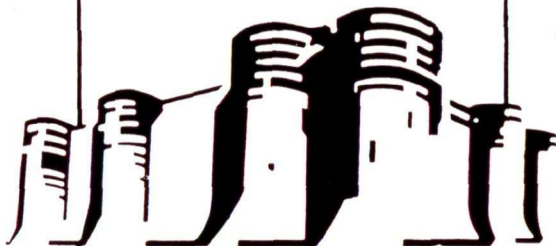
Appelez la Fondation de France
au (1) 44 21 31 91.

FONDATION
DE
FRANCE

ATELIERS

PERRAULT

FRERES



Qual. : 2313.2393.2383.4313
4362.7322.EFF5
ART & BATIMENT
MONUMENTS HISTORIQUES
PUBLICS & PARTICULIERS
ENTRETIEN DE COLLECTIVITÉS

Tél. 41 22 37 22
Fax : 41 22 37 37
49290 ST-LAURENT-DE-LA-PLAINE

CHARPENTE
MENUISERIE
ÉBÉNISTERIE
FERRONNERIE

100 personnes
pour
respecter les
styles et vos
délais

**TOUTES RÉGIONS
ET
ÉTRANGER**

LE BOIS... UNE PASSION
DEPUIS SEPT GÉNÉRATIONS



**PARTICIPENT A LA RESTAURATION
DU PATRIMOINE HISTORIQUE**